



Hôpital du Valais - site de Sion
Agrandissement et transformation de l'hôpital

Concours de projets
pour architectes avec ingénieurs civils

01. Rapport du jury

08.01.2015

Sommaire

	Introduction	3
A	Extraits du programme du concours	4
1	Maître d'ouvrage, organisation	4
2	Type de procédure et bases juridiques, for.....	4
3	Conditions de participation.....	4
4	Prix et mentions	5
5	Mandat et droit d'auteur	5
6	Jury	5
7	Objectifs	6
8	Critères d'appréciation des projets	7
9	Programme des locaux	7
10	Certificat de conformité	15
B	Inscriptions et projets rendus	16
C	Rapport d'examen préalable	16
11	Généralités.....	16
12	Examen parasismique	17
13	Ecart constatés par rapport au programme	17
D	Jugement	18
14	Premier jour de jugement.....	18
15	Deuxième jour de jugement	19
16	Troisième jour de jugement	19
17	Approbation du rapport du jury	20
18	Levée de l'anonymat.....	21
E	Présentation des projets	25
19	Projets primés	25
20	Projets éliminés au troisième tour.....	50
21	Projets éliminés au deuxième	63
22	Projets éliminés au premier tour	93
F	Exposition publique	117
23	Dates et horaire	117
24	Lieu d'exposition	117

Introduction

Le site hospitalier de Sion comporte aujourd'hui deux institutions sanitaires distinctes: l'Hôpital du Valais (HVS) et la Clinique romande de réadaptation (CRR) de la SUVA (Etablissement suisse d'assurance accidents). L'HVS est un réseau d'hôpitaux publics dans lesquels travaillent près de 5'000 collaborateurs. Ces hôpitaux sont regroupés en deux centres: le Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR) pour la partie francophone du canton du Valais et le Centre Hospitalier du Haut-Valais (Spitalzentrum Oberwallis, SZO) pour la partie germanophone.

L'Hôpital de Sion est un établissement de soins aigus qui dispose des disciplines médicales de base, de celles spécialisées ainsi que de certaines disciplines hautement spécialisées, notamment la chirurgie cardiaque, cardiologie invasive, la neurochirurgie, la chirurgie viscérale et thoracique, néonatalogie, radio-oncologie, etc. Il bénéficie de surcroît de la reconnaissance fédérale pour sa stroke unit (unité de prise en charge de patients victimes d'un accident vasculaire cérébral AVC) et son Trauma Center (unité de traumatismes), qui est l'un des douze de Suisse.

Par décision du Conseil d'Etat, l'Hôpital de Sion doit désormais regrouper toute l'activité opératoire du CHVR. Cette décision implique le passage de 6 à 14 salles d'opération, l'augmentation des lits stationnaires de 257 à 400 et des lits ambulatoires de 11 à 50 ainsi que la mise à niveau des infrastructures médico-techniques et logistiques de l'Hôpital de Sion.

Depuis l'entrée en vigueur le 01.01.2015 de la nouvelle loi sur les établissements et institutions sanitaires, l'Hôpital de Sion porte la dénomination d'Hôpital cantonal.

Il a également été décidé de créer, sur le même site de Champsec, un véritable campus de la santé qui rassemblera formation et recherche autour de l'Hôpital cantonal et de la CRR. Le périmètre du concours (115'719 m2) inclut les filières de formation en physiothérapie et en soins infirmiers (soit un millier d'étudiants) de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et le pôle santé de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL). Il s'agit de construire un ensemble cohérent pour stimuler la créativité et l'innovation dans le domaine des soins et contribuer à une meilleure maîtrise des coûts par des synergies. On estime que le futur campus de la santé, une fois réalisé, accueillera chaque jour quelques 4'500 personnes : patients, soignants, étudiants, chercheurs, enseignants et visiteurs.

L'objectif du concours est de trouver le meilleur projet pour l'agrandissement et la transformation de l'Hôpital de Sion tout en permettant d'intégrer sur le même site les futurs éléments qui constitueront le campus de la santé. Il sera aussi nécessaire de relocaliser tous les services qui, pour des raisons de sécurité sismique, ne peuvent pas rester à leur emplacement actuel. Il est aussi demandé aux concurrents de prévoir des possibilités d'extensions futures pour l'hôpital uniquement, une conception ouverte du réseau des circulations et distributions intérieures et l'intégration des accès au parking situé au nord du périmètre qui a fait l'objet d'un concours séparé.

map.geo.admin.ch



A Extraits du programme du concours

1 Maître d'ouvrage, organisation

Maître d'ouvrage:

Hôpital du Valais
Av. du Grand-Champsec 86 - case postale 696
CH-1951 Sion

Organisation et adresse du concours:

Lateltin & Monnerat, architectes SIA SA
Route-Neuve 7A
CH-1700 Fribourg

2 Type de procédure et bases juridiques, for

Concours de projets pour architectes avec ingénieurs civils à un degré, en procédure ouverte, selon règlement SIA 142. Le règlement SIA 142, édition 2009, fait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics. Par la suite le MO va lancer un appel d'offre pour sélectionner les mandataires techniques

Le concours est assujéti à la législation sur les marchés publics, les lois et ordonnances fédérales et cantonales et communales à savoir:

- Accord sur les Marchés Publics (AMP) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC/WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001
- Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics

La langue de la procédure est le français.

La participation au concours implique, pour le maître d'ouvrage, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du règlement SIA 142 (2009), du présent programme, des réponses aux questions.

La publication du concours ainsi que les décisions du jury à l'exception de celles découlant de l'appréciation peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal du Valais, Rue Mathieu-Schiner 1, Case postale, CH-1950 Sion 2 Nord. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, ainsi que la signature du recourant ou de son mandataire. Les moyens de preuve doivent y être joints.

Le tribunal ordinaire est compétent pour le règlement des litiges relevant du droit civil. Le for est à Sion.

3 Conditions de participation

Le concours est ouvert aux architectes, qui s'associent obligatoirement à un ingénieur civil. Les architectes et ingénieurs civils doivent être établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, et doivent remplir l'une des deux conditions suivantes; ces conditions doivent être remplies à la date de l'inscription au concours:

- Etre porteur du diplôme de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne ou de Zurich (EPF), de l'Académie d'architecture de Mendrisio (architectes), de l'Université de Genève (EAUG) ou d'une Haute Ecole Spécialisée (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger bénéficiant d'une équivalence.
- Etre inscrit dans le Registre des architectes et ingénieurs civils A ou B du REG (Fondation suisse des registres des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement).

Pour les diplômes étrangers d'architectes ou les inscriptions dans un registre étranger d'architectes, les participants doivent fournir la preuve de l'équivalence de leur diplôme. Cette validation peut être demandée auprès du REG (www.reg.ch: "Le REG établit exceptionnellement, à l'attention de professionnels non inscrits au REG, des attestations pour la participation à des concours SIA." - clic sur [+info]).

L'ingénieur civil ne peut participer qu'à une seule association.

Les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent présenter qu'un seul projet. Dans le cas d'architectes associés permanents, c'est-à-dire installés depuis au moins un an à la date de l'inscription au présent concours, il suffit que l'un des associés remplisse les conditions de participation. Dans le cas d'un groupement temporaire d'architectes, c'est-à-dire installé depuis moins d'un an à la date de l'inscription au présent concours, tous les membres du groupement doivent remplir les conditions de participation.

Les participants au concours et leurs collaborateurs ne doivent se trouver en aucune manière dans l'une des situations de conflits d'intérêts définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142 (2009). Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification. → voir les lignes directrices de la SIA 142: [www.sia.ch / concours / lignes directrices / conflits d'intérêts](http://www.sia.ch/concours/lignes_directrices/conflits_dinterets).

4 Prix et mentions

La somme globale des prix et indemnités s'élève à CHF 365'000.- HT (cf. calcul chapitre 16). Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142, le jury peut recommander pour une poursuite du travail un projet ayant fait l'objet d'une mention, à condition qu'il se trouve au premier rang et que la décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le maître de l'ouvrage.

Cette somme sera utilisée pour distinguer entre 6 à 10 prix ou mentions éventuelles.

5 Mandat et droit d'auteur

Le maître d'ouvrage est prêt à investir, tous CFC (Code des Frais de Construction) confondus, CHF 220'000'000.- pour la réalisation du programme d'extension de l'hôpital, dont CHF 160'000'000.- pour les CFC 2 (bâtiment) et 4 (aménagements extérieurs). Pour le calcul de la somme globale des prix, une partie des transformations, ne faisant pas l'objet du concours, n'est pas considérée.

Au terme du concours, le maître de l'ouvrage souhaite confier au lauréat la suite du mandat conformément à l'article 27.1 lettre b du règlement SIA 142, tout en intégrant l'ingénieur civil. L'attribution du mandat se fera par étapes selon les phases du règlement SIA 102 en fonction de l'acceptation des crédits d'étude et de réalisation, de l'obtention des financements et des autorisations de construire. Pour le cas de figure d'une exécution par des tiers, le mandat minimum attribué au lauréat serait de 64.5% (selon règlement SIA 102).

Au cas où le lauréat ne dispose pas de la capacité suffisante du point de vue technique et/ou organisationnel pour l'exécution de l'ouvrage, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'exiger une collaboration avec un professionnel expérimenté à désigner d'un commun accord avec le lauréat du concours.

Le décompte des honoraires du lauréat pour la suite des études se basera sur l'art. 7 "Calcul des honoraires d'après les coûts de construction" des règlements SIA 102 et 103 (édition 2014). Les facteurs de calcul suivants s'appliquent; les autres facteurs seront, si nécessaires, négociés lors de l'élaboration du contrat:

- architecte: parties neuves: $n = 1.3$ (Intègre toutes les prestations liées également aux équipements médico-techniques qui seront financés par un autre biais) / $r = 1.00$ - parties à transformer: $n = 1.2$ / $r = 1.05$;
- ingénieur civil: selon projet

Les facteurs Z1 et Z2 de l'année 2015 seront appliqués.

Les droits d'auteur sur les projets restent propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent propriété du maître de l'ouvrage qui peut les publier.

Les mandats pour spécialistes et ingénieurs-conseils suivront les procédures d'appel d'offres selon les lois en vigueur. La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteurs supplémentaires se fait sur une base volontaire et le MO ne peut y prendre aucun engagement. Dans le cas où le jury remarque une contribution de qualité exceptionnelle, il le saluera explicitement dans son rapport. De cette manière sont remplies les conditions pour que des projeteurs volontaires de l'équipe gagnante, ayant contribué de manière remarquable et remarquée, puissent être mandatés directement.

6 Jury

Membres ayant droit de vote

Professionnels (représentant la profession demandée aux participants)

Venetz Philippe, architecte HES/SIA, architecte cantonal, Sion - *président*

Borghini-Polier Catherine, architecte EPF, directrice constructions, ingénierie, technique et sécurité CHUV, Lausanne

Bruchez Pascal, architecte HES, chef projets stratégiques Hôpital du Valais

De Montmollin Stéphane, architecte FAS/EPF/SIA, Bienne

Geninasca Laurent, architecte FAS/ETH/SIA, Neuchâtel

Lasserre Olivier, architecte-paysagiste, paysagiste, Lausanne

Salvi Renato, architecte FAS/ETH/SIA, architecte de la Ville de Sion

Schmid Herbert, architecte FAS/HES/SIA, Basel

Ruppen Anton, architectes FAS/SIA, adjoint de l'architecte cantonal, Sion - *suppléant*

Urfer Thomas, architecte FAS/ETH/SIA, Fribourg - *suppléant*

Non-professionnels (représentant des fonctions spécifiques et le maître de l'ouvrage)

Waeber Kalbermatten Esther, cheffe du département de la santé, des affaires sociales et de la culture du canton du Valais

Bonvin Eric Prof., directeur général HVS

De Riedmatten Hildebrand Me, président du conseil d'administration de l'Hôpital du Valais

Maurer Marcel, président de la ville de Sion

Rudaz Daniel Dr., représentant du collège des médecins cadres du CHVR

Seppéy François, directeur général HES-SO Valais-Wallis

Troillet Nicolas Prof., directeur ICHV

Melly Jacques, chef du Département transports, équipement et environnement - *suppléant*

Berclaz Raymond Dr., délégué du collège des médecins - *suppléant*

Fournier Victor, chef du service de la santé publique du canton du Valais - *suppléant*

Jacquier-Delaloye Anne, directrice HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Santé - HEDS - *suppléante*

Kurmann Jean-Raphael, directeur CRR (Clinique romande de réadaptation) - *suppléant*

Experts avec voix consultative

Favre Alther Sarah Dr., service biomédical Hôpital du Valais

Reymond Amélie, ingénieure, service de la santé publique du canton du Valais

Bonvin Michel, expert énergie

Devaud Raymond, ingénieur civil EPF/SIA, DMA ingénieurs, Fribourg

Favre Pierre, expert mobilité, Citec

Geiser Roland, planificateur hospitalier, Bâle

Pellissier Paul-Alain, service de l'édilité, ville de Sion

Ramseier Robert, représentant des patients

Martignoni Yves, chef de la section planification et santé publique

Koller Martin, Dr. Sc. Techn. Ing. dipl. ETH, Carouge

Sartoretti François, Association Cerebral Valais, Sion

Examen préalable

Gamboni Peter, architecte EPF/SIA, Lateltin & Monnerat Architectes SIA SA, Fribourg

7 Objectifs

7.1 Le campus hospitalier, aujourd'hui et demain

Les institutions, qui se situent sur le campus hospitalier, sont décrites dans le document 2 remis aux participants et un résumé figure dans l'introduction à la page 3 du présent document.

A l'avenir, la HES-SO Santé va s'implanter dans le périmètre du campus hospitalier. La surface utile (SU selon SIA 416) pour cette infrastructure sera de l'ordre de 11'000 m². L'aire d'implantation de la HES-SO doit être réservée dans le projet mais pour l'édifice lui-même, un concours spécifique sera mis sur pied ultérieurement.

7.2 Objectifs généraux

L'objectif du concours est **l'agrandissement et la transformation de l'Hôpital de Sion** qui doit s'intégrer harmonieusement dans le campus hospitalier en se préoccupant d'une utilisation parcimonieuse du terrain, afin de permettre des extensions futures (15 à 20%). La conception du projet permettra, dans un cadre paysager agréable, ces futures extensions et tiendra compte des circulations et distributions tant intérieures qu'extérieures efficaces, comme par exemple la liaison au parking en projet au nord, hors du périmètre du concours.

L'agrandissement et la transformation de l'hôpital doivent permettre la relocalisation de certains services dans des bâtiments nécessitant une **sécurité sismique** plus élevée.

7.3 Objectifs quantitatifs, flux

La concentration des activités opératoires sur l'hôpital de Sion impose une **augmentation des salles d'opération** existantes. Le nombre a été évalué en tenant compte des 15'000 interventions prévues par an pour 2017 (patients stationnaires et ambulatoires) et du nombre d'interventions par salle et par année estimé à 900 à 1'000 opérations durant l'horaire du service régulier, selon la complexité des cas. Il sera donc nécessaire de pouvoir compter sur 14 salles d'opération (actuellement 6), réparties entre des activités stationnaires, des activités ambulatoires, dont une salle dédiée aux urgences.

Le regroupement des activités opératoires du CHVR sur le site de Sion devra s'accompagner d'une **augmentation de la capacité d'hébergement** qui va atteindre près de 400 lits, y compris soins intensifs et continus.

Les **flux hospitaliers, ambulatoires et des urgences, doivent être séparés**. Le nombre de patients et de visites croîtra de manière importante. Les estimations prévoient plus de 200'000 consultations ambulatoires par an à l'hôpital de Sion en 2017 - 2018. La gestion des flux sera un élément crucial de cette nouvelle organisation et de sa fonctionnalité, tant pour les patients que pour l'hôpital.

8 Critères d'appréciation des projets

Les critères d'appréciation ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance et ne peuvent être complétés.

Qualité du concept (situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs)

Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs)

Adéquation du système constructif au concept architectural

Systèmes distributif, structurel et fonctionnel

Compatibilité du projet au niveau sismique

Pertinence des accès et flux

Organisation des différentes fonctions

Evolution modulaire des structures médico-techniques

Economie du projet et du terrain

Rationalité du projet et de l'exploitation

9 Programme des locaux

9.1 Principes I à VI et marche à suivre pour l'organisation du projet

I Il est possible de construire à l'ouest et au sud du bâtiment existant en assurant une liaison à chaque niveau avec la distribution verticale existante, située au centre du bâtiment des lits.

II Les services ou parties de services énumérés ci-après sont à concevoir **dans un nouveau bâtiment**:

code	service/affectation.....	m2 SU	total
2	Plateau technique		
2.1	Service des ambulances.....	724	
2.2	Urgences	1'314	
2.3	Radiologie.....	2'472	
2.4	Salle de réveil, bloc opératoire	2'419	
2.5	Bloc obstétrical	512	
2.6	Maison de naissance	114	
2.7	Service des soins intensifs	1'195	
2.8	Service des soins continus (chirurgie/médecine)	595	
2.9	Endoscopie pluridisciplinaire	440	
2.10	Service de soins Hôpital de jour interdisciplinaire	700	
2.11	Histocytopathologie au bloc opératoire.....	32	
2.12	Approvisionnement matériel stérile.....	590	
2.13	Locaux de ventilation sur salles OP (à placer sur les salles d'OP).....	560	
Total 2			11'667
4	Services des soins ambulatoires (sans le service 4.7, qui reste à sa place actuelle)		
4.1	Examens et traitements centralisés de chirurgie	1'656	
4.2	Examens et traitements centralisés de médecine	1'607	
4.3	Investigations fonctionnelles	824	
4.4	Ligue Pulmonaire Valaisanne (LVPs)	192	
4.5	Consultations ICHV (maladies infectieuses, Immuno-allergologie, génétique)	220	
4.6	Service de psychiatrie de liaison + CCPP	908	
4.8	Thérapie.....	928	
Total 4			6'335
12	Pharmacie centrale		
Total 12			1'310

III Doivent obligatoirement être organisés **sur un seul et même niveau** les services suivants:

2.4 - salle de réveil, bloc OP / 2.5 - bloc obstétrical / 2.7 - service des soins intensifs / 2.8 - soins continus

IV Après l'achèvement du nouveau bâtiment, il peut être disposé des surfaces, qui se libèrent sur les deux niveaux A et B selon les conditions énumérées à la page suivante. L'organisation des services dans la surface devenant libre du bâtiment existant se fera par étapes consécutives. En principe, les services peuvent être conçus à neuf dans leur ensemble et après leur réalisation libérer la place pour un autre service du programme. Les services 2 et 4 libèrent l'entier de leur surface après la mise en exploitation du nouveau bâtiment.

niveau A



A terme, au niveau A (rez-de-chaussée) le service 4.7, examens et traitement d'oncologie/hématologie, reste en place et dispose d'une réserve suffisante pour une extension de quelque 15% - ce service ne fait pas l'objet du concours. La surface libérée de 6'228 m² (SP, = surface grise) est à disposition.

niveau B



A terme, le niveau B, comprenant une SP de 8'965 m² (= surface grise) va être entièrement à disposition pour le programme des locaux restants hors catégorie sismique 3.

- V Les services ou parties de services énumérés ci-après sont à aménager **dans les surfaces devenant libres dans le bâtiment existant, qui disposent de 6'228 (niv A) + 8'965 (niv B) = 15'193 m² SP, ce qui équivaut à 8'440 m² SU:**

code	service/affectation.....	m ² SU	total
1	Direction et administration		
1.1	bureaux.....	860	
1.2	accueil, commerces.....	370	
1.3	facturation/Secrétariat médical (back-office)/codification.....	656	
1.4	unité de gestion des flux (UGF).....	48	
1.5	chapelle/aumônerie.....	128	
Total 1			2'062
3	Services de soins stationnaires (partie concernée par le concours)		
3.6	chambres et infrastructure.....	2'676	
Total 3			2'676
5	Aula/salles de conférences/salles de cours		
Total 5			538
6	Hôtellerie		
Total 6			1'706

- VI La crèche peut être aménagée de manière libre dans un **bâtiment à part**, dans le **nouveau bâtiment** ou en périphérie **des surfaces devenant libres du bâtiment existant**

code	service/affectation.....	m ² SU	total
35	Crèche		550

r é c a p i t u l a t i o n

dans un nouveau bâtiment

Total services 2, 4 (parties concernées par le concours) et 12: 11'667 m ² + 6'335 m ² + 1'310 m ² (SU)	19'312
dont 2.4: 2'419 m ² ; 2.5: 512 m ² ; 2.7: 1'195 m ² ; 2.8: 595 m ² sur le même niveau	4'721 m ² SU

aux niveaux A et B , dans leurs parties libérées:

Total services 1, 3, 5, 6 et évt. 35 (avec leurs parties concernées par le concours).....	7'532
vs. surface disponible dans parties libérées	8'440 m ² SU
= réserve: 908 m ² (atriums etc.)	

9.2 Programme des locaux en détail (1:500)

code no	local.....	nbr	SU	tot	s'tot	tot/svc	TOT
1	Direction et administration						
1.1	Direction des soins infirmiers et médico-techniques						
101	bureaux.....	47	16	752			
102	dépôts.....	2	24	48			
103	WC, nett.....	6	10	60			
1.1	Total						860
1.2	Accueil, admission et information						
104	bureaux.....	8	16	128			
105	desk accueil.....	1	20	20			
106	guichets admissions.....	10	6	60			
107	coiffure, kiosque, fleurs.....	3	16	48			
108	guichet/bureau poste + triage poste interne.....	1	52	52			
109	guichet/bureau banque.....	1	20	20			
110	dépôt.....	1	12	12			
111	WC, nettoyage.....	3	10	30			
1.2	Total						370
1.3	Facturation/secrétariat médical/codification						
112	bureaux.....	38	16	608			
113	dépôts.....	4	12	48			
1.3	Total						656
1.4	Unité de Gestion des Flux (UGF)						
114	bureaux.....	3	16	48			
1.4	Total						48
1.5	Aumônerie / Chapelle						
115	bureaux.....	3	16	48			
116	chapelle (80%), sacristie (20%).....	1	80	80			
1.5	Total						128
Total service 1							2'062
2	Plateau technique						
2.1	Service des ambulances						
117	vestiaires.....	3	16	48			
118	bureaux.....	4	16	64			
119	séjour, cuisine.....	2	20	40			
120	salle de cours.....	1	48	48			
121	matériel.....	4	24	96			
122	parking ambulances urgences (env. 12m x 5.5m), h = 3.2m, poids 5.5t ...	5	66	330			
123	parking ambulances transport.....	2	28	56			
124	lavage voitures.....	1	42	32			
2.1	Total						724
2.2	Urgences (programme 1:500)						
125	sas d'entrée.....	1	20	20			
126	sas contaminés, examen, contaminés.....	2	16	32			
127	bureaux.....	13	16	208			
128	salles d'attente.....	4	24	96			
129	attente couchés, avec dépôt couchettes.....	1	32	32			
130	parloirs.....	4	8	32			
131	desk infirmières interventions et chambres.....	4	16	64			
132	consultation urgences et examen.....	19	12	228			
133	déchocage.....	2	40	80			
134	petites interventions (24m2 + [4 x 32m2]).....	5	30	150			
135	chambres patients.....	10	20	200			
136	séjour personnel.....	1	40	40			
137	vestiaire médecins.....	1	12	12			
138	matériel, déchets, nettoyage.....	3	16	48			
139	vidoirs.....	3	8	24			
code no	local.....	nbr	SU	tot	s'tot	tot/svc	TOT
140	WC pat (att + traitement) pers (admin + consultation).....	12	4	48			
2.2	Total						1'314

2.3 Radiologie*commun*

141	accueil, desk (12m2 + 24m2).....	2	18	36	
142	attente (12m2 + 24m2)	2	18	36	
143	bureaux.....	24	16	384	
144	colloque.....	1	48	48	
145	séjour personnel	1	24	24	
146	server, archives, rangement, nettoyage.....	5	16	80	
147	WC	9	4	36	644

groupes de diagnostic et de traitements: ils sont formés par le local de l'appareil, une commande et sa technique et souvent accompagnés de vestiaires-cabines et WC, parfois par une salle de préparation et un local d'interprétation des résultats - tout peut être sans lumière naturelle:

RX conventionnel

148	RX traditionnel	6	42	252	
149	vest., commande, technique, attente lits..... gl	1	52	52	304

RX particulier

150	RX particulier / CT.....	8	42	336	
151	vest., commande, technique, attente lits..... gl	1	158	158	
152	préparation patient (8 pc), interprétation (3 pc), matériel (2 pc).....	13	16	208	
153	WC	9	4	36	738

groupe IRM

154	IRM	2	42	84	
155	interprétation	1	20	20	188
156	vest., commande, technique, attente lits, WC..... gl	2	42	84	

échographie

157	échographie	3	24	72	72
-----	-------------------	---	----	----	----

radiothérapie

158	appareils	3	42	126	
159	commande, technique.....	3	20	60	
160	applications, examen, repos, attente, matériel	12	12	144	
161	labo, épreuves, examen.....	5	16	80	
162	WC	5	4	20	430

mammographie

163	appareils, cabines	4	20	80	
164	entretien	1	16	16	96

2.3 Total

2'472

2.4 Bloc opératoire et salle de réveil*arrivée lits*

165	stock lits (hors stérile)	1	40	40	
166	sas/vestiaire personnel (H:F =2:3)	1	144	144	
167	sas/transfert lits.....	5	18	90	
168	sas/matériel (entrée).....	1	20	20	
169	sas/déchets (sortie).....	1	16	16	
170	préparation OP.....	6	20	120	
171	lave-mains.....	2	12	24	
172	salles d'OP standard	10	55	550	
173	salle d'OP spéciale	1	72	72	
174	matériel	3	50	150	
175	matériel stérile.....	1	80	80	
176	vidoir	1	16	16	1'322

arrivée ambulatoires

177	sas/patients.....	1	20	20	
178	préparation OP.....	1	20	20	
179	lave-mains.....	1	12	12	
180	salles d'OP standard	3	55	165	
181	matériel	3	24	72	
182	vidoir	1	8	8	297

*code no**local.....**nbr SU tot**s'tot tot/svc TOT**commun*

183	holding aera (zone d'attente et de préparation préopératoire).....	1	32	32	
184	desk inf.....	1	16	16	
185	stock/nettoyage tables OP, mat anesthésie.....	2	48	96	
186	bureaux	6	24	144	
187	entretien, dictée	2	12	24	
188	séjour	1	40	40	
189	server	1	12	12	

190	WC personnel/ambulants, nettoyage.....	gl	1	16	16				
191	couloir matériel stérile (armoires traversantes côté salles OP).....		1	200	200	580			
<i>réveil</i>									
192	salle.....		1	192	192				
193	matériel		1	16	16				
194	WC, vidoir	gl	1	12	12	220			
2.4	Total					2'419			
2.5 Bloc obstétrical									
195	accueil, vestiaire pers. bureau sage-femme, séjour personnel.....		4	15	60				
196	attente, vestiaire.....		1	20	20				
197	examen		3	16	48				
198	salles d'accouchement.....		8	34	272				
199	réanimation		2	20	40				
200	matériel		2	16	32				
201	déchets, nettoyage, vidoir, WC, douche	gl	1	40	40				
2.5	Total					512			
2.6 Maison de naissance									
202	bureau sage-femme, séjour personnel		2	15	30				
203	salles d'accouchement.....		1	36	36				
204	matériel		1	12	12				
205	déchets, nettoyage, vidoir, WC, douche	gl	1	36	36				
2.6	Total					114			
2.7 Soins intensifs									
206	accueil, entretiens		2	16	32				
207	attente visiteurs.....		1	32	32				
208	desk inf.....		2	24	48				
209	lits/boxes		21	24	504				
210	bureaux		22	16	352				
211	séjour pers		1	52	52				
212	matériel		3	30	90				
213	déchets, nettoyage, vidoir		8	8	64				
214	WC		7	3	21				
2.7	Total					1'195			
2.8 Soins continus									
215	accueil, entretiens		2	16	32				
216	attente visiteurs.....		1	16	16				
217	desk inf.....		2	16	32				
218	lits/boxes		14	27	378				
219	bureaux		3	16	48				
220	matériel		2	24	48				
221	déchets, nettoyage, vidoir		4	8	32				
222	WC		3	3	9				
2.8	Total					595			
2.9 Endoscopie pluridisciplinaire									
223	accueil, attente lits avec WC.....		2	16	32				
224	bureaux		3	16	48				
225	examens		6	42	252				
226	préparation, consultation.....		3	16	48				
227	nettoyage endoscopes, stockage		3	20	60				
2.9	Total					440			
2.10 Histocytopathologie au bloc OP									
228	bureaux		2	16	32				
2.10	Total					32			
2.11 Hôpital de jour									
<i>commun</i>									
229	att. pat/séjour proches		1	32	32				
230	accueil, séjour pers, examen		4	16	64				
231	déchets, nettoyage, vidoir, WC		4	6	24	120			
<i>le total groupé en deux entités de 260 m2:</i>									
232	desk/inf.....		2	12	24				
233	vestiaires.....		4	20	80				
234	salles patients (yc 3 chambres à 12m2)		2	206	412				

235	vidoirs/WC.....	2	12	24					
236	matériel	2	20	40	580				
2.11 Total					700				
2.12 Approvisionnement matériel stérile									
237	sas	1	72	72					
238	stock (28 + 400 + 90m2)..... gl	1	518	518					
2.12 Total					590				
2.13 Ventilation OP									
239	centrales à disposer optimalement sur l'aire des salles OP	14	40	560					
2.13 Total					560				
Total service 2					11'667				
3 Services des soins stationnaires									
3.6 Complément lits stationnaires									
<i>correspond à 3 unités de 24 chambres</i>									
<i>groupé en trois entités de 892 m2:</i>									
240	chambre avec sanitaire.....	72	261	872					
241	bureaux, salles d'examens	12	16	192					
242	desk inf, tisanerie	3	38	114					
243	séjour pat (3x24m2) attente (3x12m2) entretien (3x24m2)..... gl	3	60	180					
244	matériel	6	32	192					
245	déchets, nettoyage, vidoir, WC, bain	3	42	126					
3.6 Total					2'676				
Total service 3					2'676				
4 Services des soins ambulatoires									
4.1 Chirurgie									
246	attente avec sanitaires (28m2)..... gl	1	80	80					
247	accueil.....	1	52	52					
248	archive, matériel bureau	2	16	32					
249	poste infirmière, tisanerie.....	1	36	36					
250	colloque.....	1	64	64					
251	matériel	2	20	40					
252	examens	28	16	448					
253	bureaux.....	54	16	864					
254	déchets, nettoyage, vidoir, WC	5	8	40					
4.1 Total					1'656				
4.2 Médecine									
255	attente avec sanitaires..... gl	1	46	46					
256	accueil.....	1	36	36					
257	archive, matériel bureau	2	12	24					
258	poste infirmière, tisanerie.....	2	16	32					
259	colloque.....	1	64	64					
260	examens	17	16	272					
261	bureaux.....	37	16	592					
<i>code no</i>	<i>local.....</i>	<i>nbr</i>	<i>SU</i>	<i>tot</i>	<i>s'tot</i>	<i>tot/svc</i>	<i>TOT</i>		
262	matériel	1	20	20					
263	déchets, nettoyage, vidoir, WC	4	8	32	1'118				
<i>dialyse</i>									
264	attente, tisanerie, vestiaires	4	16	64					
265	traitement en groupes	4	40	160					
266	traitement individuel	6	16	96					
267	bureaux, colloque, séjour.....	4	16	64					
268	matériel, technique.....	4	20	80					
269	déchets, nettoyage, vidoir, WC	5	5	25	489				
4.2 Total					1'607				
4.3 Investigations fonctionnelles									
270	attente	1	20	20					
271	accueils	3	12	36					
272	bureaux.....	8	16	128					
273	examens	26	16	416					
274	chambres patients.....	5	16	80					
275	matériel	6	16	96					

276 déchets, nettoyage, vidoir, WC	6	8	48			
4.3 Total						824
4.4 Ligue pulmonaire						
277 accueil, bureaux	7	16	112			
278 matériel	5	16	80			
4.4 Total						192
4.5 Consultations ICHV						
279 attente avec sanitaires (8m2)	2	20	40			
280 accueil (12m2 + 24m2)	1	36	36	gl		
281 examens	7	16	112			
282 bureaux	2	16	32			
4.5 Total						220
4.6 Service de psychiatrie						
283 bureaux, entretiens	13	16	208			
284 réserve (en majorité avec lumière naturelle)	1	700	700			
4.6 Total						908
4.7 Oncologie: pas l'objet du concours						
4.8 Thérapie						
285 4 vestiaires avec sanitaires, attente	5	18	90			
286 accueil	2	18	36			
287 colloque	1	56	56			
288 salle de gym, hauteur env. 1.5 niveaux	1	100	100			
289 fitness, hauteur standard d'étage	1	150	150			
290 ergothérapie	2	36	72			
291 cabines	15	8	120			
292 chambres	5	16	80			
293 matériel	6	16	96			
294 bureaux	5	16	80			
295 déchets, nettoyage, vidoir, WC	8	6	48			
4.8 Total						928
Total service 4						6'335
5 Aula, salles de cours						
296 aula 120 pl, avec gradins, hauteur max. env. 1.5 niveaux	1	160	160			
297 matériel, régie	2	16	32			
298 office, foyer, vestiaire	1	42	42			
299 salles de cours moyenne; entre 48 m2 et 32 m2 - taille moyenne	6	40	240			
300 bureau	1	16	16			
301 vestiaires	1	16	16			
code no local	nbr	SU	tot	s'tot	tot/svc	TOT
302 sanitaires, nettoyage	4	8	32			
Total service 5						538
6 Hôtellerie						
303 réception/évacuation marchandise, frigo déchets	1	56	56			
304 magasin journalier (90 m2) et central (150 m2)	1	240	240	gl		
305 cuisine (150 m2), prép frais (50 m2), mise en portion (80 m2)	1	280	280	gl		
306 lavage	1	100	100	gl		
307 gare chariots	1	30	30			
308 bureaux	3	16	48			
309 vestiaires personnel	2	40	80			
310 nettoyage, vestiaire WC	13	4	52			
311 office	1	100	100			
312 restaurant personnel, accessible au public	1	720	720			
Total service 6						1'706
12 Pharmacie centrale						
313 bureaux modulables	22	16	352			
314 réception, labor contrôle, stock sortie	4	42	168			
315 stock (260 m2 + 4x65 m2 + 9x25 m2 + 9x5 m2)	1	790	790	gl		
Total service 12						1'310

35	C r è c h e	
316	surface	550
Total service 35		550
Aménagements extérieurs		
317	héliport: 2 places sur le toit de l'agrandissement (cf. chapitre 12, point 12.31)	
318	abri deux-roues près des entrées	
319	aire HES-SO (programme pour information voir chapitre 20): terrain pour 11'000 m2 SU sur env. 4 à 5 niveaux, SP/SU = 1.6	

9.3 Programme des locaux du service des urgences en détail (1:200)

On évalue ce flux à 45'000 patients/an. Tous ces patients doivent confluer vers la zone de tri, quelle que soit la manière d'y accéder (à pied, en voiture, en ambulance, par hélicoptère...). Les ambulances suivront un trajet unidirectionnel (concept de "noria"), elles arriveront par une route et partiront par une autre. Les héliports sur le toit, de même que les lieux en liaison secondaire avec les urgences, seront desservis par des ascenseurs avec fonction prioritaire. Ces derniers auront des dimensions permettant d'accueillir le patient dans un lit, un chariot d'urgence avec un appareil respiratoire et le personnel tout autour de cet ensemble lit et chariot. Le cheminement jusqu'aux ascenseurs sera le plus court possible.

A la zone de tri, le personnel médico-soignant et administratif dirigera le patient vers un des 4 secteurs d'urgence suivants:

- déchoc: patients pédiatriques ou adultes en situation critique (ex.: polytraumatisé, infarctus)
- pédiatrie: patients ambulatoires et couchés
- adulte prise en charge ambulatoire, avec ou sans passage en salle de plâtre et/ou radiologie
- adulte: patients couchés

Le personnel sera susceptible de passer facilement d'un secteur à l'autre et, depuis le(s) desk(s), il verra un maximum de zones de soins d'urgence. Les box d'urgences disposeront d'une entrée et d'une sortie différenciées.

Suivant les diagnostics posés par les médecins des urgences, le patient sera dirigé vers une des destinations suivantes: domicile, UHCD (unité d'hospitalisation de courte durée), hospitalisation, bloc obstétrical (salles d'accouchement), salle de coronarographie, salle de radiologie interventionnelle, SI/SC (soins intensifs/soins continus), bloc opératoire.

Les liaisons sont multiples; en conséquence, les couloirs doivent permettre le croisement de deux lits, les trajets doivent être courts pour accéder aux ascenseurs dédiés au bloc opératoire, SI/SC, bloc obstétrical ainsi que pour rallier la radiologie. Les surfaces administratives des urgences se trouveront au même étage. Les chambres de garde doivent être à proximité (liaison secondaire possible). Il est judicieux de penser à un afflux important de patients en cas d'accident majeur et d'une adaptabilité rapide des structures d'accès et de la zone de tri au minimum.

code	no	local.....	nbr	SU	tot	s'tot	tot/svc	TOT
.2	Urgences (programme 1:200)							
	501	sas d'entrée	1	20	20			
	502	sas patients contaminés / examen patients contaminés.....	2	16	32			
	503	bureaux médecins.....	5	16	80			
	504	bureau assistants.....	1	20	20			
	505	secrétariat des médecins	1	20	20			
	506	admission patients	2	12	24			
	507	parloirs	4	8	32			
	508	salles d'attente patients	3	27	81			
	509	WC PMR	2	4	8			
	510	vestiaire assistants.....	1	12	12			
	511	attente couchée	1	24	24			
	512	stock couchettes	1	8	8			
	513	desk infirmières 1	1	20	20			
	514	consultations à 1 place, adultes.....	12	12	144			
	515	consultations à 1 place, enfants.....	3	12	36			
	516	WC PMR	2	4	8			
	517	WC personnel	2	3	6			
	518	matériel	2	16	32			
	519	évacuation déchets / vidoir / nettoyage.....	3	8	24			
	520	desk infirmières 2.....	1	12	12			
	521	déchocage	2	40	80			
	522	petites interventions	1	24	24			
	523	plâtre adultes	3	32	96			
	524	plâtre enfants	1	32	32			
	525	WC PMR	1	4	4			
	526	desk infirmières 3.....	1	12	12			
	527	attente	1	20	20			
	528	examens	4	12	48			

529	WC PMR	1	4	4	
530	vidoir	1	8	8	
531	desk infirmières 4 (office).....	1	16	16	
532	chambre d'isolement (1), ch. sécurisée (1), ch. patients (8) avec WC/dou	10	20	200	
533	WC / douche patients.....	2	6	12	
534	vidoir	1	8	8	
535	bureaux infirmière	4	16	64	
536	séjour office personnel.....	1	40	40	
537	WC personnel	1	3	3	
2.2	Total				1'314

9.4 Programme de la HES-SO

Pour information la surface nécessaire est de quelque 11'000 m² (SU). Dans le cadre du présent concours de projet il est suffisant de réserver le terrain pour pouvoir recevoir cette institution. Le projet fera l'objet d'un concours à part dans quelques années et actuellement aucun crédit n'est voté, le projet est dépendant des décisions et agendas politiques.

10 Certificat de conformité

La commission des concours et mandats d'étude parallèles de la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes a examiné le programme. Il est conforme au règlement des concours et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.



B Inscriptions et projets rendus

Le lancement officiel du concours a eu lieu le vendredi 8 mai 2015 par la publication sur la plate-forme SIMAP et dans la Feuille officielle du canton du Valais.

34 inscriptions ont été validées entre le 18 mai et le 22 octobre 2015.

28 projets ont été envoyés respectant le délai du 22 octobre 2015 prescrit par le règlement-programme du concours (sceau postal).

La prise en charge, l'ouverture et l'analyse préalable des dossiers rendus a été effectuée du 22 octobre au 18 novembre 2015 par le bureau Lateltin & Monnerat architectes SIA SA à Fribourg.

28 maquettes ont été réceptionnées par des personnes indépendantes de l'organisation dans le délai prescrit, le 5 novembre 2015.

La maquette portant la devise « FELIX », envoyée par la poste, est arrivée légèrement endommagée.

Liste des devises des projets remis :

01 PISTIDAE	11 After Eight	21 leur d'espoir
02 Sweet hop	12 FIXFLEX	22 EMERGENCY
03 EMILE	13 West Side Story	23 TOPOLINO
04 SWIFT	14 Dr. Green	24 OXYGENE
05 à votre santé	15 PLISSÉ	25 Cercle de santé
06 PAC_MAN	16 Kägi f.	26 CampuSanté
07 ASPIRINE	17 Carré	27 V2712
08 TRAIT D'UNION	18 PaysageBienEtre	28 HYGIE
09 FELIX	19 TOMOGRAPHY	
10 Yin Yang	20 des hommes et de machines	

C Examen préalable

11 Généralités

Les projets rendus ont été examinés sous les points généraux suivants :

- conformité des délais
- conformité des documents demandés
- respect du périmètre du concours
- conformité aux prescriptions réglementaires

Le concurrent avec la devise « V2712 » a omis de rendre anonyme l'envoi des documents et les deux concurrents avec les devises « FIXFLEX » et « TOMOGRAPHY » ont inséré dans les fichiers électroniques la fiche d'identification !

Toutes les données permettant l'identification de ces concurrents ont été éliminées par l'organisateur avant le contrôle technique.

De plus les points suivants du programme ont été contrôlés :

- respect des principes parasismiques (17m)
- mention des surfaces utiles et de plancher (formulaire 6c)
- 2 places héliports sur le toit de l'agrandissement
- abri deux-roues près des entrées
- largeur des couloirs des urgences
- obligation de se situer sur 1 niveau : 2.4 blocs opératoires et salles de réveil, 2.5 bloc obstétrical, 2.7 soins intensifs, 2.8 soins continus
- plateau technique dans nouveau bâtiment (parasismique)
- service des soins ambulatoires dans nouveau bâtiment (parasismique)

12 Examen parasismique

L'examen parasismique approfondi a été confié à M. Martin Koller, Dr. sc. techn. Ing. dipl. ETH à Carouge, expert avec voix consultative du jury de concours.

Il en ressort « qu'aucun projet n'est à exclure en raison de manquement au niveau respect des principes parasismiques.

13 Ecart constatés par rapport au programme

Globalement plusieurs projets comportent de petits manquements par rapport aux documents demandés, voire incohérences mineures par rapport au programme :

Non respect du code des couleurs

06-PAC_MAN
07-ASPIRINE
13-West Side Story
20-des hommes et des machines
24-OXYGENE
28-HYGIE

Manque des calculs ou schémas selon SIA

01-PISTIDAE
02-Sweet hop
07-ASPIRINE
11-After Eight
27-V2712
28-HYGIE

Locaux ventilation salles OP manquent

06-PAC_MAN
10-Yin Yang

Plusieurs incohérences du programme

11-After Eight
12-FIXFLEX
15-PLISSè
18-PaysageBienEtre
23-TOPOLINO
25-Cercle de santé

Manque mention d'extension de l'hôpital

02-Sweet hop
04-SWIFT
06-PAC_MAN
08-TRAIT D'UNION
11-After Eight
15-PLISSè
19-TOMOGRAPHY
27-V2712
28-HYGIE

Plan de situation au 1/1'000 au lieu du 1/500

07-ASPIRINE
20-des hommes et des machines
24-OXYGENE

Le détail des vérifications est remis aux membres du jury dans le rapport d'examen préalable au début du premier jour de jugement.

D Jugement

14 Premier jour de jugement

Le jury s'est réuni pour le premier jour de jugement le jeudi 19 novembre 2015.

Après prise de connaissance du rapport d'examen préalable et évaluation de la gravité des manquements et incohérences, le jury décide à l'unanimité de prendre en compte tous les projets pour le jugement.

Durant la matinée, le jury dans son ensemble procède à une première vision de tous les projets. Les projets sont abordés de manière à comprendre le fonctionnement global et les premiers points positifs ou négatifs inhérent à chaque projet.

14.1 Premier tour d'élimination

L'après-midi, le jury passe devant tous les projets en vérifiant de manière plus approfondie les aspects fonctionnels, les liaisons, les contraintes d'unir certains services sur un seul étage, les distances entre certains services, les longueurs des parcours, la prise en compte de la lumière naturelle dans les espaces etc.

De même, il prend en compte les critères d'appréciation énumérés dans le programme du concours :

- Qualité du concept (situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs)
- Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs)
- Adéquation du système constructif au concept architectural
- Systèmes distributif, structurel et fonctionnel
- Compatibilité du projet au niveau sismique
- Pertinence des accès et flux
- Organisation des différentes fonctions
- Evolution modulaire des structures médico-techniques
- Economie du projet et du terrain
- Rationalité du projet et de l'exploitation

Les membres du jury s'expriment de manière individuelle en rapport avec leur spécialité.

Lors de ce tour d'approfondissement, le jury procède à une première évaluation pour le classement des projets et décide d'éliminer pour la suite du jugement les projets suivants :

- 03 EMILE
- 07 ASPIRINE
- 08 TRAIT D'UNION
- 12 FIXFLEX
- 15 PLISSÈ
- 20 des hommes et des machines
- 21 « leur d'espoir »
- 27 V2712

14.2 Deuxième tour d'élimination

Après une vision complémentaire plus approfondie des projets restants, le jury décide d'éliminer pour la suite du jugement les projets suivants :

- 01 PISTIDAE
- 05 à votre santé
- 06 PAC_MAN
- 09 FELIX
- 16 Kägi f.
- 18 PaysageBienEtre
- 19 TOMOGRAPHY
- 23 TOPOLINO
- 25 Cercle de santé
- 28 HYGIE

15 Deuxième jour de jugement

15.1 Troisième tour d'élimination

Le 20 novembre le jury se réunit à nouveau en formant 3 groupes avec des architectes et des utilisateurs afin d'analyser plus en détail les 10 projets retenus. En même temps, les experts vérifient les aspects inhérents à leur spécialité.

Après un tour de l'ensemble du jury devant chaque projet et les explications des groupes et experts respectifs, le jury décide d'éliminer les projets suivants :

- 04 SWIFT
- 10 Yin Yang
- 11 After eight
- 24 OXYGENE

16 Troisième jour de jugement

16.1 Projets retenus

Le 3 décembre le jury - sans les experts - se réunit à nouveau et passe devant les projets. Les considérations qui intègrent aussi les rapports des experts avec voix consultative (planificateur hospitalier, ingénieur spécialisé en parasismique, ingénieur civil structures, paysagiste, ingénieur en énergie, ingénieur mobilité) sont présentés par les auteurs respectifs des critiques.

Par la suite le jury procède à une vision locale sur le site de l'hôpital où les gabarits principaux des projets retenus ont été implantés afin de se rendre compte de l'emprise des différentes propositions.

16.2 Tour de contrôle

En début d'après-midi, avant de procéder au classement final des projets restants, et conformément au règlement SIA 142, art. 21.2, le jury passe en revue toutes les propositions éliminées. Lors de ce tour, le jury confirme les choix qui ont été opérés pour chaque tour d'élimination.

16.3 Classement

A la suite le jury délibère et classe les projets à l'unanimité dans l'ordre suivant :

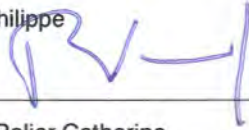
• 26	CampuSanté	1 ^{er} rang	1 ^{er} prix	CHF	105'000.—
• 22	EMERGENCY	2 ^e rang	2 ^e prix	CHF	90'000.—
• 14	Dr. Green	3 ^e rang	3 ^e prix	CHF	50'000.—
• 02	Sweet hop	4 ^e rang	4 ^e prix	CHF	45'000.—
• 13	West Side Story	5 ^e rang	5 ^e prix	CHF	40'000.—
• 17	Carré	6 ^e rang	6 ^e prix	CHF	35'000.—

16.3 Recommandations du jury

A l'unanimité, le jury recommande au Maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat pour la poursuite de l'étude à l'auteur du projet n° 26 « CampuSanté ». Le jury salue la qualité et la clarté de l'intervention vers un projet qui propose une nouvelle identité à l'ensemble de l'hôpital du Valais, site de Sion.

17 Approbation du rapport par le jury

Venetz Philippe



Borghini-Polier Catherine



Bruchez Pascal



De Montmollin Stéphane



Geninasca Laurent



Lasserre Olivier



Salvi Renato



Schmid Herbert



Ruppen Anton



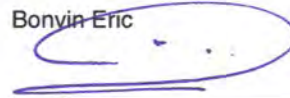
Urfer Thomas



Waeber-Kalbermatten Esther



Bonyin Eric



De Riedmatten Hildebrand



Maurer Marcel



Rudaz Daniel



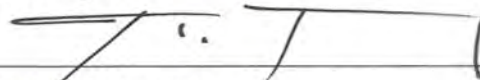
Seppey François



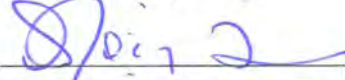
Troillet Nicolas



Berclaz Raymond



Jacquier-Delaloye Anne,



Kurmman Jean-Raphael



18 Levée de l'anonymat

⁰¹ **PISTIDAE**

Éliminé au deuxième tour

Cyrill Haymoz à Fribourg

Rue Frédéric Chaillet 7

1700 Fribourg

Olivier Schmi, Richard Robatel, Stefan Dubi, Nuno Rodrigues, Sabina Egloff, Aline Grossrieder, Dominique Göttel, Jonas Zahno

Ingénieur civil

Tschoop Ingenieure GmbH, Berne

Adrian Tschopp

Spécialiste

-

⁰² **Sweet hop**4^e rang, 4^e prix (45'000.—)**Mijong & Marty (Mima)**

Place de la Meunière 22

1950 Sion

Céline Guibat, Muriel Marty, Carole Pont, Susana Dimas, Aline Hemmeler, Juliette Bayona-Ruiz, Caroline Brunner-Rolland, Mathias Favre, Françoise Boisset

Ingénieur civil

Pitteloud, Antille Ing. Conseils Sàrl, Sion

Spécialiste

MGAD, Marco Giannini, Martigny⁰³ **EMILE**

Éliminé au premier tour

ARGE Lamoth, Reimann, Halter Partner

Speerstrasse 14

8832 Wilen bei Wollerau

Tibor Lamoth Wilen SZ, Andreas Reimann Zürich, Urs Hunziker Rapperswil SG, Dejan Fulurija Rapperswil SG

Ingénieur civil

Gruner Wepf AG, Zürich

Spécialiste

IBG Institut für Beratungen im Gesundheitswesen AG, Aarau

Heinrich Messmer

⁰⁴ **Swift**

Éliminé au troisième tour

Maier Hess Architekten

Neptunstrasse 25

8032 Zürich

Alexander Maier, Annick Hess, Rahel Flubacher, Thomas Meyer

Ingénieur civil

tbf-marti ag, Schwanden

Spécialiste

Gartenmann Engineering AG, Zürich⁰⁵ **à votre santé**

Éliminé au deuxième tour

Les ateliers du passage Sàrl – Jean-Luc Grobéty – Cyrille Fasel

Avenue du Tivoli 4

1700 Fribourg

Dominique Joliat-Schaer, Mathieu Andrejewski, Hervé Romanens, Noam Berchier, Jonathan Chkarnat, Luis Filipe da Silva Nogueira

Ingénieur civil

Roger Kneuss, Fribourg

Spécialiste

-

⁰⁶ **PAC_MAN**

Éliminé au deuxième tour

Grégoire Comina HMA / Hugues Michaud / Atelier 1912 – John Michellod

Dent Blanche 19

1950 Sion

Monique Fellay, Mirjeta Berisha, Melinda Fenner

Ingénieur civil

Bureau d'Ingénieurs civils Mauler SA, Neuchâtel

Spécialiste

Olivier Jean Léonard Mauler⁰⁷ **ASPIRINE**

Éliminé au premier tour

suter sauthier & associés

place de la gare 1

1950 Sion

Christian Suter, Raphael Sauthier

Ingénieur civil

sd ingénierie, Sion

Spécialiste

jam group – Alexandre Luthringer, Genève⁰⁸ **TRAIT D'UNION**

Éliminé au premier tour

Dolci Architectes Sàrl et AS Architecture-Studio (Paris)

Rue des Pêcheurs 8

1400 Yverdon-les-Bains

Silvio Dolci, Sandro Pacifico, Nicolas Delacrétaz, Ivann Ly, Jérémy Pamingle, Marie-Caroline Piot, Laurent-Marc Fischer, Jean-François Bonne, Pierre Matia, Mariano Efron, Rexa Vidal

Ingénieur civil

Guido Roelfstra, Orbe

Spécialiste

Profil Paysage Sàrl, Yverdon-les-Bains

⁰⁹ **FELIX**

Éliminé au deuxième tour

dl-a, designlab-architecture sa / Inès Lamunière & GayMenzel sàrl

Rue Gourgass 5

1205 Genève

Inès Lamunière, Götz Menzel, Aurélia Yammine, Giovanni Campaci, Ludovic Tiollier

Ingénieur civil

EDMS SA, Genève

Spécialiste

-

¹⁰ **Yin Yang**

Éliminé au troisième tour

Itten+Brechbühl SA et Tekhne SA

Avenue d'Ouchy 4

1006 Lausanne

Robin Kirschke, Catherine Jaquier-Bühler, Joel Carter, Vasil Georgiev, Bao Phan, Luis Leal Moret, Jordi Oriol Serra, Jean-Daniel Beuchat

Ingénieur civil

BG Ingénieurs Conseils SA, Lausanne

Gilles Pirat, Cyrille Michel, Pedro Braga

Spécialiste

Lead Consultants

Karin Imoberdorf

¹¹ **After eight**

Éliminé au troisième tour

évéquoze ferreira architectes / brunet saunier architecture

route des ronquos 1 / rue dupetit-thouars 17

1950 sion / 75003 paris

Isabelle Evéquoze, Nuno Ferreira, Alice Gras, Magnolia Jacquier, Alexandre Crettenand, Jennifer Monnet, Raphaël Udriot, Francine Gurtner, Jérôme Brunet, Gerold Zimmerli, Astrid Beem, Mounia Saïah

Ingénieur civil

Thomas jundt ingénieurs civils / luois bonvins & fils, Carouge / Sierre

Spécialiste

Gartenmann Engineering AG, Zürich¹² **FIXFLEX**

Éliminé au premier tour

steigerconcept ag

Staffelstrasse 8

8045 Zürich

Christof Nauck, Jean-Daniel Wyss, Julia Gorek, Wael Alchach, Thomas Keller, Joe Kaps, Agata Muszynska Jochen Brunner, Kostis Stoforos, Susi Higgins, Veronica Hernandez

Ingénieur civil

ingenta ag ingenieure + planer, Berne

Spécialiste

-

¹³ **West Side Story**5^e rang, 5^e prix (CHF 40'000.—)**Actescollectifs Architectes SA**

Avenue du Rothorn 2

3960 Sierre

Claudia Bétrisey, Arch. EPFZ-SIA; Pierre-Antoine Masserey, Arch. EPFZ-SIA; Ambroise Bonvin, Arch. HES; Cédric Bonvin, Arch. EAAL; Thomas Friberg, Architecte EPFL-SIA; Tiago Coelho, Architecte TUL; Enrique Rollan, Arch. ETALS; Adelin Favre, Dessinatrice CFC; Marc Evequoze, Stagiare EPFL

Ingénieur civil

BGI SA, Aigle

Jörg Meyer

Spécialiste

PGGM Suisse SA, Winterthur¹⁴ **Dr. Green**3^e rang, 3^e prix (CHF 50'000.—)**GAME ARCHITECTES**

Rue du Collège 1

1920 Martigny

Michael Darbellay, Nicolas Meilland, Stéphane Schers, Yvan Métrailler, Valérie Cina

Ingénieur civil

GIT4, Martigny, David Torrent

Spécialiste

SP SOLUTIONS, Fabrice Dumont-Dayot¹⁵ **Plissé**

Éliminé au premier tour

Gianellini Laura

Via Riviera 3

6900 Lugano

Karim Renzo Notari

Ingénieur civil

GNOTUL SA – ING. PIERUMBERTO PERUCCHINI

Spécialiste

Alberto Contini

Laura Locatelli

Silvia Locatelli

Matteo Rapazini, Denis Sahli

¹⁶ **Kägi f.**

Éliminé au deuxième tour

Cittolin Polli & Associés SA

Avenue de la Gare 46B

1920 Martigny

Stefano Cittolin, Francisco Costa, Carole Major, Maëlle Rochat

Ingénieur civil

INGENI SA, Lausanne

Michel Porcelli, Verena Pierret

Spécialiste

-

¹⁷ **Carré**6^e rang, 6^e prix (CHF 35'000.—)**SAM Architekten und Partner AG**

Hardturmstrasse 175

8032 Zürich

Sacha Menz, René Antoniol, Dorette Birker, Christoph Schneider, Fabian Roth, Mathieu Fritzing

Ingénieur civil

Synaxis AG Zürich

Carlo Bianchi

Spécialiste

-

¹⁸ **PaysageBienEtre**

Éliminé au deuxième tour

gp ADM (AZPML Ltd // DF + Partners Sagl // MED ARCHITECTS)

Via Besso 28

6900 Lugano

Alejandro Zaera Polo, Maider Llaguno, Dario Franchini, Vicente Beneitez

Ingénieur civil

Bollinger + Geohmann

Kim Boris Löffler, Agnes Weilandt

Spécialiste

-

¹⁹ **TOMOGRAPHY**

Éliminé au deuxième tour

LEMANARC SA

Place Chauderon 24

1003 Lausanne

Vincent Zhang, PDG

Michel Clivaz, Andreas Scheiwiller, Yves Coppey, Maria Tapia, Juliette Durand, Adeline Sieber

Ingénieur civil

Willi SA

Daniel Vocat

Guillaume Fabre Ingénieurs & Architectes SA

Jean-François Favre

Pierre Kurmann SA

Spécialiste

Daniel Pauli

Gabriel Gonzalez

²⁰ **des hommes et des machines**

Éliminé au premier tour

Dürig AG

Feldstrasse 133

8004 Zürich

Jean-Pierre Dürig, Benjamin Pannatier, Noémie Ernst-Sénéclauze, Josep Ribes Alcaïna, Flurina Hilpertshauser

Ingénieur civil

MWV Bauingenieure AG, Baden

Ljupko Peric

Spécialiste

AFC Air Flow Consulting AG, Zürich

Alois Schälín,

IBG Institut für Beratungen Gesundheitswesen,

Aarau

Heiri Messmer

²¹ **lueur d'espoir**

Éliminé au premier tour

dreipunkt ag, für konzept.entwurf.realisierung

Safischstrasse 4

3900 Brig

Clausen Diego, Brunner Michèle, Herbolt Anne-Dorothee,

Kuonen Fabian, Stoffel Milena, Meier-Ruge Xenia, Ittig Dominique

Ingénieur civil

ALP Andenmatten Lauber & Partner AG, Visp

Spécialiste

-

²² **EMERGENCY**2^e rang, 2^e prix (CHF 90'000.—)**BRÄKER ARCHITECTES**

Chemin des Trois-Rois 7

1005 Lausanne

Delphine Clavien, Arch. EPFL SIA ; David Clavien,

Arch. EPFL SIA ; F. Kontoyanni, Arch. EPFL SIA ;

Lorenz Bräker, Arch. ETH SIA

Ingénieur civil

LBI Lattion Bruchez Ingénieurs, Muraz

Spécialiste

-

²³ **TOPOLINO**

Éliminé au deuxième tour

ffbk Architekten AG

Hardstrasse 43

4002 Basel

Eva-Maria Darge, Gerard Jansen, Jonathan Davies,

Marta Kossakowska, Alexander Furter, Jan Krarup,

Timon Tobler

Ingénieur civil

Schmidt Partner Bauingenieure AG, Basel

Dr. Ingenieur Wendelin Schmidt

Spécialiste

-

²⁴ **OXYGENE**

Éliminé au troisième tour

Bonnard woefray architectes fas-sia

Clos Donroux 1

1870 Monthey

Alain Page, Susana Barrero, Camille Mabillard, Anaïs Jaquier,

Julien Guitard, Diogo Marques

Ingénieur civil

Kurmann & Cretton SA, Monthey

Spécialiste

PGMM Suisse SA, Winterthur

²⁵ **Cercle de santé**

Éliminé au deuxième tour

C.F.Møller / fsp Architekten / Stähelin Architekten

Rue de la Jeunesse 2

2800 Delémont

Klavs Hyttel, C.F.Møller, Bernd Fürst, Julian Weyer,
C.F.Møller, Jean-Philippe Stähelin, Christoph Käch,
James Wong

Ingénieur civil

WMM Ingenieure AG, Münchenstein

Spécialiste

Lasse Vilstrup Palm, architecte paysagiste –

C.F.Møller

²⁶ **CampuSanté**1^{er} rang, 1^{er} prix (CHF 105'000.—)**GMP + FERRARI ARCHITECTES à Lausanne**Volkwin Marg, Christian Hoffmann, Stefan Walter,
Marek Nowak, Philipp Schaefer;
J.-B. Ferrari, Sébastien Zwissig, Floriane Robert

Ingénieur civil

Kbm Engineers SA, Sion

Sylvain Dumoulin

Spécialiste

PGMM Suisse SA, Winterthur²⁷ **V2712**

Éliminé au premier tour

Yves WOZNIAK Architecte

Rue de l'arbre de paradis 79

59274 Marquillies (F)

Ingénieur civil

HDM Ingénierie sa, Villeneuve d'Ascq (F)

Fabrice Taleux

Spécialiste

-

²⁸ **HYGIE**

Éliminé au deuxième tour

**PAGE Aloys, Geneviève & Frédéric ARCHITECTES
SA**

Rte des Arsenaux 21

1705 Fribourg

Marta L. Cameselle, Marco Arzu, Bruno Martins

Ingénieur civil

Brunny Ingénieurs Conseils Sàrl, Fribourg

Tobie Brunny

Spécialiste

Carta Associés, Marseille (F)

Stéphane Bernard, Laura Leone

E Présentation des projets

19 Projets primés

•	26	CampuSanté	1 ^{er} rang	1 ^{er} prix.....	26
•	22	EMERGENCY	2 ^e rang	2 ^e prix.....	30
•	14	Dr. Green	3 ^e rang	3 ^e prix.....	34
•	02	Sweet hop	4 ^e rang	4 ^e prix.....	38
•	13	West Side Story	5 ^e rang	5 ^e prix.....	42
•	17	Carré	6 ^e rang	6 ^e prix.....	46

26 CampuSanté
1^{er} rang, 1^{er} prix (CHF 105'000.—)

GMP + FERRARI ARCHITECTES

Av. Benjamin-Constant 1
1002 Lausanne
Volkwin Marg, Christian Hoffmann,
Stefan Walter, Marek Nowak,
Philipp Schaefer; J.-B. Ferrari,
Sébastien Zwissig, Floriane Robert

Ingénieur civil
Kbm Engineers SA, Sion
Sylvain Dumoulin

Planification hospitalière
PGMM Suisse SA, Winterthur



L'implantation de la nouvelle extension en forme de L au sud et à l'ouest de l'hôpital est habile. Elle permet en effet d'une part de préserver les espaces paysagers extérieurs, en particulier la frange boisée au sud et l'arborisation actuelle du parking et d'autre part de dégager un espace de référence entre le socle du bâtiment existant et la nouvelle extension.

Le dispositif des accès voitures, deux roues, piétons pour les différents usagers est bien organisé et profite de la configuration actuelle sans la remettre en question. La mise en place d'un « axe vert » appuie le parcours principal entre le parking et l'entrée principale de l'hôpital. Les cours paysagères à l'intérieur du bâti - la principale en L et les secondaires - donnent un caractère de campus hospitalier à l'institution.

La volumétrie générale de l'extension est compacte et ne dépasse pas le socle du bâtiment existant. De cette façon, les tours existantes des unités de soin qui sont l'emblème de l'hôpital de Sion sont mises en valeur. L'organisation du projet permet aussi à terme d'absorber les extensions requises dans le cahier des charges.

La composition globale, sur 3 étages et un sous-sol partiel, permet de préserver le parc et de dégager les espaces suffisants au dispositif d'entrée principal. Le projet est rigoureux et relativement compact et efficace.

A l'analyse, il s'avère que CampuSanté présente un volume SIA et un rapport entre les surfaces utiles et les surfaces de plancher inférieurs la moyenne des projets, mais que son développement de façade est un peu supérieure.

La configuration du projet et de ses circulations autour d'un espace extérieur de référence offre une qualité indéniable à ce parti. Le volume en L de l'extension percé par des cours intérieures permet d'éclairer la majeure partie des locaux. Les espaces sont organisés de manière claire et hiérarchisée et permettent à terme une grande flexibilité d'usage. Le système constructif s'inscrit dans cette même logique.

Le dispositif spatial proposé et en particulier l'alternance systématique des vides et des pleins semblent cependant quelque peu rigides et mécaniques. Les proportions des passerelles de liaison au troisième

étage apparaissent très fragiles dans leur rapport à la volumétrie générale du projet.

Le système distributif principal incluant les circulations verticales existantes s'organise en anneau autour de l'espace de référence et dessert efficacement les réseaux secondaires qu'ils soient horizontaux ou verticaux. Cette organisation claire et hiérarchisée permet à terme une réelle souplesse dans la mise en place des programmes.

L'organisation globale des flux intérieurs et extérieurs est bonne. L'emplacement de l'entrée principale et celle des petites urgences placées sous une marquise en lien direct avec l'axe vert et le parking courte durée sont parfaitement identifiables.

Le hall principal de distribution est généreux, il présente des doubles hauteurs et des apports de lumière zénithale qui sont à l'échelle de l'institution. De plus, partie prenante de l'anneau de distribution placé autour de l'espace de référence, il permet à l'usager de se repérer facilement et de comprendre d'emblée comment s'organise l'hôpital.

La séparation des différents flux –public, patient, visiteur, logistique est bien résolue.

L'organisation des différentes fonctions avec au rez-de-chaussée les urgences, la radiologie, l'endoscopie et la thérapie, au premier étage, les consultations ambulatoires et spécialisées et au deuxième, le bloc opératoire, le bloc obstétrique, les soins intensifs, les soins continus et l'hôpital de jour fonctionne bien.

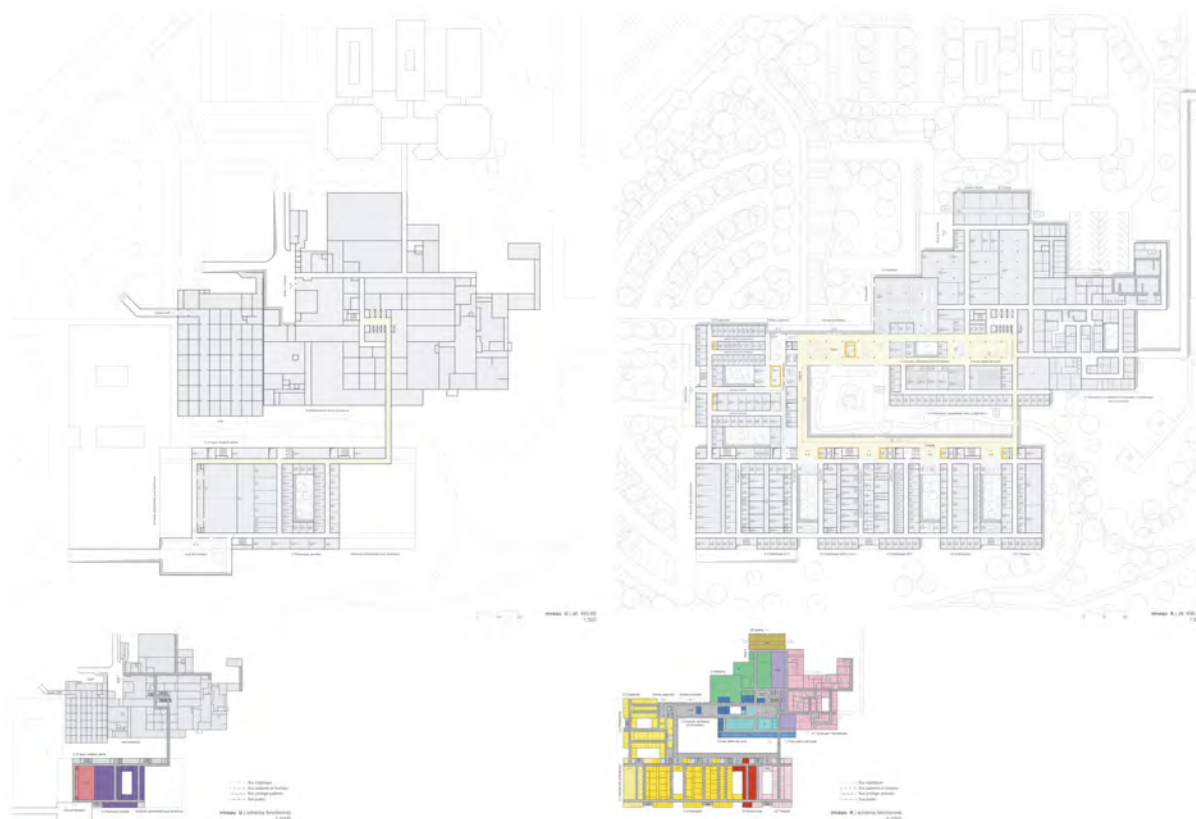
L'emplacement des urgences est optimal, même si son organisation interne et sa liaison avec la radiologie est à améliorer. L'absence d'un espace couvert et protégé pour l'accueil des ambulances n'est pas envisageable.

Le bloc opératoire est assez bien organisé, mais les liaisons avec les zones d'attente et de réveil sont à optimiser.

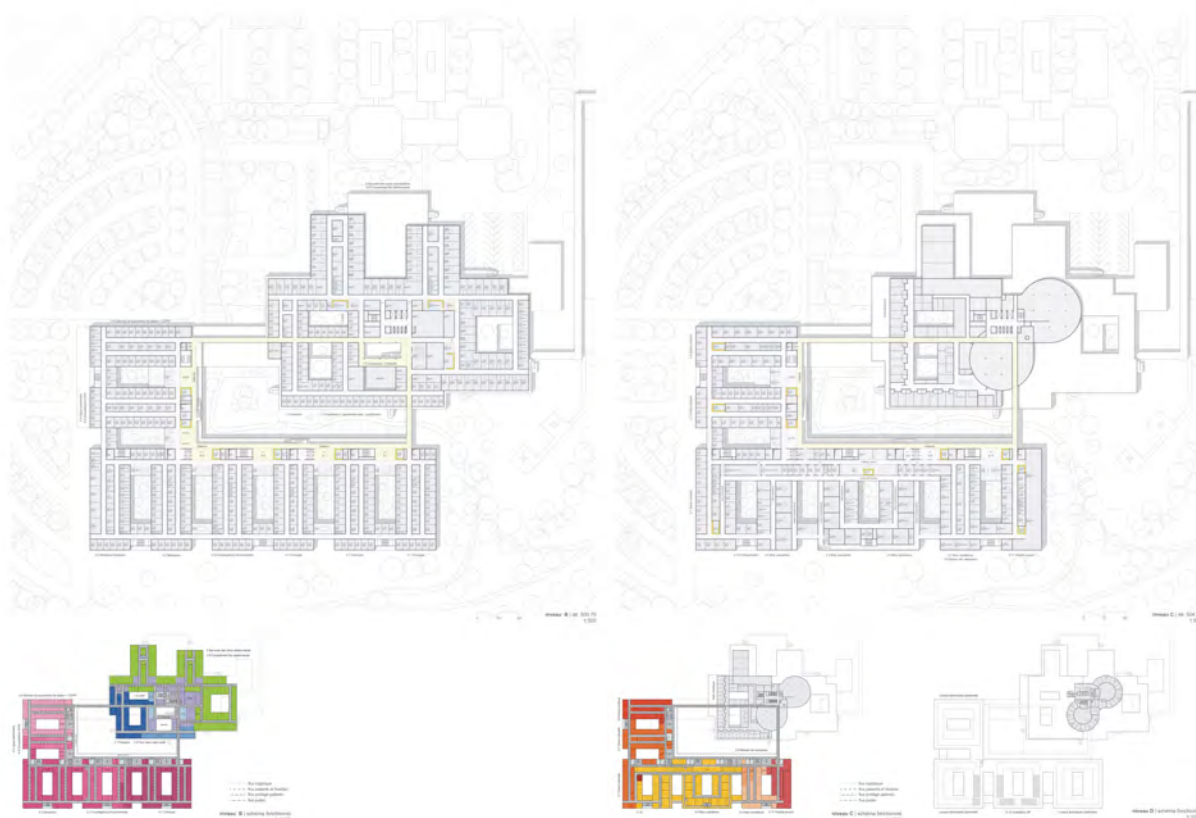
En terme d'exploitation le projet est efficace, les flux sont bien séparés et les distances à parcourir par les professionnels au sein des entités, optimisés.

Au niveau structurel, le projet a une faible incidence sur le bâtiment existant. Au niveau U, le COP est intouché et sert d'appui aux niveaux A, B et C. La superposition structurelle (trame de 7.5m x 7.5m) est bonne. La condition des 17 mètres autour des tours de lits est respectée. La réponse aux contraintes parasismiques est jugée bonne. Le bâtiment n'est pas très compact, mais au vu de la bonne distribution des noyaux, la forme est satisfaisante.





Campusanté | Concours Hôpital de Sion 2



CampusSanté | Concours Hôpital de Sion 3

22 EMERGENCY2^e rang, 2^e prix (CHF 90'000.—)**BRÄKER ARCHITECTES**

Chemin des Trois-Rois 7

1005 Lausanne

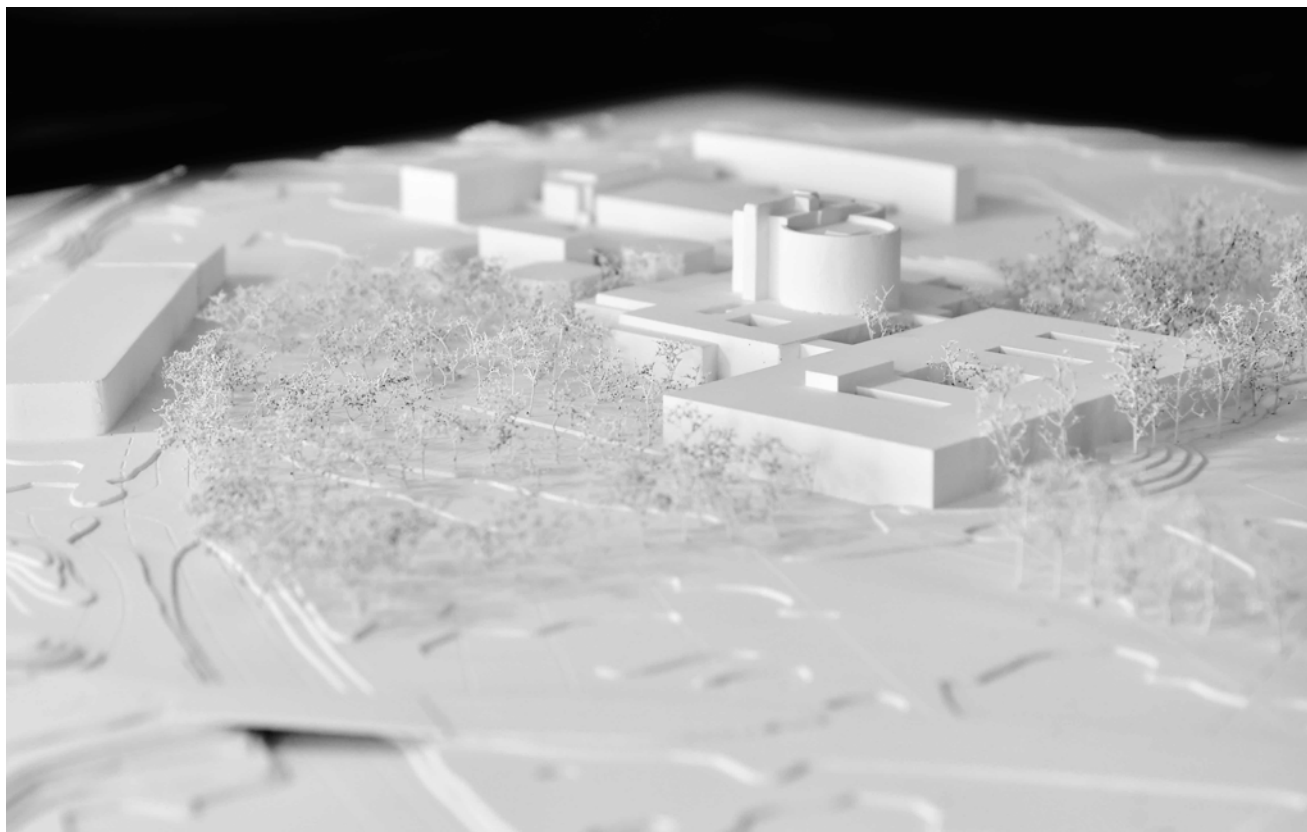
Delphine Clavien, Arch. EPFL SIA

David Clavien, Arch. EPFL SIA

F. Kontoyanni, Arch. EPFL SIA

Lorenz Bräker, Arch. ETH SIA

Ingénieur civil

LBi Lattion Bruchez Ingénieurs, Muraz

L'agrandissement est organisé par un corps de bâtiment compact, sur trois niveaux, situé au sud de l'hôpital existant. Le décalage du nouveau bâtiment vers l'ouest crée une situation d'angle précisant et contentant l'entrée de l'ensemble du complexe hospitalier. Le nouveau bâtiment reprend la hauteur du socle existant et en poursuit la typologie. Les tours des chambres restent visibles comme signe distinctif de l'hôpital. La position choisie de la nouvelle construction crée un espace extérieur généreux à l'ouest.

La plantation caractéristique des arbres existants est en grande partie remplacée par une nouvelle conception. Cette mesure reste discutable, d'autant plus que le concept des espaces et accès proposés n'est pas convaincant. Il manque une idée claire et structurante.

Les flux fonctionnels ainsi que ceux des visiteurs sont organisés de manière complexe engendrant des croisements peu heureux. Il manque un guidage intuitif, spécialement pour les visiteurs.

Le projet de la HES-SO est proposé par un volume légèrement décalé qui vient s'implanter à l'ouest de l'agrandissement de l'hôpital et complètera le front qui définit le parvis d'entrée au sud. Cette implantation de la

HES permet de conserver du terrain pour une éventuelle extension de l'ICHV

L'agrandissement futur de l'hôpital est proposé par un étage complémentaire partiel. L'agrandissement en direction de l'est jusqu'à la limite de la parcelle reste aussi possible.

Le concept se base sur la typologie de quelques cours à taille variable. La cour entre le bâtiment existant et l'agrandissement forme l'élément central. La cour comme élément extérieur structurant endosse une fonction d'orientation importante pour l'ensemble du complexe.

Un hall d'entrée généreux accueille les visiteurs et les mène de manière directe aux circulations verticales des tours des lits et de l'agrandissement. Les trois niveaux de l'agrandissement sont desservis par un nombre d'ascenseurs suffisant. Une rampe attrayante pour piétons sert d'accès complémentaire en longeant la cour centrale. Les cheminements à l'intérieur sont placés en majorité de manière judicieuse.

La relation avec la partie existante est résolue de manière optimale par deux liaisons différemment

hiérarchisées.

Les urgences sont placées de manière judicieuse à l'ouest de l'agrandissement et sont bien organisées. L'accès des patients debout est positionné de manière latérale au hall d'entrée ce qui semble cohérent. Le cheminement depuis les urgences vers la radiologie est très long et uniquement possible par un couloir public. La pharmacie de l'hôpital est située dans une position attrayante, au front sud de l'agrandissement, mais la butte la prive complètement d'éclairage naturel. Le secteur des blocs OP se situe au niveau B à proximité des urgences. Une autre manière d'organisation reste potentiellement possible. Le secteur ambulatoire occupe quasiment tout le niveau C. L'accès pour les patients et les visiteurs est assuré à partir du hall central par des ascenseurs et la rampe.

Le dimensionnement et l'emplacement des cours permettent l'utilisation de la lumière naturelle dans une grande partie des locaux. Le manque d'hiérarchisation conduit à une orientation compliquée à l'intérieur du secteur ambulatoire et rend l'exploitation onéreuse.

Les paramètres concernant les dépenses en énergie et de rentabilité se situent au niveau moyen à bon.

(Surface de référence énergétique, enveloppe thermique du bâtiment, surface vitrée, etc.)

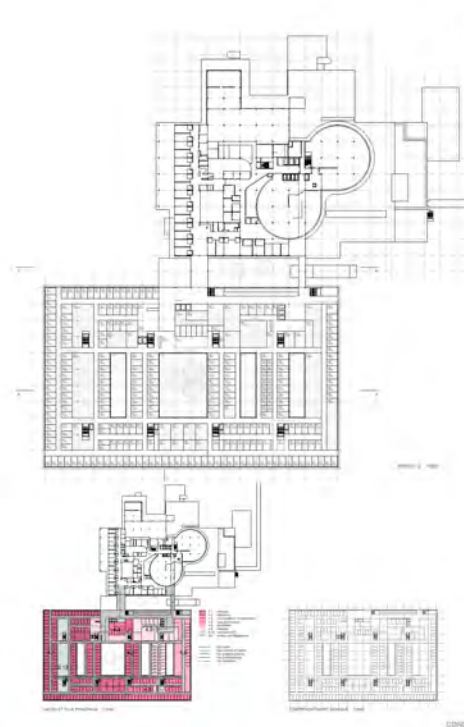
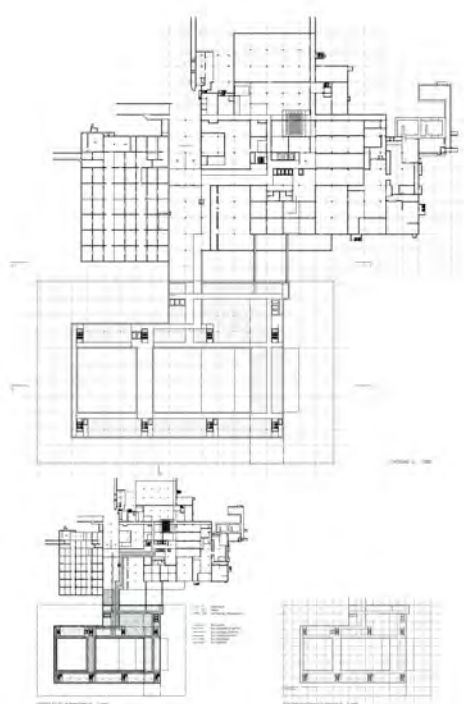
Les interventions dans la partie existante sont réduites au minimum nécessaire.

Le décrochage de la nouvelle construction, permet une réalisation indépendante et rationnelle ce qui a des influences sur l'économie générale du projet.

La structure porteuse de l'agrandissement n'est que partiellement représentée. Cependant, la simplicité de la structure laisse présumer une conversion d'un système statique adéquat. La présence de piliers dans l'axe de certains couloirs n'est pas admissible.

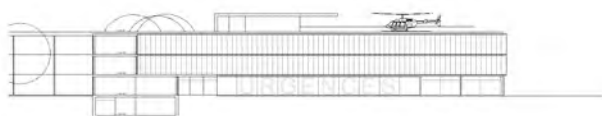
Au niveau structurel, le projet a une faible incidence sur le bâtiment existant. La superposition des porteurs (trame de 7.5m x 7.5m) est bonne. La réponse aux contraintes parasismiques est jugée satisfaisante. La condition des 17 m autour des tours de lits est respectée. Le bâtiment est compact, mais la configuration des murs n'est pas idéale. Des murs complémentaires seront probablement nécessaires, en particulier dans la direction transversale.



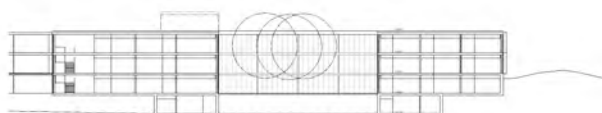


EMERGENCY
CONCOURS HOPITAL DE SION 19-18

EMERGENCY
CONCOURS HOPITAL DE SION 19-18



FAÇADE PRINCIPALE 1:500



COURT PAYS UNIFORME 1:500



SERVICE DES URGENCES - NIVEAU 1:100

EMERGENCY
CONCOURS HOPITAL DE NIVON 10-13

NOTES

Le projet de l'hôpital de Nivon est un projet de grande envergure, qui vise à répondre aux besoins de la population de la région de Nivon. Le projet est divisé en plusieurs phases, dont la première est la construction de la nouvelle aile d'urgence. Cette aile sera construite sur un terrain de 10 000 m², qui est situé à l'extrémité sud-est du site. Le terrain est plat et est entouré par des champs. Le projet est financé par le canton de Valais et la commune de Nivon.

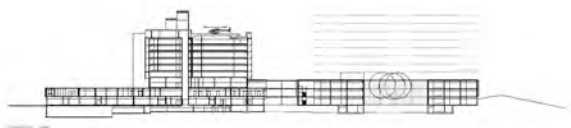
Le projet de l'hôpital de Nivon est un projet de grande envergure, qui vise à répondre aux besoins de la population de la région de Nivon. Le projet est divisé en plusieurs phases, dont la première est la construction de la nouvelle aile d'urgence. Cette aile sera construite sur un terrain de 10 000 m², qui est situé à l'extrémité sud-est du site. Le terrain est plat et est entouré par des champs. Le projet est financé par le canton de Valais et la commune de Nivon.



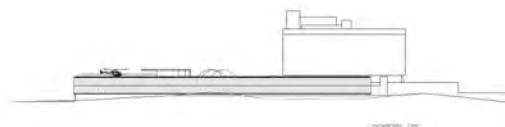
FAÇADE LATÉRALE 1:500



FAÇADE LATÉRALE 1:500



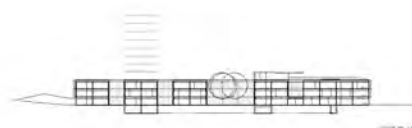
FAÇADE LATÉRALE 1:500



FAÇADE LATÉRALE 1:500



FAÇADE LATÉRALE 1:500



FAÇADE LATÉRALE 1:500

EMERGENCY
CONCOURS HOPITAL DE NIVON 10-13

¹⁴ Dr. Green
3^e rang, 3^e prix (CHF 50'000.—)

GAME ARCHITECTES

Rue du Collège 1
1920 Martigny
Michael Darbellay, Nicolas Meilland,
Stéphane Schers, Yvan Métrailler,
Valérie Cina

Ingénieur civil
GIT4, Martigny, David Torrent

Spécialiste
SP SOLUTIONS, Fabrice Dumont-Dayot



L'extension proposée, reprend la géométrie orthogonale du socle de l'hôpital existant et crée une césure entre les deux réalisations afin d'y articuler la nouvelle entrée de l'hôpital. La composition globale et les volumétries sont harmonieuses et offrent un nouvel ensemble cohérent. L'implantation de la HESSO est peu précisée. Dès lors, cette réalisation ne participe pas à la composition de l'ensemble.

La définition des espaces extérieurs, présentent quelques difficultés en particulier l'artifice nécessaire pour permettre l'accessibilité au dispositif des urgences. En effet, ces dernières se situant au niveau B, ce qui en soit est intéressant sur un plan fonctionnel, impliquent de permettre aux véhicules et ambulances de gravir près de 2 étages. Il en découle que l'accès en devient difficile et quelque peu étrié et l'arborisation originale est entièrement supprimée. Par ailleurs, l'aménagement de ce qui pourrait devenir l'esplanade d'entrée de l'hôpital n'est pas abouti et ne présente peu de qualités à ce stade des études. Le tapis végétal, l'arborisation et les promenades sont traitées de manière identiques sur tous le parc ce qui risque de générer une certaine monotonie des aménagements paysagers.

L'organisation sur 3 étages (avec en sus un étage partiel logistique), permet de préserver le parc et de

dégager les espaces suffisants pour le dispositif de l'entrée principal. Le projet est rigoureux, relativement compact et efficace. Les surfaces neuves proposées sont quelque peu au-delà de la cible demandée alors que les surfaces rénovées sont quant à elles moindres.

La composition offre de la lumière naturelle dans la majeure partie des espaces et des circulations. La hiérarchisation des espaces est adaptée et propose, de manière cohérente, des espaces de supports aux soins. Il y a un bon potentiel de flexibilité et d'évolutivité dans la proposition faite qui permet la modularité des espaces pour répondre à l'évolutivité des pratiques. La répétition d'éléments architecturaux identiques risque de rendre l'orientation difficile, une spatialité plus variée aurait été souhaitée.

Le système distributif est rigoureux et hiérarchisé. La séparation des différents flux est garantie et une flexibilité des fonctions est assurée. La magistrale, soit l'axe de distribution principal (Nord/Sud) en rive Est de l'extension, bien que tout-à-fait pertinente dans l'organisation générale des flux et des fonctions, ne convainc pas entièrement dans son traitement. L'articulation avec le hall est difficile et son dimensionnement est quelque peu timide.

Comme évoqué, l'organisation globale des flux est bonne. En effet, l'entrée publique est marquée par une articulation et celle des urgences est reportée à l'Ouest permettant une bonne hiérarchisation des flux, sachant néanmoins que cette dernière est difficile à régler au vu de la topographie du site. Les flux couchés des urgences sont quelque peu difficiles. Les flux logistiques sont quant à eux bien organisés.

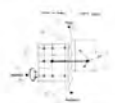
Ce projet propose de mettre les consultations ambulatoires et spécialisées au rez-de-chaussée (niveau A). Cela à l'avantage de regrouper de plain-pied les flux principaux « debouts » en les séparant des flux pour les soins critiques. L'ensemble des fonctions est réparti de manière adaptée avec des desks dédiés. L'organisation globale de l'hôpital est bonne. La structure d'accueil le long de la « magistrale » permet une modularité des structures. Les circulations internes à l'hôpital, sur 3 axes transversaux, assurent des circulations dédiées aux professionnels et à la logistique.

En terme d'exploitation le projet est efficace les flux sont bien séparés et les distances à parcourir par les professionnels, au sein des entités, optimisés. Par contre les références énergétiques, à savoir la surface de référence énergétique ainsi que la surface de l'enveloppe thermique, mériteraient d'être améliorées.

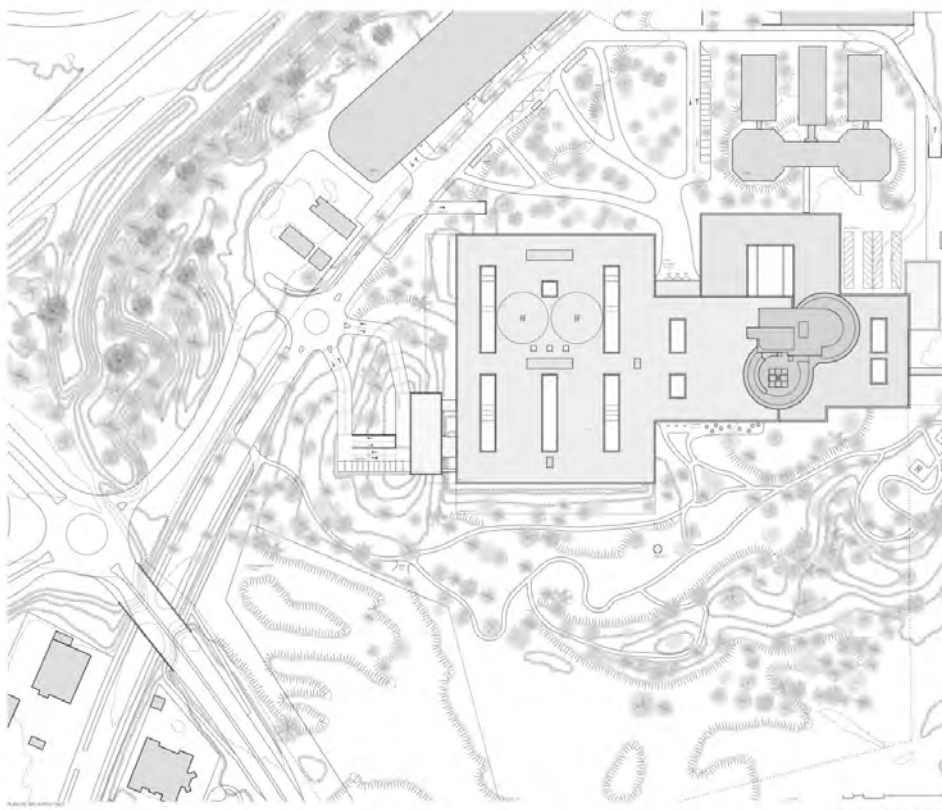
Au niveau structurel, le projet ne prévoit que peu d'interventions sur le bâtiment existant. Le niveau U intègre totalement le COP et au dessus les niveaux sont construits sur son emprise. La superposition des porteurs (trame de 7.5m x 7.5m) est bonne. La réponse aux contraintes parasismiques est jugée bonne. Cependant, il semble que du poids soit ajouté sur le bâtiment existant, ce qui serait défavorable et nécessiterait des mesures coûteuses.

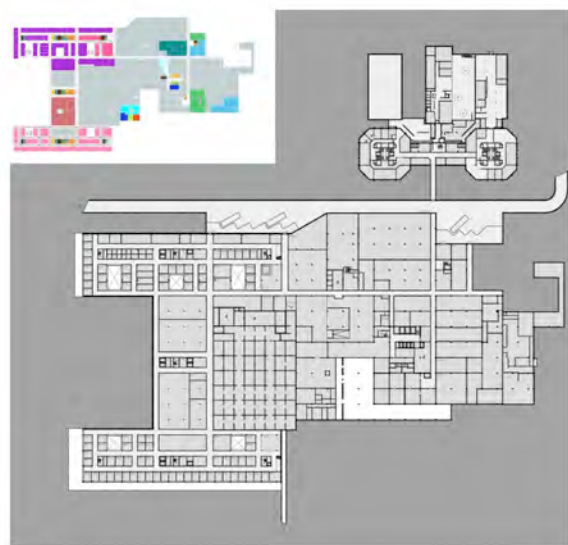
Dr. Green

Le projet de l'hôpital du Valais est un projet complexe qui implique de nombreuses parties prenantes et de nombreuses contraintes. Le projet est divisé en plusieurs phases et chaque phase a ses propres défis. Le projet est un projet de long terme et nécessite une planification soignée.



Le projet de l'hôpital du Valais est un projet complexe qui implique de nombreuses parties prenantes et de nombreuses contraintes. Le projet est divisé en plusieurs phases et chaque phase a ses propres défis. Le projet est un projet de long terme et nécessite une planification soignée.





H2000000 1:500



PROJET D'AMBIANCE
Le projet d'ambiance est un projet d'architecture qui vise à créer un environnement de travail agréable et sûr pour les professionnels de la santé. Il s'agit d'un projet qui prend en compte les besoins des professionnels de la santé et des patients, et qui vise à créer un environnement de travail qui favorise la collaboration, la communication et la qualité des soins.



PROJET D'AMBIANCE
Le projet d'ambiance est un projet d'architecture qui vise à créer un environnement de travail agréable et sûr pour les professionnels de la santé. Il s'agit d'un projet qui prend en compte les besoins des professionnels de la santé et des patients, et qui vise à créer un environnement de travail qui favorise la collaboration, la communication et la qualité des soins.



H2000000 1:500

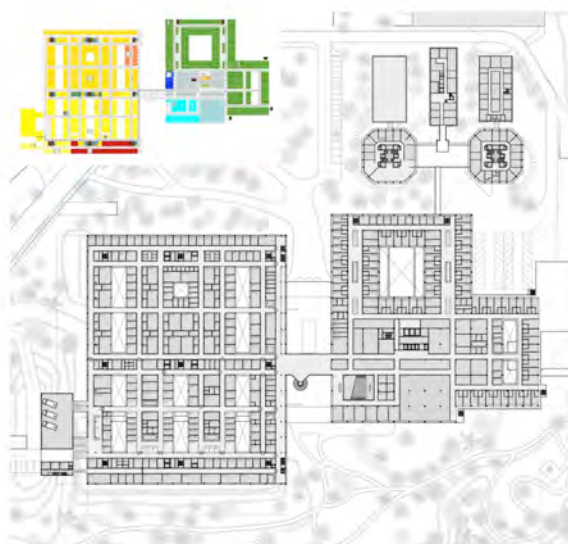


PROJET D'AMBIANCE
Le projet d'ambiance est un projet d'architecture qui vise à créer un environnement de travail agréable et sûr pour les professionnels de la santé. Il s'agit d'un projet qui prend en compte les besoins des professionnels de la santé et des patients, et qui vise à créer un environnement de travail qui favorise la collaboration, la communication et la qualité des soins.



PROJET D'AMBIANCE
Le projet d'ambiance est un projet d'architecture qui vise à créer un environnement de travail agréable et sûr pour les professionnels de la santé. Il s'agit d'un projet qui prend en compte les besoins des professionnels de la santé et des patients, et qui vise à créer un environnement de travail qui favorise la collaboration, la communication et la qualité des soins.

H2000000 1:500



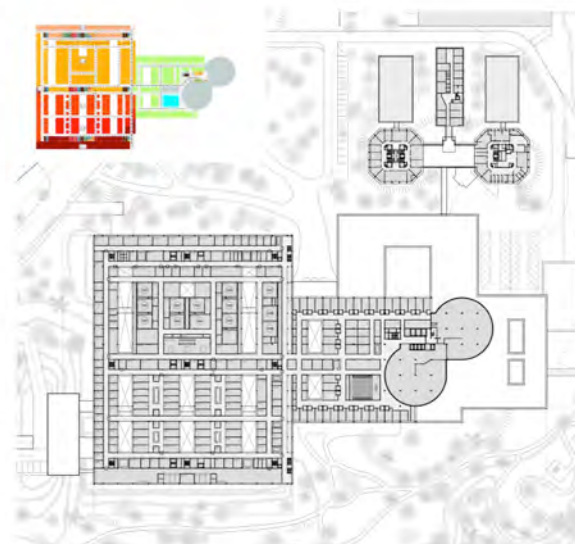
H2000000 1:500



PROJET D'AMBIANCE
Le projet d'ambiance est un projet d'architecture qui vise à créer un environnement de travail agréable et sûr pour les professionnels de la santé. Il s'agit d'un projet qui prend en compte les besoins des professionnels de la santé et des patients, et qui vise à créer un environnement de travail qui favorise la collaboration, la communication et la qualité des soins.



PROJET D'AMBIANCE
Le projet d'ambiance est un projet d'architecture qui vise à créer un environnement de travail agréable et sûr pour les professionnels de la santé. Il s'agit d'un projet qui prend en compte les besoins des professionnels de la santé et des patients, et qui vise à créer un environnement de travail qui favorise la collaboration, la communication et la qualité des soins.



H2000000 1:500

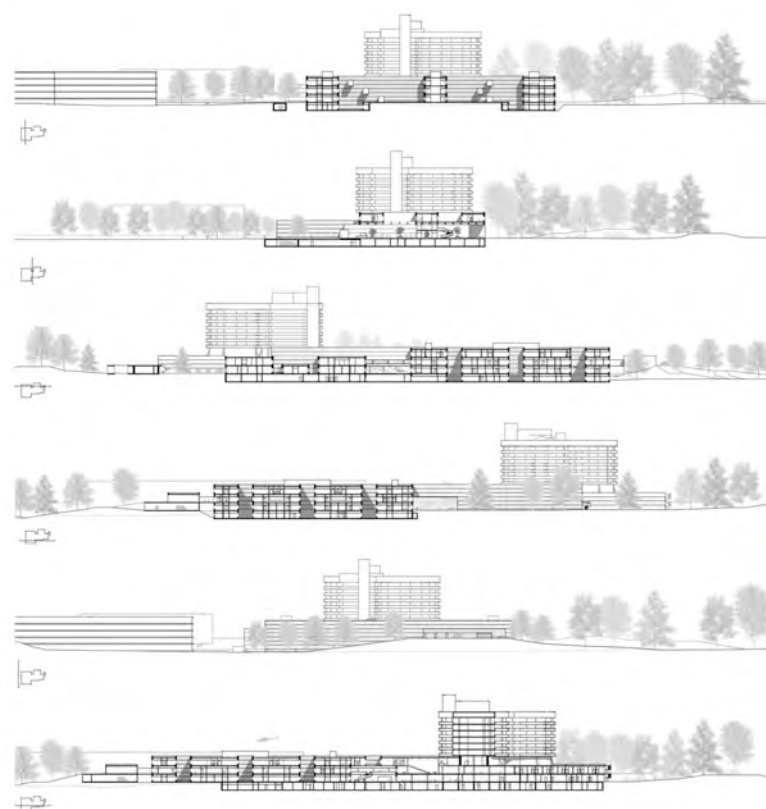
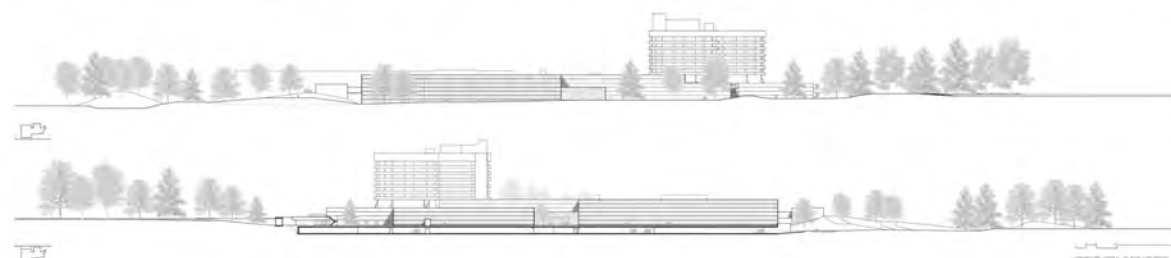


PROJET D'AMBIANCE
Le projet d'ambiance est un projet d'architecture qui vise à créer un environnement de travail agréable et sûr pour les professionnels de la santé. Il s'agit d'un projet qui prend en compte les besoins des professionnels de la santé et des patients, et qui vise à créer un environnement de travail qui favorise la collaboration, la communication et la qualité des soins.



PROJET D'AMBIANCE
Le projet d'ambiance est un projet d'architecture qui vise à créer un environnement de travail agréable et sûr pour les professionnels de la santé. Il s'agit d'un projet qui prend en compte les besoins des professionnels de la santé et des patients, et qui vise à créer un environnement de travail qui favorise la collaboration, la communication et la qualité des soins.

H2000000 1:500



02 Sweet hop4^e rang, 4^e prix (45'000.—)**Mijong & Marty (Mima)**

Place de la Meunière 22

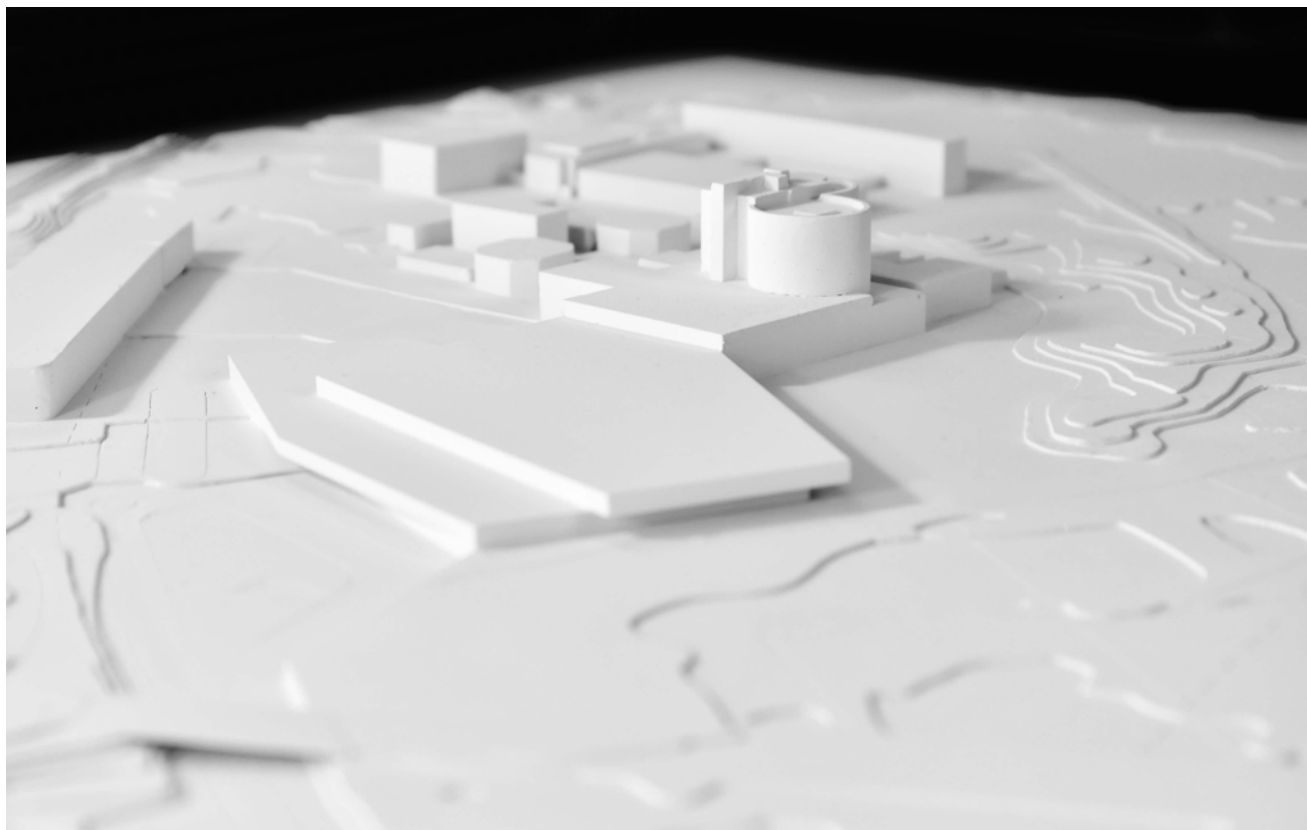
1950 Sion

Céline Guibat, Muriel Marty, Carole Pont,
Susana Dimas, Aline Hemmeler, Juliette
Bayona-Ruiz, Caroline Brunner-Rolland,
Mathias Favre, Françoise Boisset

Ingénieur civil

Pitteloud, Antille Ing. Conseils Sàrl, Sion

Ingénieur feu

MGAD, Marco Giannini, Martigny

Le projet s'inscrit clairement dans une démarche paysagère et ceci malgré son étalement. En adoptant non seulement une géométrie volontairement non orthogonale, mais aussi en se calant dans le terrain afin de ne laisser émerger qu'un minimum de volumes, il souligne ainsi par contraste les tours existantes, véritables symboles de l'institution hospitalière.

Si le projet offre un atout paysager certain, en dialogue avec son contexte parcellaire, viaire, végétal et topographique, il reste cependant à vérifier l'impact réel des techniques en toiture et de leur adéquation avec les patios proposés. L'annexe enterrée d'un niveau n'est pas en adéquation avec le parti proposé.

Le projet exploite la différence naturelle des niveaux d'accès en séparant clairement de l'entrée principale les entrées des différents services, tels les ambulances, le matériel stérile, la pharmacie, les naissances, les urgences, la radiologie et la psychiatrie au niveau de l'avenue du Grand-Champsec, les rendant ainsi indépendantes. Le dégagement structuré en zones de dépose minute et de parking, facilite leur accessibilité. Les ambulances, uniquement couvertes, nécessitent

cependant d'un espace fermé pour le transfert des patients.

L'entrée principale à l'ouest donne accès à un hall d'attente clairement séparé, généreux, en étroit contact avec la végétation des alentours, répondant aux besoins d'accueil de toutes les unités ambulatoires. Plusieurs possibilités d'ameublement de ce hall sont envisageables. Il sert de distribution aux espaces programmatiques réunis par secteurs (hôpital de jour, service de jour, endoscopie, investigations, examens, thérapies, etc.) le long de couloirs, eux-mêmes profitant de la lumière naturelle.

Cependant, à une certaine insuffisance générale de la compréhension du programme (manque de liens entre les urgences et les blocs opératoires, les soins intensifs et l'hôpital de jour, le matériel stérile et pharmacie avec les blocs opératoires, non clarté dans l'organisation des blocs opératoires, etc.) s'ajoute, dû à une grande emprise au sol, une logistique étendue qui pèse sur l'ensemble. Le nombre élevé de cours intérieures offre un véritable éclairage naturel à une majorité des locaux; la proportion de ceux-ci n'est toutefois pas idéale, les locaux sont trop étroits par rapport à leur profondeur pour répondre à un usage hospitalier. L'addition de

locaux étroits en façade ne peut guère être corrigée sans modifier profondément le plan. Une hiérarchie des puits de lumière est aussi souhaitée.

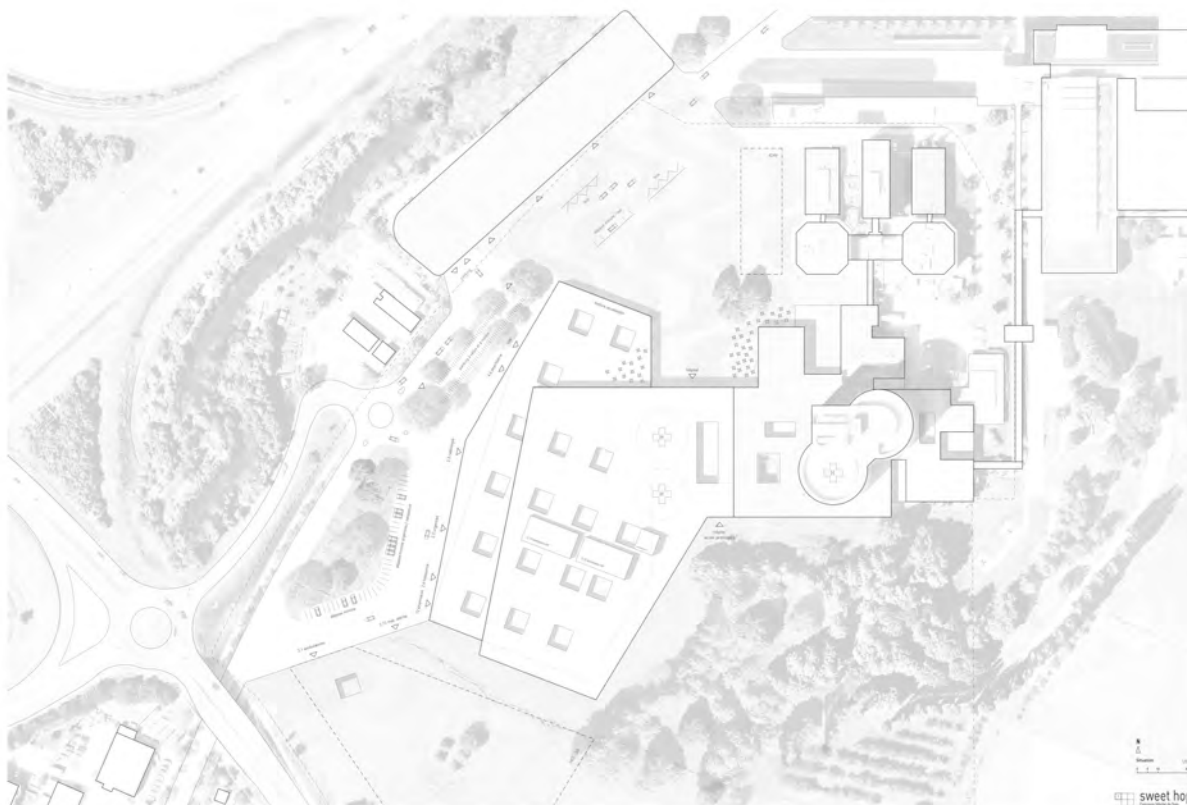
Le fait que le projet reprenne aussi en partie le langage développé pour le parking de 1300 places confère à l'ensemble une certaine force et souligne l'attention portée à l'ensemble du site.

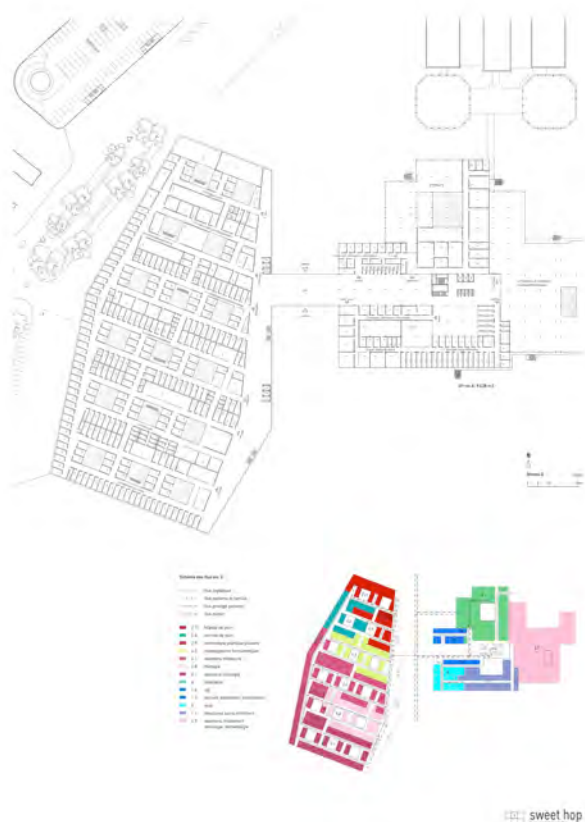
L'édification du nouveau bâtiment ne porte pas atteinte au fonctionnement de la structure existante. Le projet répond donc aux critères de construction par étapes.

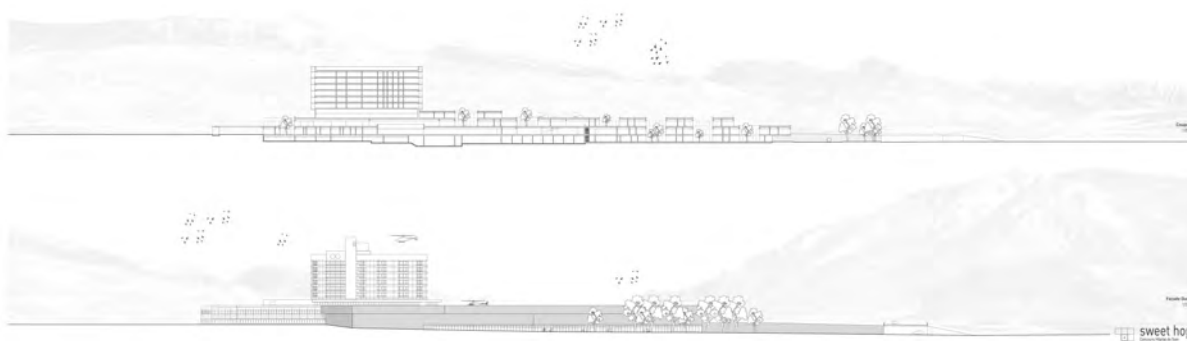
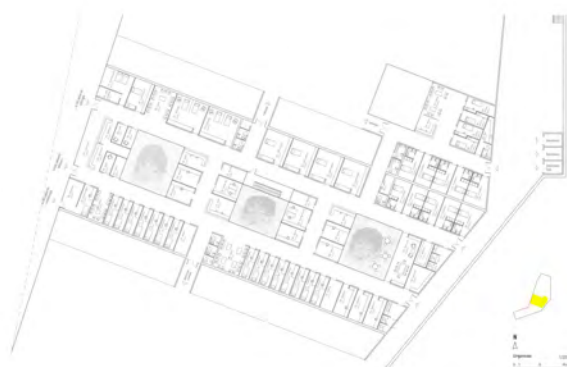
De manière générale, le système porteur par voiles superposées fonctionne. Si le porte à faux à l'Ouest,

malgré le manque d'informations, ne sera pas difficile à régler, la faisabilité du deuxième étage qui servira de couvert côté Sud semble plus complexe à exécuter.

La réponse aux contraintes parasismiques est jugée pas idéale à satisfaisante. Le bâtiment possède une structure irrégulière en plan et en élévation. La configuration des murs n'est pas idéale. En raison de leur rigidité élevée dans une direction, peu de murs attirent les efforts sismiques. De plus, les murs devront résister aux efforts additionnels à cause des effets de torsion.

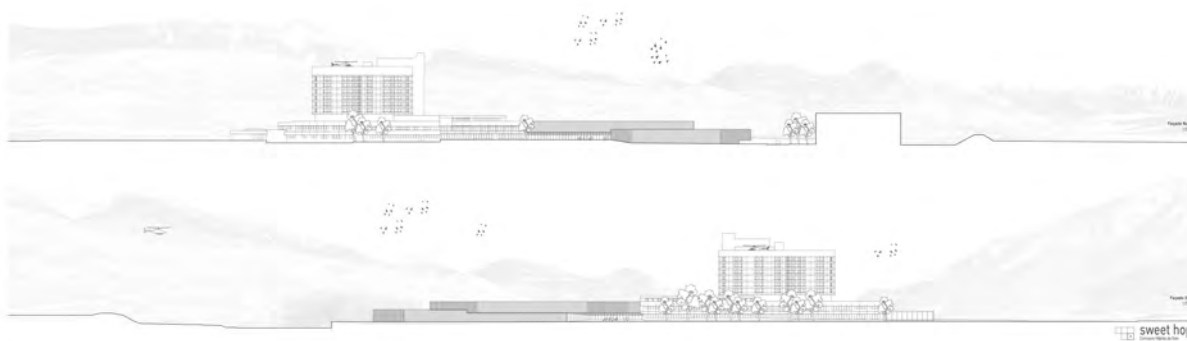






sweet hop

Contexte	Programme	Contexte	Programme	Contexte	Programme
Le projet s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de rénovation et d'extension de l'hôpital du Valais, visant à améliorer les conditions de travail des professionnels de santé et à offrir de meilleurs soins aux patients. Le site est situé dans un environnement urbain dense, avec des contraintes liées à la circulation et à l'accessibilité.	Le programme comprend la création de nouveaux services, la réorganisation des espaces existants et l'ajout de fonctionnalités pour répondre aux besoins croissants de la population. Les espaces sont conçus pour favoriser le bien-être et la collaboration entre les équipes médicales.	Le projet s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de rénovation et d'extension de l'hôpital du Valais, visant à améliorer les conditions de travail des professionnels de santé et à offrir de meilleurs soins aux patients. Le site est situé dans un environnement urbain dense, avec des contraintes liées à la circulation et à l'accessibilité.	Le programme comprend la création de nouveaux services, la réorganisation des espaces existants et l'ajout de fonctionnalités pour répondre aux besoins croissants de la population. Les espaces sont conçus pour favoriser le bien-être et la collaboration entre les équipes médicales.	Le projet s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de rénovation et d'extension de l'hôpital du Valais, visant à améliorer les conditions de travail des professionnels de santé et à offrir de meilleurs soins aux patients. Le site est situé dans un environnement urbain dense, avec des contraintes liées à la circulation et à l'accessibilité.	Le programme comprend la création de nouveaux services, la réorganisation des espaces existants et l'ajout de fonctionnalités pour répondre aux besoins croissants de la population. Les espaces sont conçus pour favoriser le bien-être et la collaboration entre les équipes médicales.
Le projet s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de rénovation et d'extension de l'hôpital du Valais, visant à améliorer les conditions de travail des professionnels de santé et à offrir de meilleurs soins aux patients. Le site est situé dans un environnement urbain dense, avec des contraintes liées à la circulation et à l'accessibilité.	Le programme comprend la création de nouveaux services, la réorganisation des espaces existants et l'ajout de fonctionnalités pour répondre aux besoins croissants de la population. Les espaces sont conçus pour favoriser le bien-être et la collaboration entre les équipes médicales.	Le projet s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de rénovation et d'extension de l'hôpital du Valais, visant à améliorer les conditions de travail des professionnels de santé et à offrir de meilleurs soins aux patients. Le site est situé dans un environnement urbain dense, avec des contraintes liées à la circulation et à l'accessibilité.	Le programme comprend la création de nouveaux services, la réorganisation des espaces existants et l'ajout de fonctionnalités pour répondre aux besoins croissants de la population. Les espaces sont conçus pour favoriser le bien-être et la collaboration entre les équipes médicales.	Le projet s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de rénovation et d'extension de l'hôpital du Valais, visant à améliorer les conditions de travail des professionnels de santé et à offrir de meilleurs soins aux patients. Le site est situé dans un environnement urbain dense, avec des contraintes liées à la circulation et à l'accessibilité.	Le programme comprend la création de nouveaux services, la réorganisation des espaces existants et l'ajout de fonctionnalités pour répondre aux besoins croissants de la population. Les espaces sont conçus pour favoriser le bien-être et la collaboration entre les équipes médicales.



¹³ West Side Story

5^e rang, 5^e prix (CHF 40'000.—)

Actescollectifs Architectes SA

Avenue du Rothorn 2

3960 Sierre

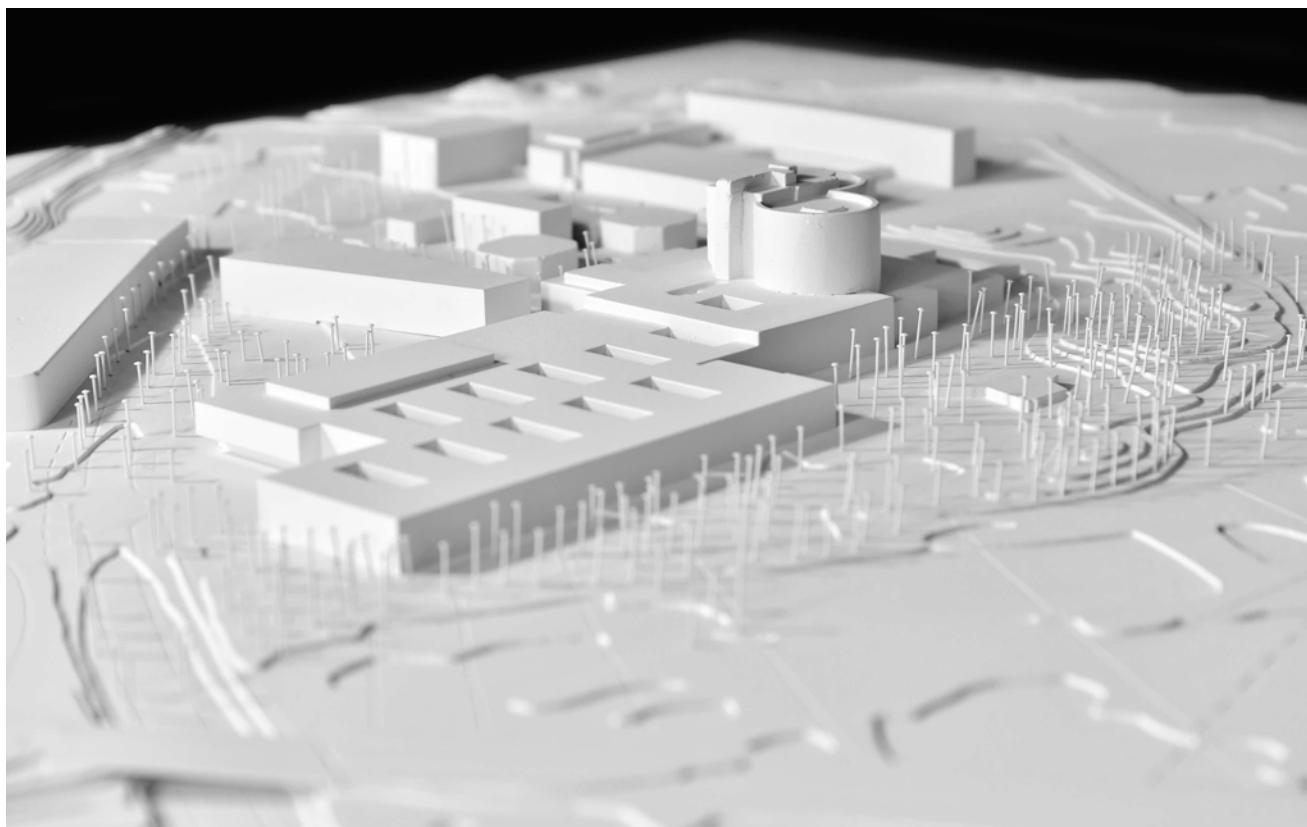
Claudia Bétrisey, Arch. EPFZ-SIA; Pierre-Antoine Masserey, Arch. EPFZ-SIA; Ambroise Bonvin, Arch. HES; Cédric Bonvin, Arch. EAAL; Thomas Friberg, Architecte EPFL-SIA; Tiago Coelho, Architecte TUL; Enrique Rollan, Arch. ETALS; Adlein Favre, Dessinatrice CFC; Marc Evequoz, Stagiare EPFL

Ingénieur civil

BGI SA, Aigle, Jörg Meyer

Planification hospitalière

PGMM Suisse SA, Winterthur



L'extension sur trois niveaux occupe l'ouest du terrain jusqu'à la route d'accès. Cette disposition permet de conserver les terre-pleins et le beau parc dans lequel est implanté la garderie. En cohérence avec ce parti, le restaurant est déplacé au sud et bénéficie d'un attractif dégagement sur le parc et d'une terrasse protégée à l'ouest par l'avancée de l'extension.

Au nord une vaste esplanade arborisée, à laquelle on accède directement par les trois cages d'escalier/ascenseur du parking, constitue un espace d'accueil adéquat qui sera partagé ultérieurement avec la HES Santé qui le délimite à l'est. La configuration de l'entrée n'a pas convaincu le jury. Certes le porche constitué par le porte-à-faux du niveau B signale clairement l'entrée, mais le décalage de l'extension et la configuration nord-ouest du plateau technique existant se lit du point de vue volumétrique comme une articulation qui classiquement aurait pu servir d'entrée.

Les auteurs exploitent habilement la topographie existante pour organiser l'accès aux urgences et les livraisons à l'étage U qui correspond au niveau de la route d'accès.

L'extension sur trois niveaux, alors que le plateau technique existant en a quatre, occupe une surface de terrain importante. L'implantation de la HES montre l'intention de densifier l'intérieur du site. Elle est judicieuse en matière d'accès et la place sera animée, mais elle bloque toutefois toute extension future de l'ICHV.

Une extension en direction du sud est théoriquement envisageable, elle se ferait au détriment du parc que le projet conserve et met en valeur.

Vu la faible hauteur de l'extension, l'efficacité des patios pour éclairer naturellement les locaux et les couloirs est convaincante. Il est en revanche regrettable que le bloc opératoire au niveau B empêche la création de patios dans la partie nord de l'extension, alors que de nombreux locaux du niveau A devraient disposer d'un éclairage naturel au même titre que ceux des autres services ambulatoire (à vérifier sur les plans à Sion).

L'ambiguïté de la position de l'entrée se retrouve dans le hall qui n'appartient pas vraiment à l'extension, ne constitue pas une véritable articulation et disparaît partiellement au niveau B. L'utilisation de la lumière

zénithale et des patios pour définir des zones d'attente et de détente est convaincante.

Deux vastes corridors abondamment éclairés par les patios sont raccordés de part et d'autre du hall d'entrée. La clarté apparente de ce dispositif ne résiste malheureusement pas à un examen attentif. Au rez-de-chaussée (niveau A) un corridor supplémentaire est nécessaire pour accéder à une partie des services ambulatoires. A l'étage la séparation des flux entre l'ancien bâtiment et le bloc opératoire est réalisée par un double couloir. Les flux "patients et famille" et "protégés patients" se croisent en de maints endroits.

L'emplacement des escaliers et ascenseurs répond à des exigences fonctionnelles mais le jury regrette le manque de rigueur dans l'organisation du plan. Cette absence de systématique ne facilite pas les déplacements à l'intérieur de l'hôpital et surtout n'est pas propice au développement du projet.

La trame structurale de 7.80x7.80m est en soi adéquate pour un hôpital mais la position des patios induit la présence inadmissible de piliers dans l'axe de nombreux corridors.

Un vaste local technique est placé judicieusement sur le bloc opératoire. Les autres centrales techniques nécessaires ne sont pas représentées.

La rampe d'accès au quai de livraison existant longera la future HES et se prolonge par une galerie souterraine qui dessert le COP, la pharmacie et le matériel stérile et débouche vers l'accès des urgences où le croisement avec le flux des urgences est problématique mais aisément corrigible. Les véhicules qui s'arrêteront dans la galerie pour charger/décharger bloqueront malheureusement la circulation.

L'accès et l'entretien des ambulances sont bien conçus.

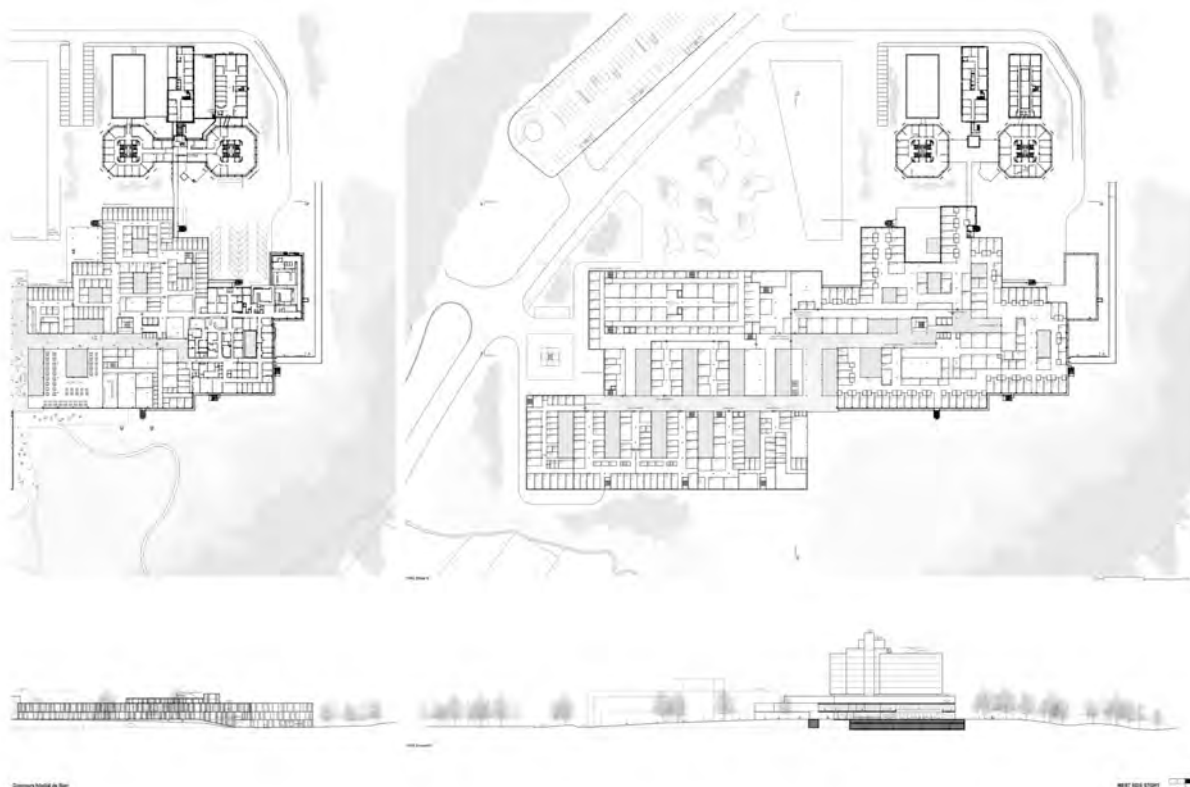
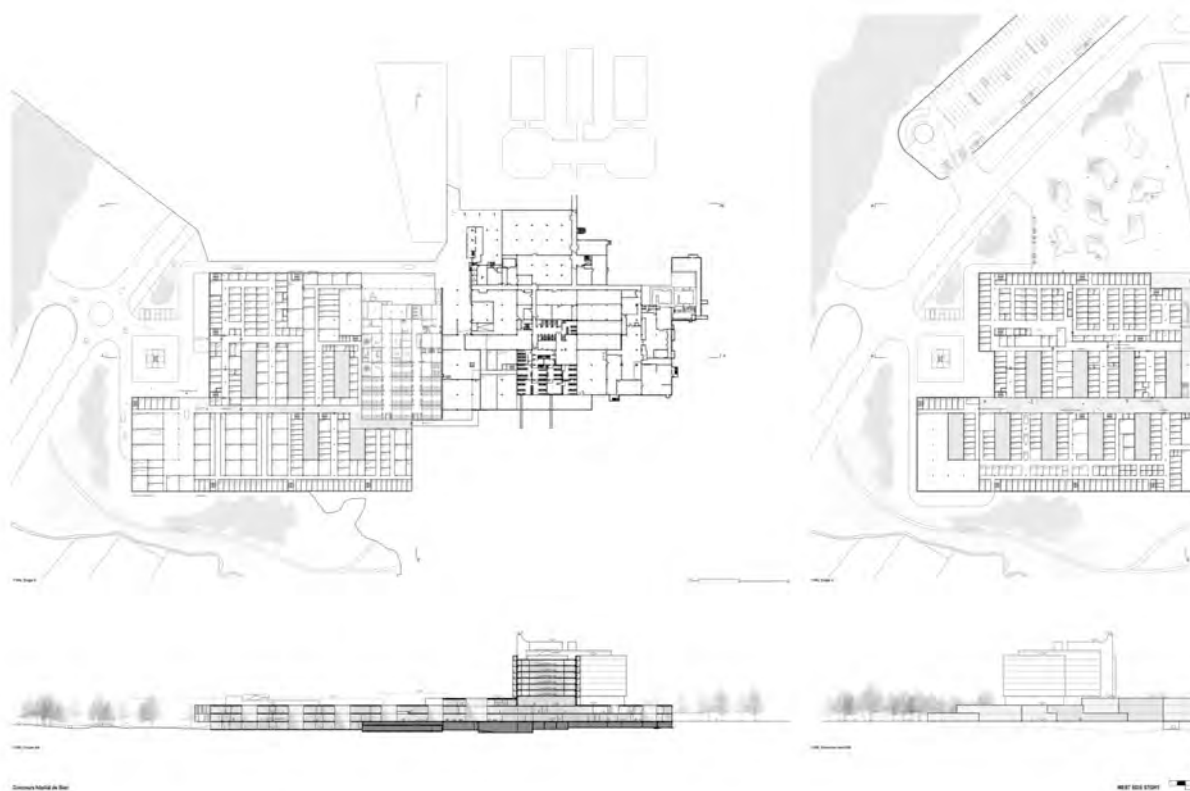
L'entrée des urgences en ambulatoire est protégée par l'encorbellement des niveaux A et B. La place d'atterrissage située au niveau U est problématique du fait de la proximité immédiate du flux ambulatoire et du vent des rotors à l'atterrissage et au décollage. Les deux places disposées en toiture sur la ventilation du bloc opératoire sont adéquates mais les ascenseurs de liaison avec les urgences débouchent dans la partie ambulatoire alors qu'il serait judicieux d'arriver dans la partie ambulance. Le croisement des flux ambulatoires/ambulance/hélicoptère au sein des urgences devrait être corrigé en centrant la radiologie.

En plaçant l'ensemble des services ambulatoires et spécialisés au niveau de l'entrée, ce projet regroupe judicieusement les flux les plus intenses à proximité du hall d'entrée. Cette disposition facilite l'orientation. Le relatif éloignement de la réception des urgences par rapport au hall d'entrée et le flux compliqué (deux trajets en ascenseur) entre les lits de chirurgie et les examens et traitements centralisés de chirurgie sont problématiques.

Le bloc opératoire est bien organisé.

Au niveau structurel, le projet a une faible incidence sur le bâtiment existant. Le nouveau bâtiment est construit en partie au dessus du COP en réalisant une dalle de répartition des charges et en profitant de la différence de niveau jusqu'au niveau A. La superposition structurelle (trame de 7.8m x 7.8m) est bonne. Pour alléger les dalles, l'utilisation de sphères creuses de type COBIAX est prévue. La condition des 17 mètres autour des tours de lits est respectée. La réponse aux contraintes parasismiques est jugée bonne. La répartition des murs est bonne, cependant il faudrait prévoir un joint sismique entre l'ancien et le nouveau bâtiment.







Exposition des objectifs de l'étude

L'objectif principal de l'étude est de concevoir un hôpital moderne, fonctionnel et durable, capable de répondre aux besoins de la population valaisanne. L'étude vise à définir le programme de l'édifice, à établir le plan de masse, à concevoir les volumes et à définir les détails architecturaux.

Notes

Le projet de l'hôpital du Valais est un projet d'envergure internationale. Il s'agit d'un projet de construction d'un hôpital moderne, fonctionnel et durable, capable de répondre aux besoins de la population valaisanne. L'étude vise à définir le programme de l'édifice, à établir le plan de masse, à concevoir les volumes et à définir les détails architecturaux.

Plan de masse

Le plan de masse du projet de l'hôpital du Valais est un plan de masse qui définit la disposition des bâtiments, des zones de stationnement, des zones de circulation et des zones de verdure.

Plan de circulation

Le plan de circulation du projet de l'hôpital du Valais est un plan de circulation qui définit la disposition des voies de circulation, des zones de stationnement et des zones de verdure.

Plan de verdure

Le plan de verdure du projet de l'hôpital du Valais est un plan de verdure qui définit la disposition des zones de verdure, des zones de stationnement et des zones de circulation.

Notes

Le projet de l'hôpital du Valais est un projet d'envergure internationale. Il s'agit d'un projet de construction d'un hôpital moderne, fonctionnel et durable, capable de répondre aux besoins de la population valaisanne. L'étude vise à définir le programme de l'édifice, à établir le plan de masse, à concevoir les volumes et à définir les détails architecturaux.

Notes

Le projet de l'hôpital du Valais est un projet d'envergure internationale. Il s'agit d'un projet de construction d'un hôpital moderne, fonctionnel et durable, capable de répondre aux besoins de la population valaisanne. L'étude vise à définir le programme de l'édifice, à établir le plan de masse, à concevoir les volumes et à définir les détails architecturaux.

Notes

Le projet de l'hôpital du Valais est un projet d'envergure internationale. Il s'agit d'un projet de construction d'un hôpital moderne, fonctionnel et durable, capable de répondre aux besoins de la population valaisanne. L'étude vise à définir le programme de l'édifice, à établir le plan de masse, à concevoir les volumes et à définir les détails architecturaux.

Notes

Le projet de l'hôpital du Valais est un projet d'envergure internationale. Il s'agit d'un projet de construction d'un hôpital moderne, fonctionnel et durable, capable de répondre aux besoins de la population valaisanne. L'étude vise à définir le programme de l'édifice, à établir le plan de masse, à concevoir les volumes et à définir les détails architecturaux.

Notes

Le projet de l'hôpital du Valais est un projet d'envergure internationale. Il s'agit d'un projet de construction d'un hôpital moderne, fonctionnel et durable, capable de répondre aux besoins de la population valaisanne. L'étude vise à définir le programme de l'édifice, à établir le plan de masse, à concevoir les volumes et à définir les détails architecturaux.

Le projet de l'hôpital du Valais est un projet d'envergure internationale. Il s'agit d'un projet de construction d'un hôpital moderne, fonctionnel et durable, capable de répondre aux besoins de la population valaisanne. L'étude vise à définir le programme de l'édifice, à établir le plan de masse, à concevoir les volumes et à définir les détails architecturaux.



Plan de masse

Le plan de masse du projet de l'hôpital du Valais est un plan de masse qui définit la disposition des bâtiments, des zones de stationnement, des zones de circulation et des zones de verdure.

Le plan de masse du projet de l'hôpital du Valais est un plan de masse qui définit la disposition des bâtiments, des zones de stationnement, des zones de circulation et des zones de verdure.

Le plan de masse du projet de l'hôpital du Valais est un plan de masse qui définit la disposition des bâtiments, des zones de stationnement, des zones de circulation et des zones de verdure.

WEST SIDE GROUP

17 Carré6^e rang, 6^e prix (CHF 35'000.—)**SAM Architekten und Partner AG**

Hardturmstrasse 175

8032 Zürich

Sacha Menz, René Antoniol, Dorette Birker, Christoph Schneider, Fabian Roth, Mathieu Fritzinger

Ingénieur civil

Synaxis AG Zürich, Carlo Bianchi

Le projet CARRE est implanté à l'ouest de l'actuel plateau hospitalier et organise les services du programme dans un grand volume carré de quelques 120 x 120 m. La situation de l'HES est proposée en continuité de l'ICHV à l'ouest. Ainsi le nouveau volume de la HES délimite, avec le bâtiment du parking et le front de la partie nouvelle de l'hôpital, une place triangulaire, qui peut devenir l'espace extérieur de référence et l'adresse principale de l'hôpital entier: on accède à l'hôpital dorénavant par le nouveau bâtiment.

La grande emprise du nouveau volume ne laisse plus de dégagement à l'ouest. Au sud, il empiète dans la topographie protectrice existante, et cette situation s'aggraverait après la future extension proposée.

L'orientation pour le visiteur de l'hôpital est extrêmement claire: on sort du parking (ou du bus) et on comprend facilement où se trouve l'entrée principale de l'hôpital. Il en est de même pour la HES. Mais la place ou cour d'accès reste quelque peu résiduelle, car le nouveau bâtiment hospitalier ne s'y réfère pas assez et, après l'implantation de la HES, l'accès principal devient même un peu marginalisé. L'accès général au site pour les véhicules motorisés s'organise de manière satisfaisante via le giratoire Gd-Champsec/rte d'Hérens. L'approvisionnement du centre hospitalier reste

concentré à l'endroit actuel. Les urgences bénéficient d'un site propre et d'un accès très direct. La zone de dépôt des blessés est sous-dimensionnée. Les places de stationnement des urgences "debout" ne sont pas en relation directe avec l'accès bâtiment (les urgences ambulances se prévoient entre les deux).

L'expression architecturale vise une texture pierreuse par éléments en béton préfabriqué, qui doit dialoguer avec la variation de lumière naturelle. Derrière cette couche en béton est caché un système de passerelles pour l'entretien de l'enveloppe thermique, qui est une façade-rideau en verre et métal. Contrairement à ce que les auteurs affirment, elle ne peut pas fonctionner comme brise-soleil.

Dans la partie existante est prévue l'insertion de grands patios permettant, comme dans le nouveau bâtiment, un éclairage naturel de qualité. Cette intervention utilise la réserve de surface que contient cette partie.

Le projet est organisé sur les quatre niveaux U, A, B et C. En plan l'organisation suit, d'une part, un axe E-O, qui relie les ascenseurs du bâtiment des lits, ainsi que d'autre part, un axe N-S en prolongation de la nouvelle entrée vers le sud, constitué par une "colonne vertébrale" d'ascenseurs pouvant répondre, comme

interface, à toutes les relations verticales et horizontales. Le nombre d'ascenseurs est abondant. L'intersection de ces deux axes est articulé par un espace ouvert sur trois niveaux formant un point de repère marquant.

Le deux axes principaux sont secondés par un réseau de distribution qui suit, pour la grande majorité des surfaces utiles, une typologie de "Zweibünder" organisés autour de grands patios pour éclairer confortablement les espaces de travail. Au bloc opératoire ainsi que dans la radiologie, ce principe est abandonné, mais la périphérie laisse encore un nombre considérable de locaux à la lumière naturelle.

Le réseau distributif permet d'organiser les flux demandés tout en offrant une certaine flexibilité pour les varier. La distribution logistique est résolue de manière claire. Sur les axes principaux, il n'y a pas de mélange. Les urgences sont bien organisées, mais la radiologie n'est atteignable que par l'axe de circulation principale. Il y a un mélange entre les patients couchés et debout avec les autres flux.

Les différents services sont en majorité judicieusement placés et bien organisés. L'investissement de l'entier du niveau U est exagéré. L'organisation de la pharmacie est prévue sur deux niveaux.

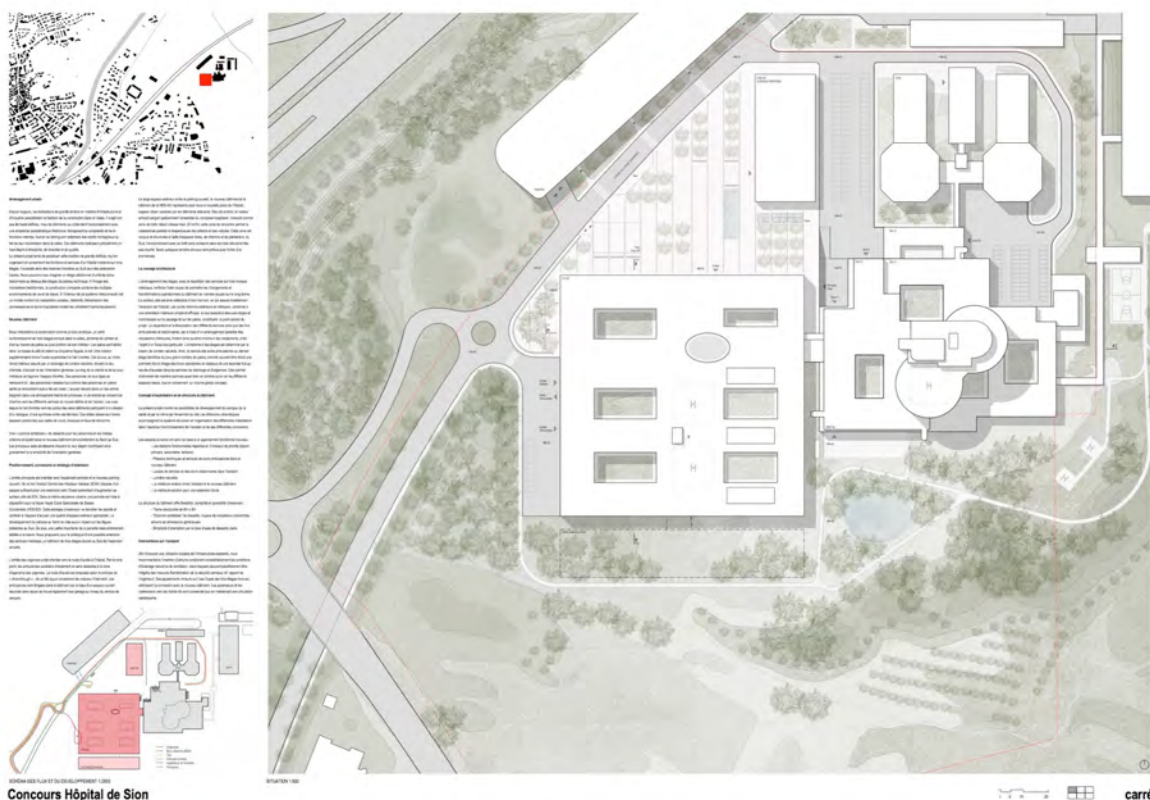
L'organisation intérieure de l'entrée au niveau A n'est pas à la hauteur du concept. D'une part, la relation entre les fonctions d'accueil et la nouvelle place créée au nord est affaiblie par l'aménagement, sur cette grande place, de services n'ayant aucune vocation "publique" comme le concept le demande. D'autre part, à l'intérieur, la crèche et les salles de cours occupent une place trop

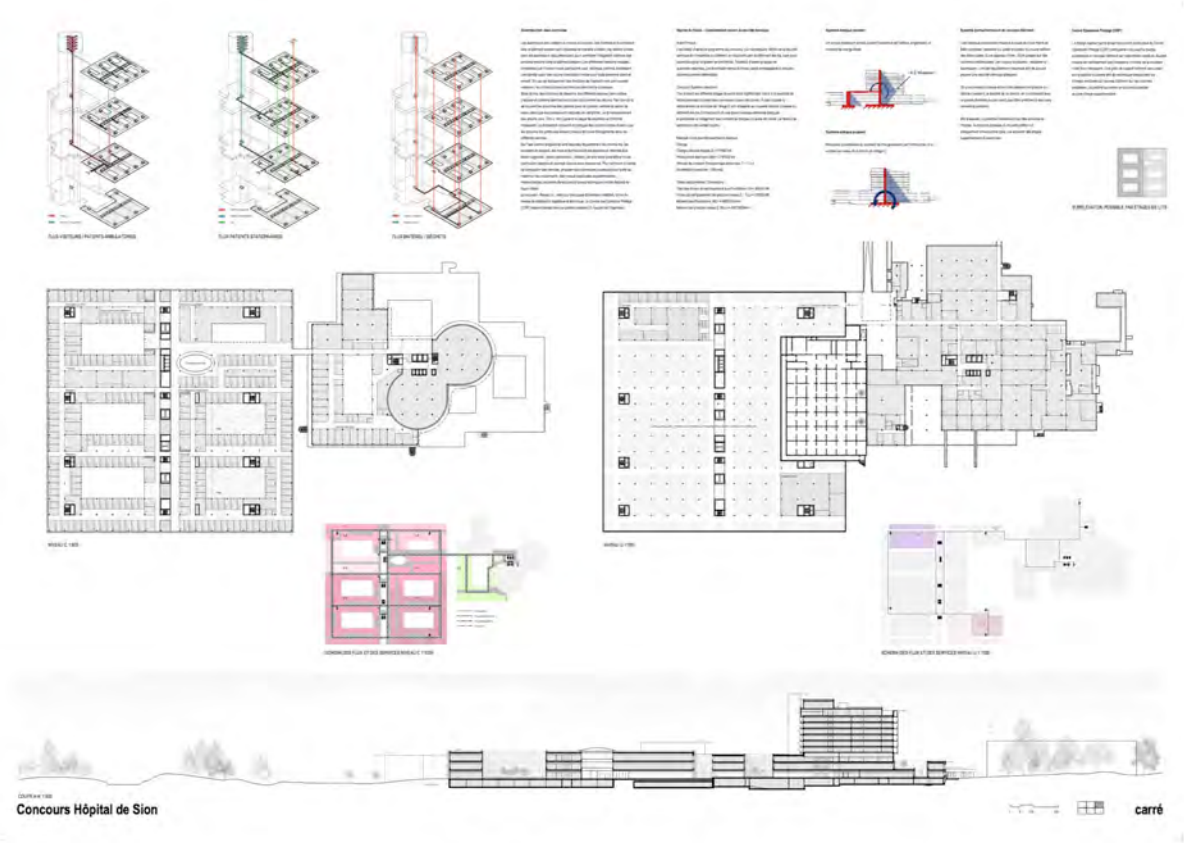
stratégique en l'absence d'un véritable secteur d'un back-office et d'un véritable accueil en proportion appropriée au concept par le patio et la partie du bâtiment de la psychiatrie sans relation avec l'extérieur. Ces éléments ne mettent, toutefois, pas en cause l'organisation générale et peuvent être améliorés.

La trame de 8 x 8 m est un peu plus confortable que celle du bâtiment existant (7.5 x 7.5). La superposition est bonne, le système statique proposé est cohérent et la descente de charge directe. Dans la zone de l'entrée, une structure en poutre et dalle permet de reprendre la grande portée du niveau C.

Du point de vue résistance aux séismes, ce projet est jugé exemplaire par sa compacité et son layout symétrique. Il respecte la condition des 17 m autour des tours existantes. De plus, les auteurs du projet mènent une réflexion sur le renforcement parasismique des tours par la dalle sur niveau C - mesure pouvant être considérée en temps voulu, mais restant sans incidence sur le projet.

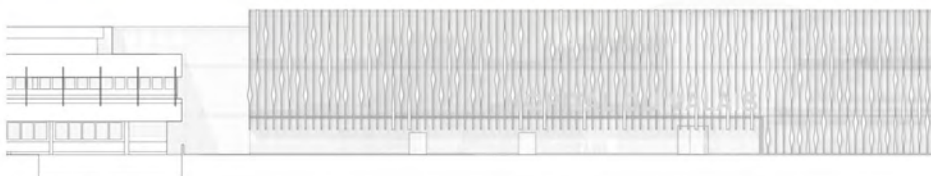
La force - et en même temps la faiblesse - du projet est son dimensionnement généreux en ce qui concerne les distributions et les patios: cela génère une très grande emprise et une longueur de cheminements conséquente. Ceci se traduit dans une surface de l'enveloppe thermique supérieure à la moyenne. Malgré ceci, par rapport au bilan énergétique, le projet reste positif. L'intervention dans le bâtiment existant semble assez invasive mais reste, finalement, relativement équilibrée par rapport au bénéfices qui en découlent. La réalisation de cette partie demande des sous-étapes.







Concours Hôpital de Sion



Concours Hôpital de Sion

carré

20 Projets éliminés au troisième tour

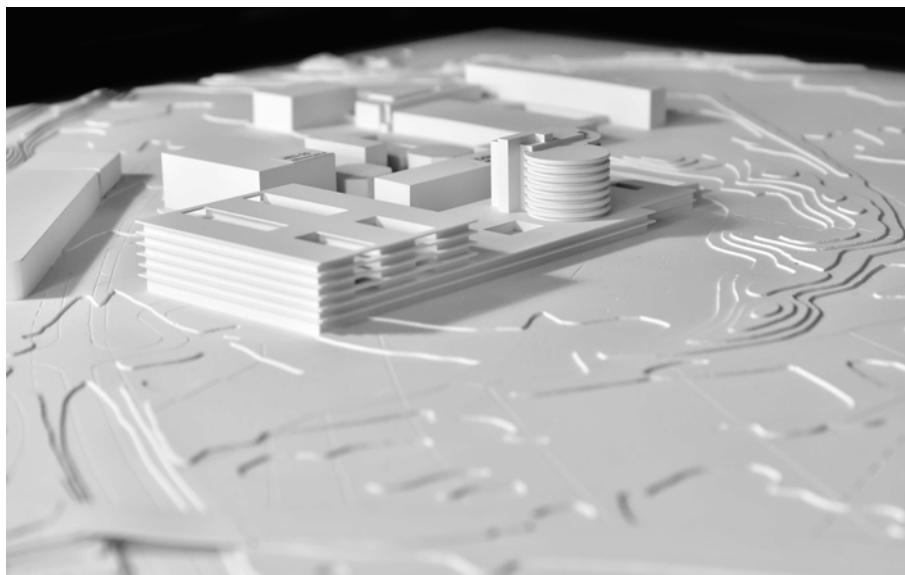
•	04	Swift	51
•	10	Yin Yang	54
•	11	After eight	57
•	24	OXYGENE	60

04 **Swift**
Éliminé au troisième tour

Maier Hess Architekten
Neptunstrasse 25
8032 Zürich
Alexander Maier, Annick Hess,
Rahel Flubacher, Thomas Meyer

Ingénieur civil
tbf-marti ag, Schwanden

Spécialiste
Gartenmann Engineering AG,
Zürich



Document de base
2007

Objectif du projet

Dans le contexte de la loi sur la planification de l'hôpital, le projet a pour objectif de créer un hôpital moderne et performant, capable de répondre aux besoins de la population et de garantir la qualité des soins.

Un bâtiment pour le patient

Le projet de bâtiment a pour objectif de créer un bâtiment moderne et performant, capable de répondre aux besoins de la population et de garantir la qualité des soins.

Concept

Le projet de bâtiment a pour objectif de créer un bâtiment moderne et performant, capable de répondre aux besoins de la population et de garantir la qualité des soins.

Intégration des bâtiments existants

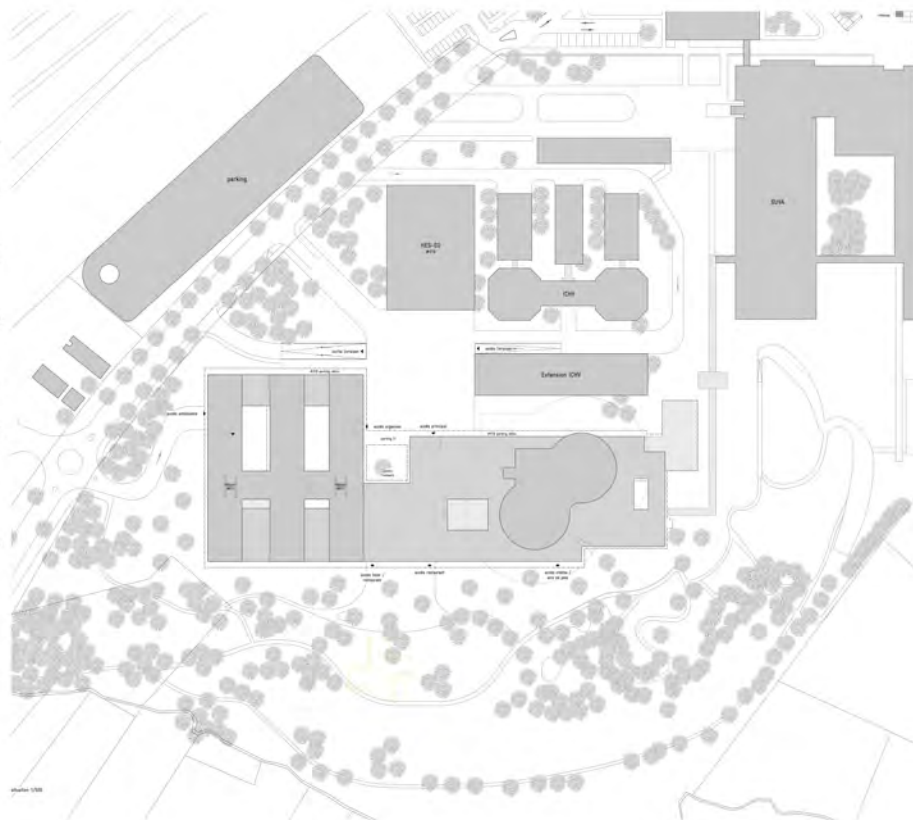
Le projet de bâtiment a pour objectif de créer un bâtiment moderne et performant, capable de répondre aux besoins de la population et de garantir la qualité des soins.

Organisation

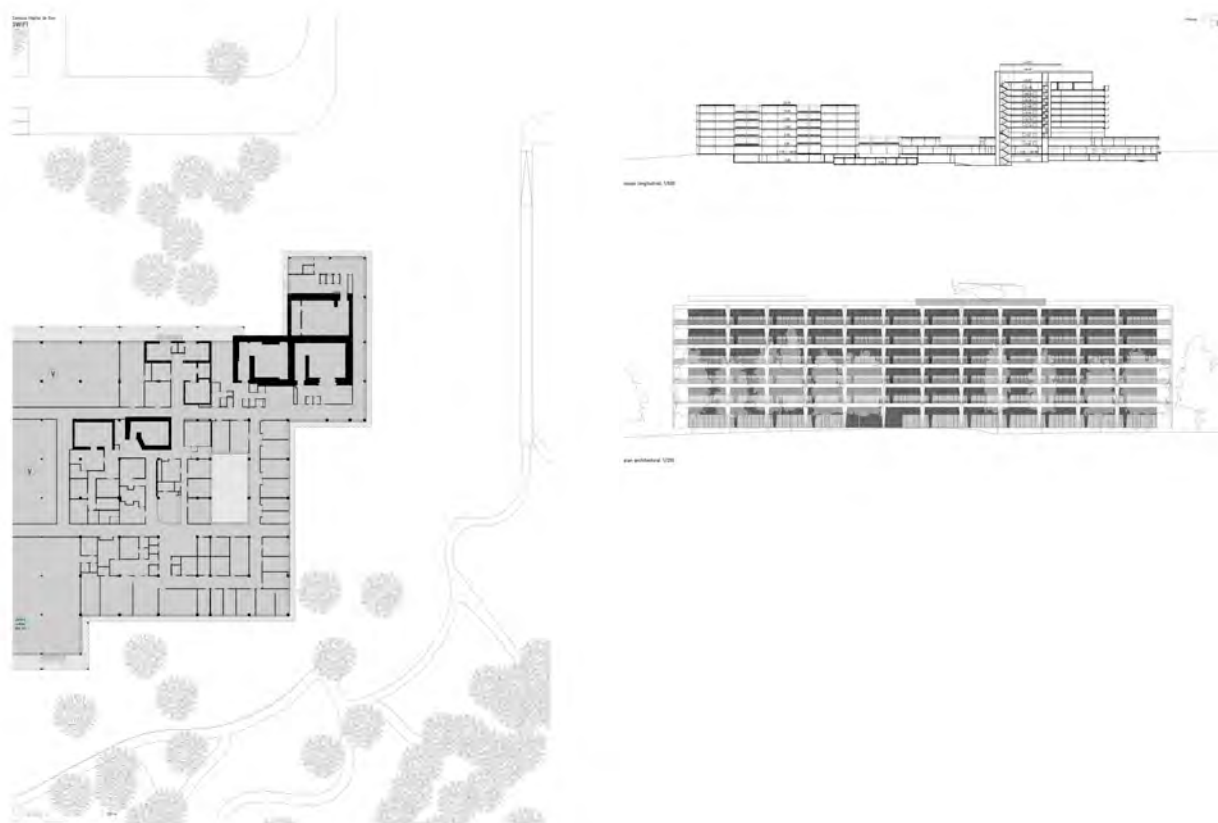
Le projet de bâtiment a pour objectif de créer un bâtiment moderne et performant, capable de répondre aux besoins de la population et de garantir la qualité des soins.

Plan

Le projet de bâtiment a pour objectif de créer un bâtiment moderne et performant, capable de répondre aux besoins de la population et de garantir la qualité des soins.







10 **Yin Yang**

Éliminé au troisième tour

Itten+Brechbühl SA et Tekhne SA

Avenue d'Ouchy 4

1006 Lausanne

Robin Kirschke, Catherine Jaquier-Bühler, Joel Carter, Vasil Georgiev, Bao Phan, Luis Leal Moret, Jordi Oriol Serra, Jean-Daniel Beuchat

Ingénieur civil

BG Ingénieurs Conseils SA,

Lausanne

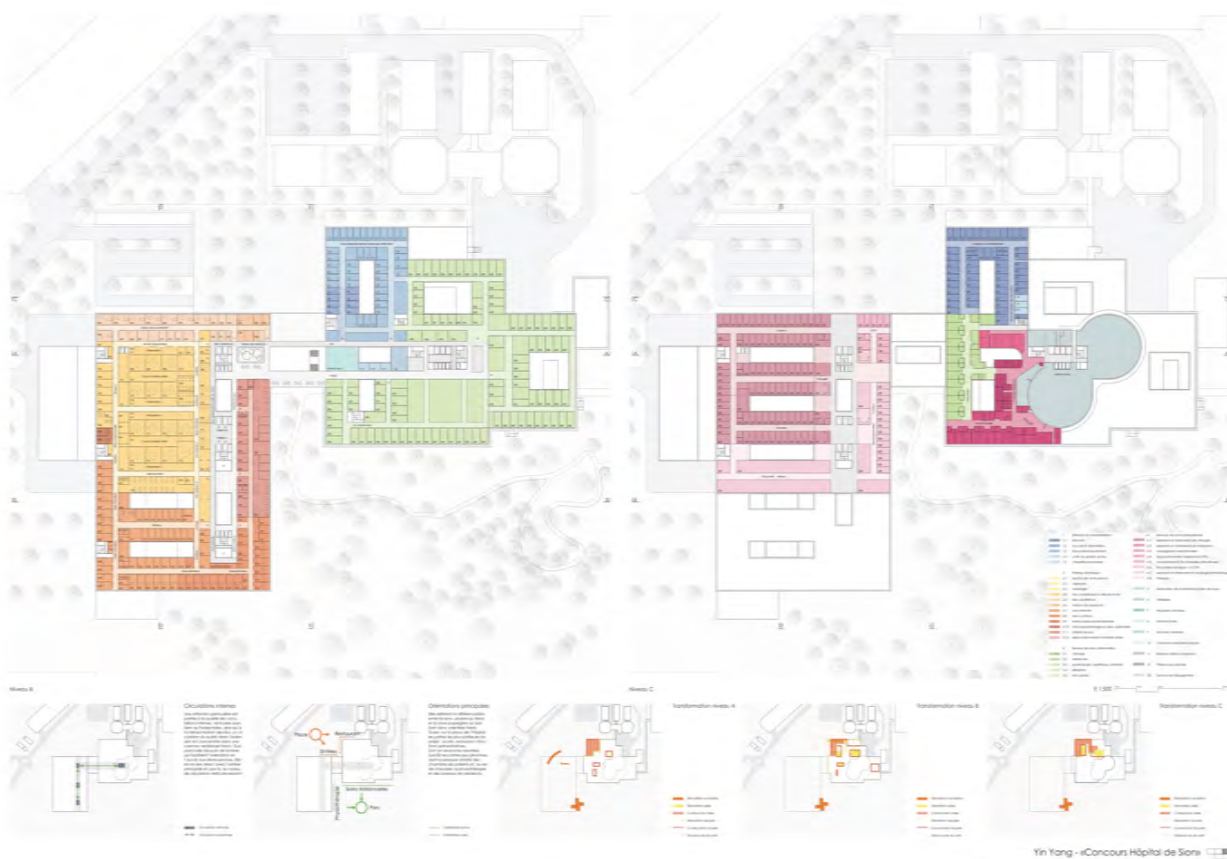
Gilles Pirat, Cyrille Michel, Pedro Braga

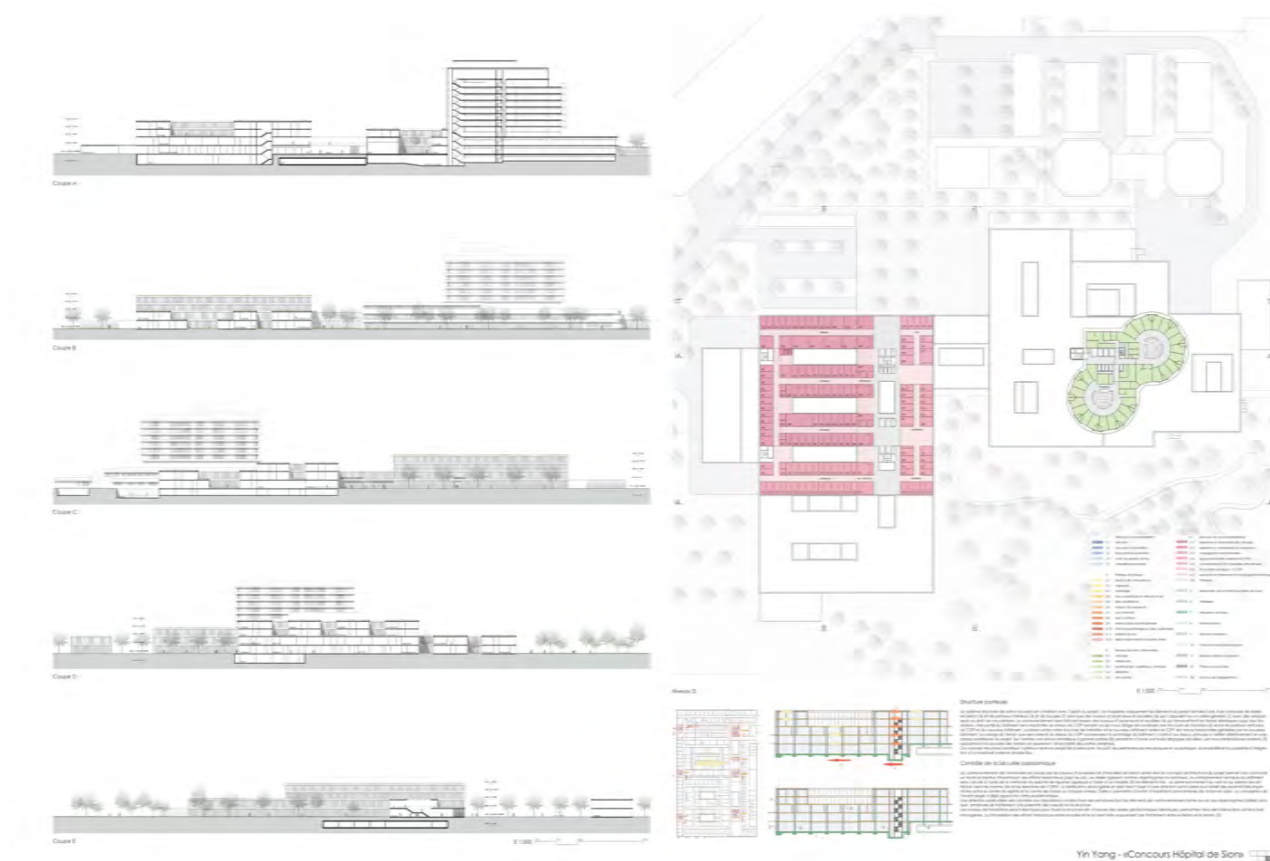
Spécialiste

Lead Consultants

Karin Imoberdorf G







¹¹ **After eight**
Éliminé au troisième tour

**évéquoze ferreira architectes /
brunet saunier architecture**

route des ronquos 1 /
rue dupetit-thouars 17
1950 sion / 75003 paris

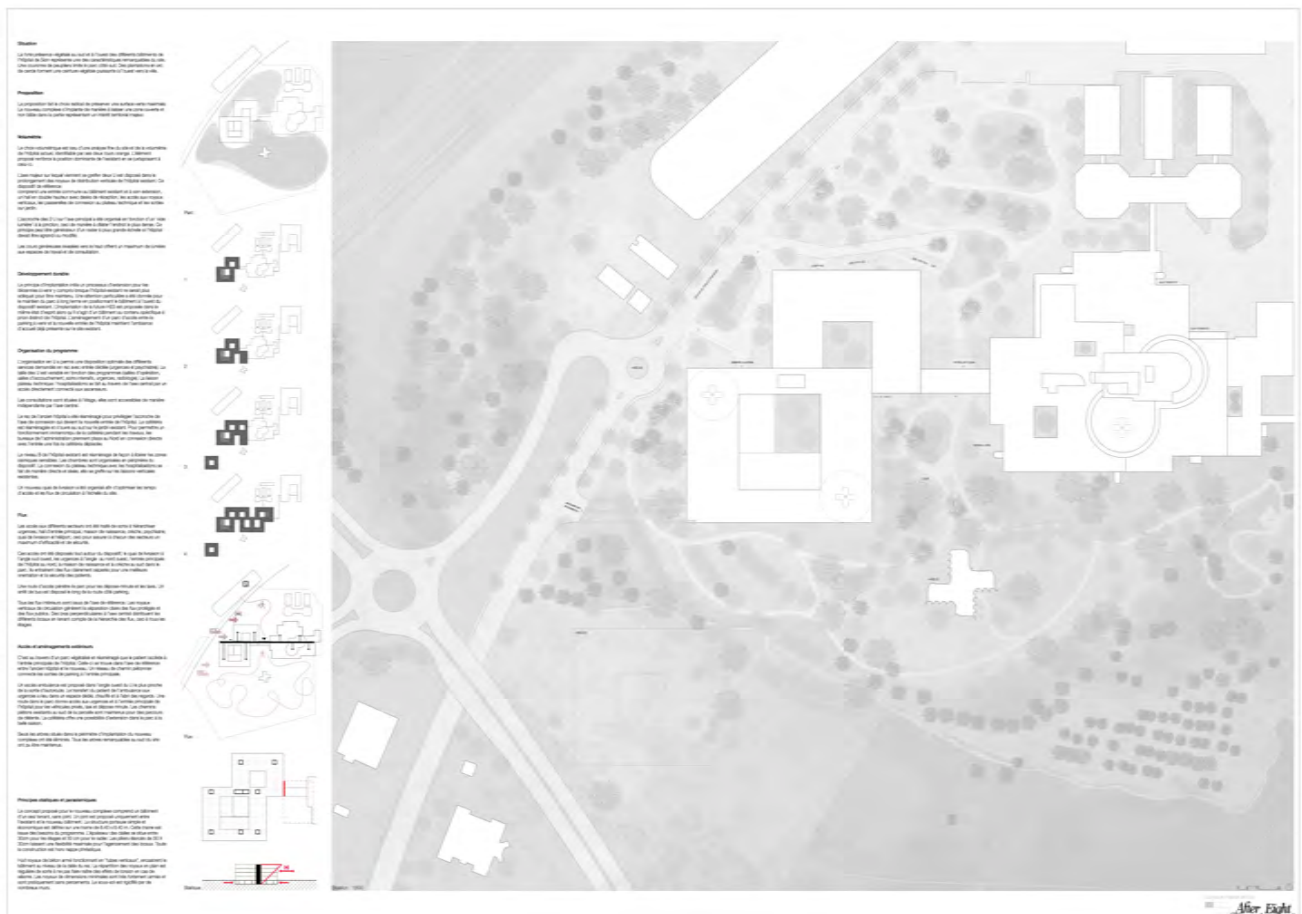
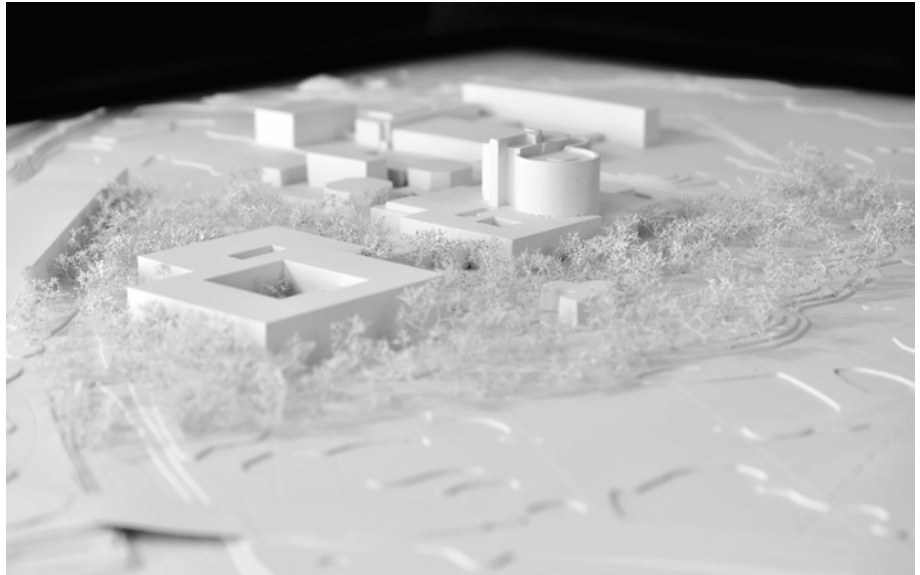
Isabelle Évéquoz, Nuno Ferreira,
Alice Gras, Magnolia Jacquier,
Alexandre Crettenand, Jennifer
Monnet, Raphaël Udriot, Francine
Gurtner, Jérôme Brunet, Gerold
Zimmerli, Astrid Beem, Mounia
Saïah

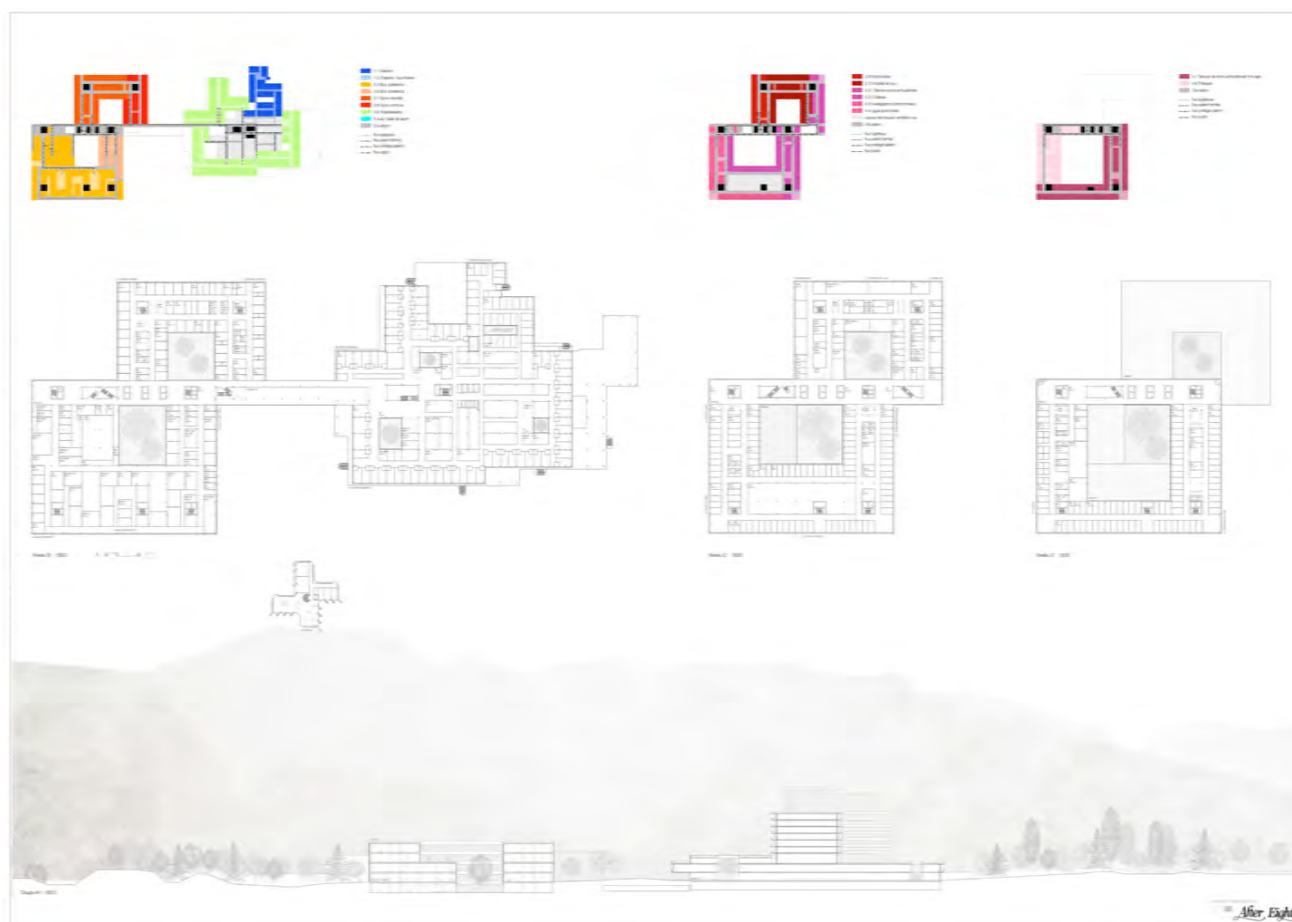
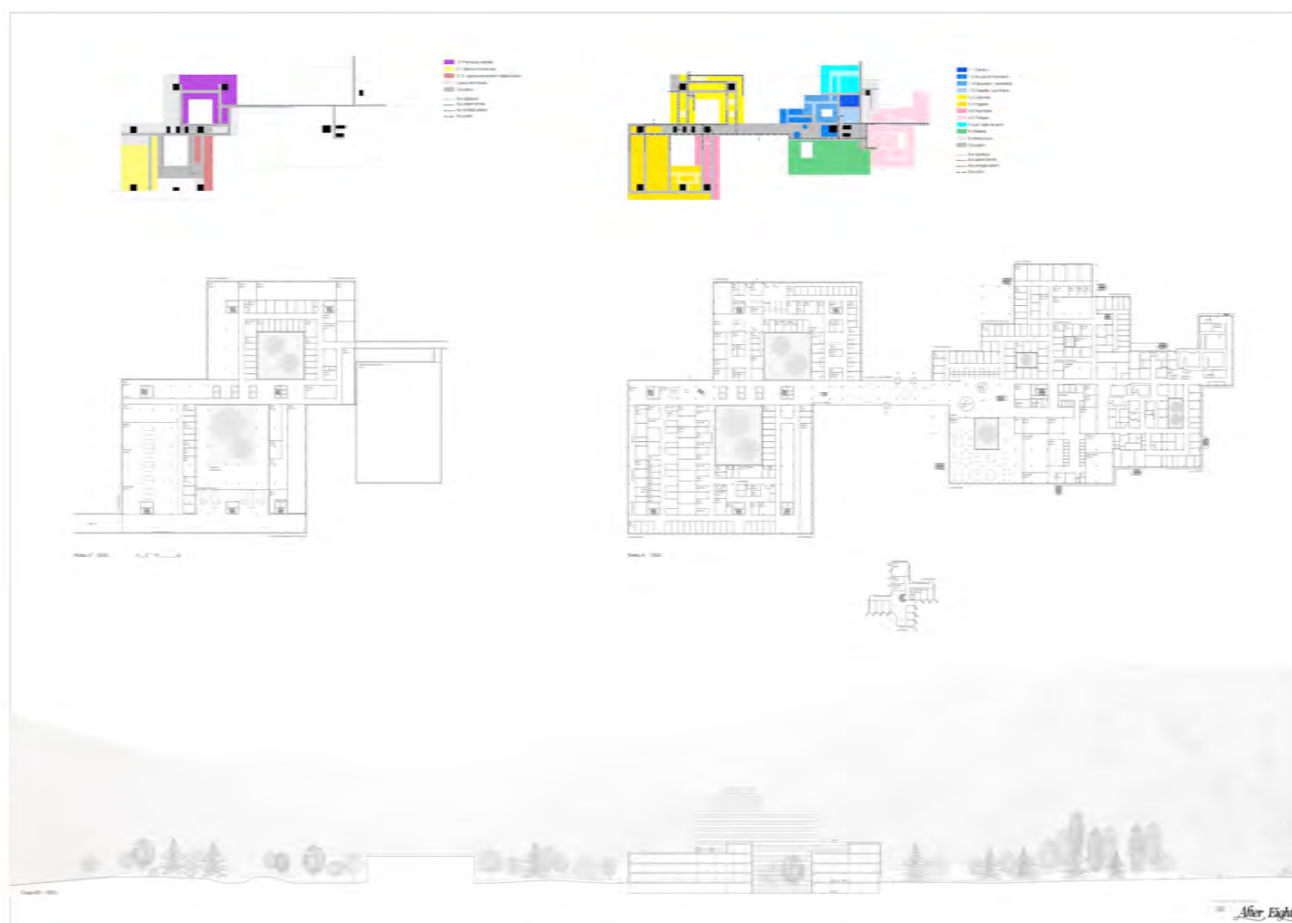
Ingénieur civil

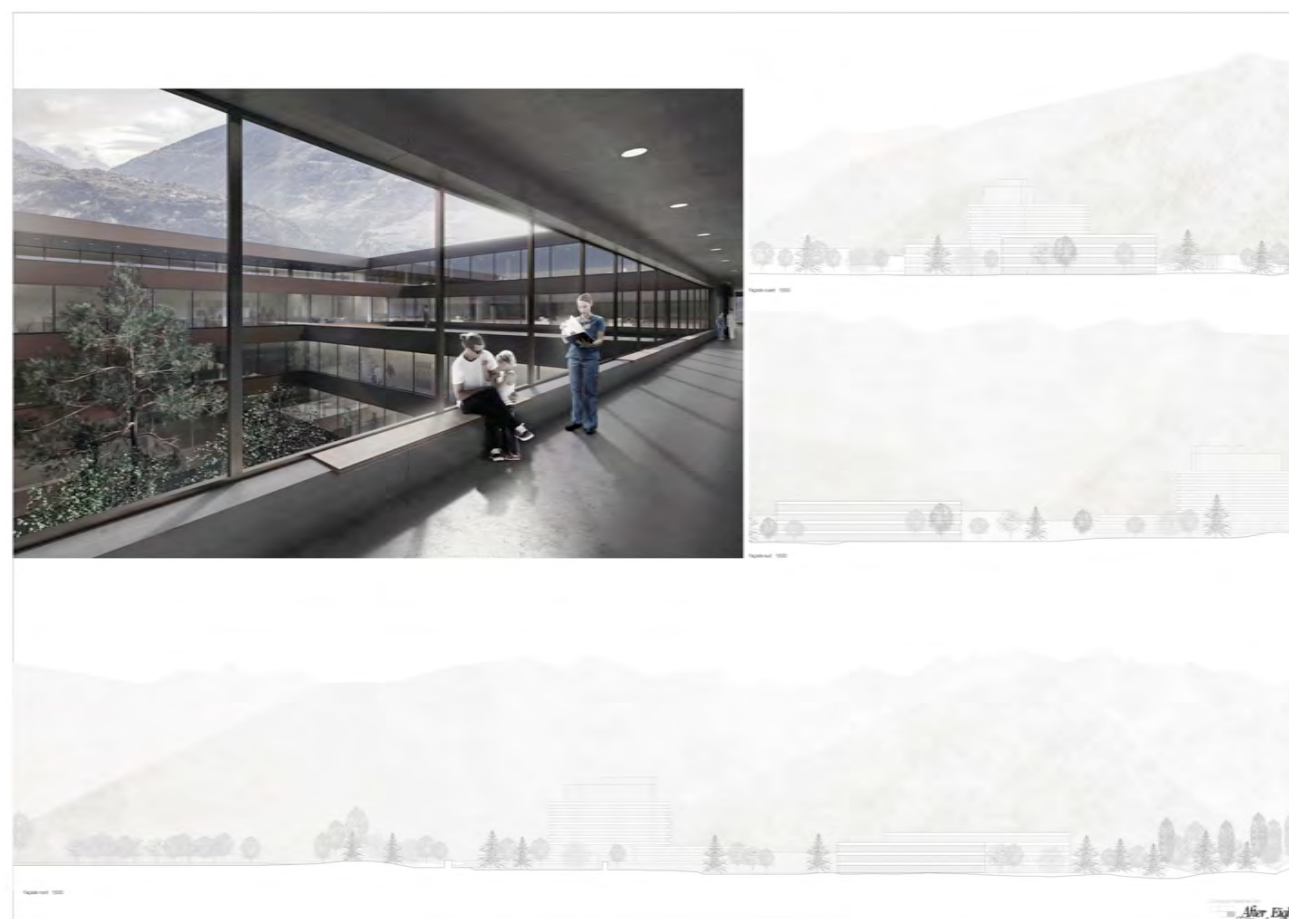
**Thomas jundt ingénieurs civils /
luois bonvins & fils**, Carouge /
Sierre

Spécialiste

Gartenmann Engineering AG, Zürich







24 **OXYGENE**

Éliminé au troisième tour

Bonnard woeffray architectes fas-sia

Clos Donroux 1

1870 Monthey

Alain Page, Susana Barrero, Camille

Mabillard, Anaïs Jaquier,

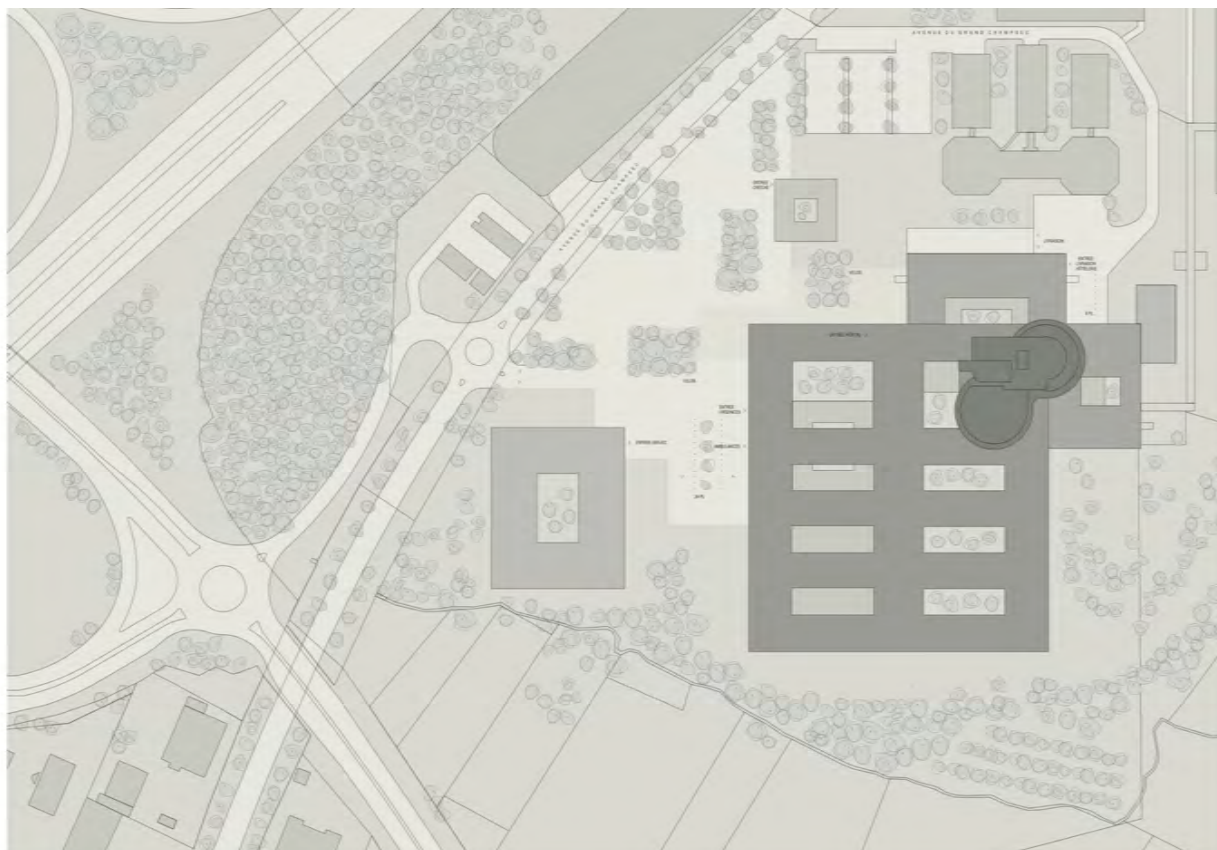
Julien Guitard, Diogo Marques

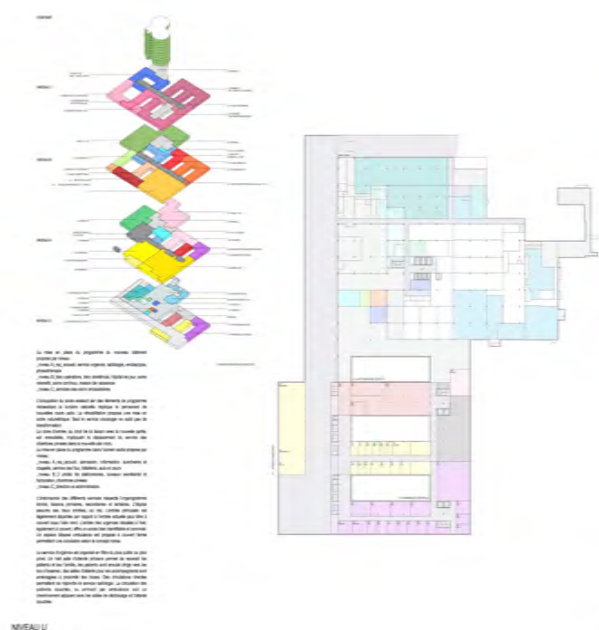
Ingénieur civil

Kurmann & Cretton SA, Monthey

Spécialiste

PGMM Suisse SA, Winterthur NE

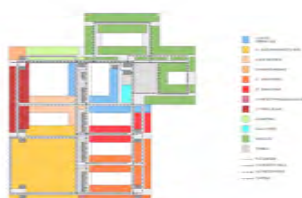




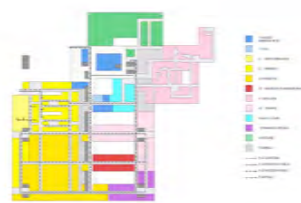
NIVEAU U



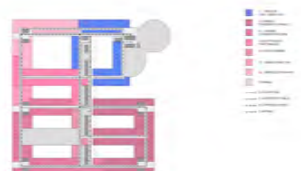
NIVEAU B

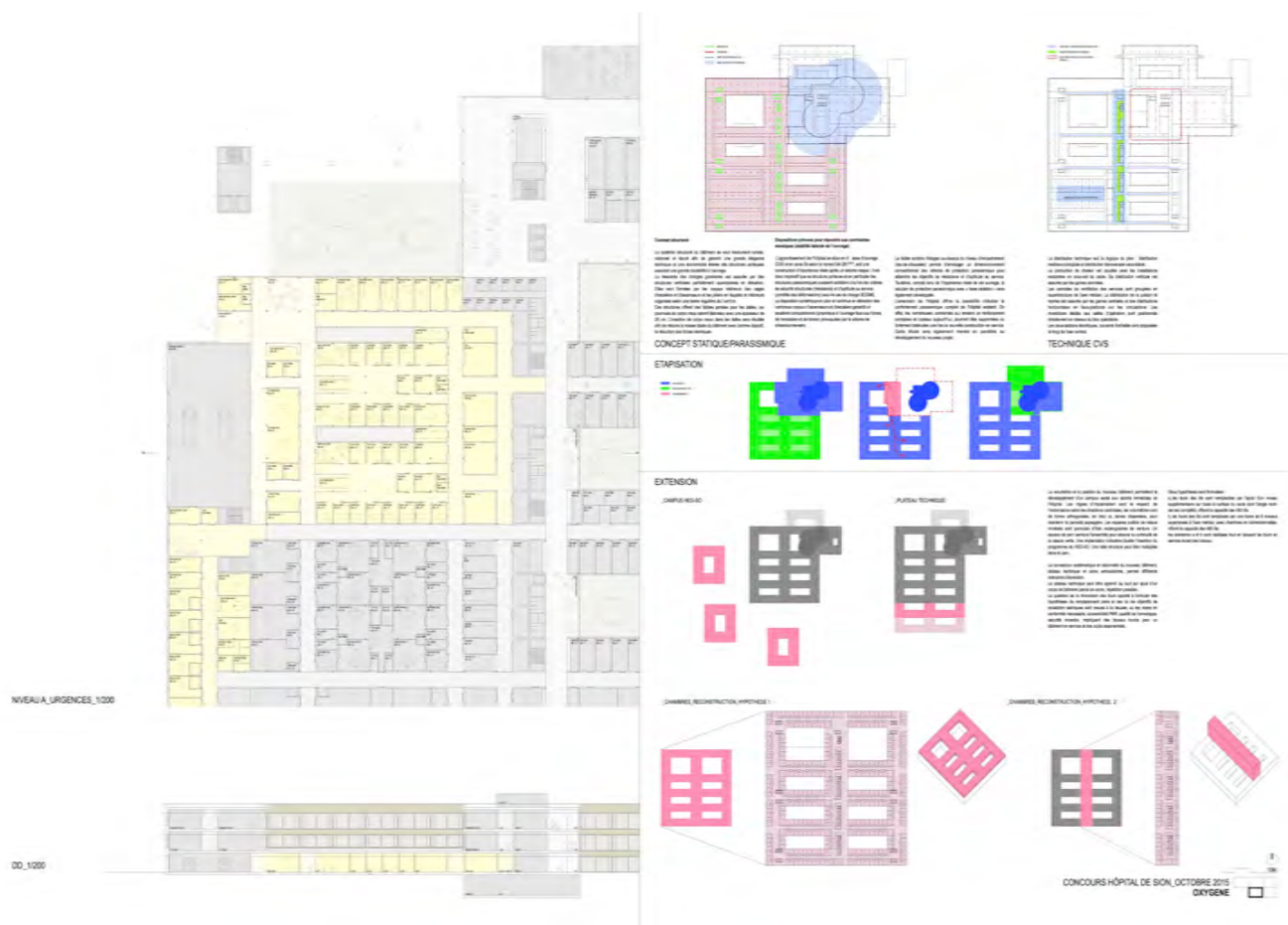


NIVEAU A



NIVEAU C





21 Projets éliminés au deuxième tour

•	01	PISTIDAE.....	64
•	05	à votre santé	67
•	06	PAC_MAN	70
•	09	FELIX	72
•	16	Kägi f.	75
•	18	PaysageBienEtre	78
•	19	TOMOGRAPHY.....	81
•	23	TOPOLINO	84
•	25	Cercle de santé	87
•	28	HYGIE	90

01 **PISTIDAE**

Éliminé au deuxième tour

Cyrill Haymoz à Fribourg

Rue Frédéric Chaillet 7

1700 Fribourg

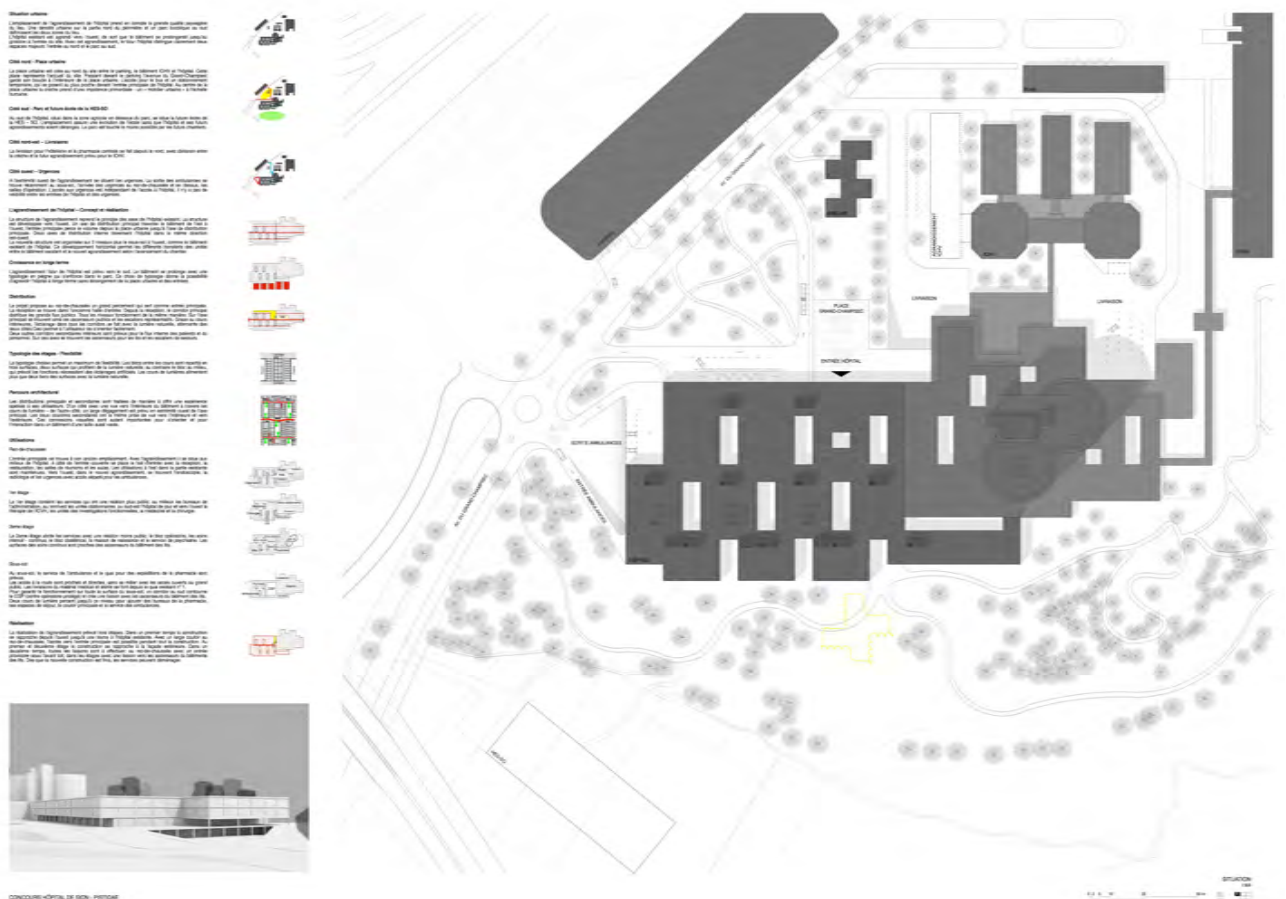
Olivier Schmi, Richard Robatel,
Stefan Dubi, Nuno Rodrigues,
Sabina Egloff, Aline Grossrieder,
Dominique Göttel, Jonas Zahno

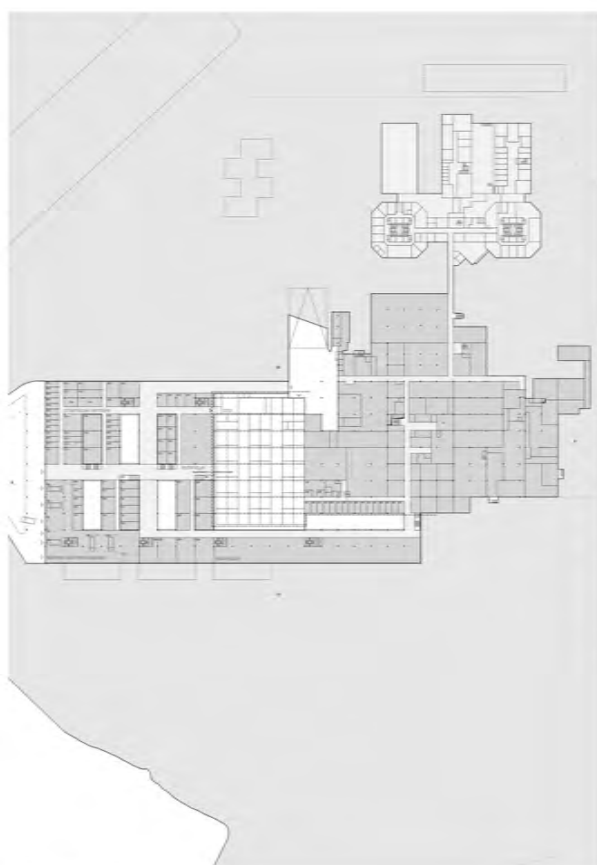
Ingénieur civil

Tschoop Ingenieure GmbH, Berne
Adrian Tschopp

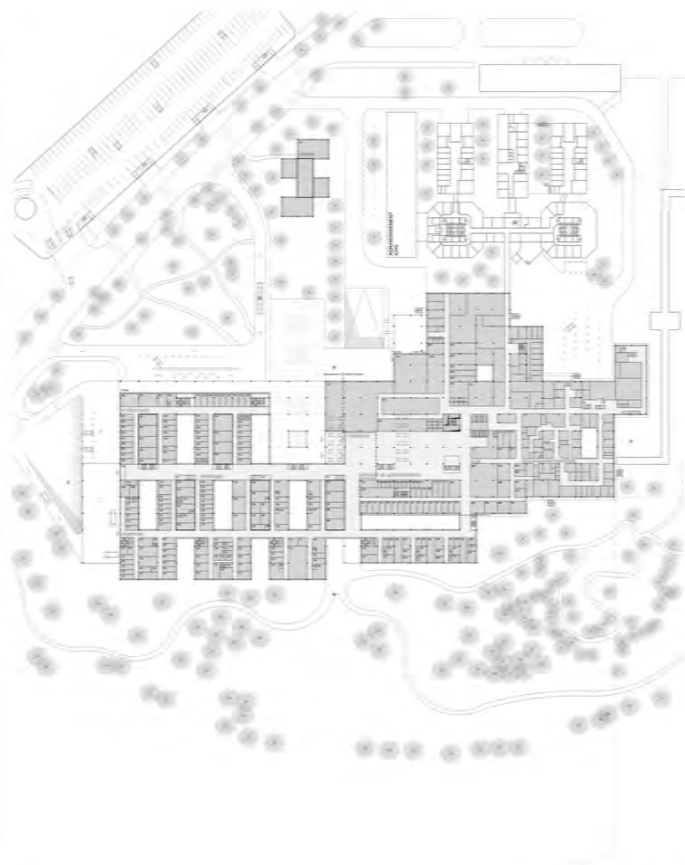
Spécialiste

—





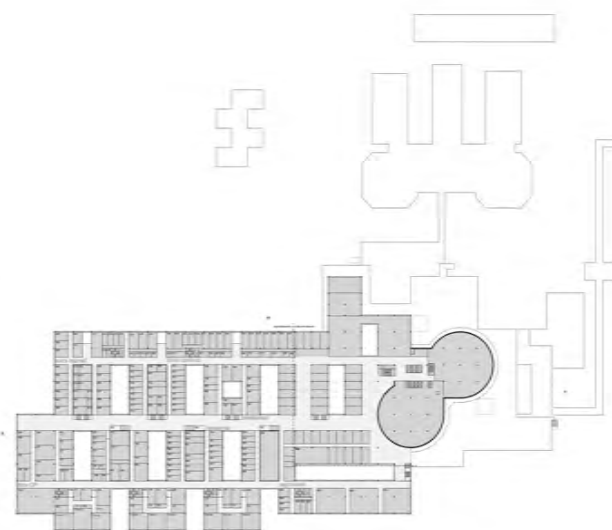
SOUS-SOL
1987
CONCOURS «OPTAL DE SON - PISTAGE



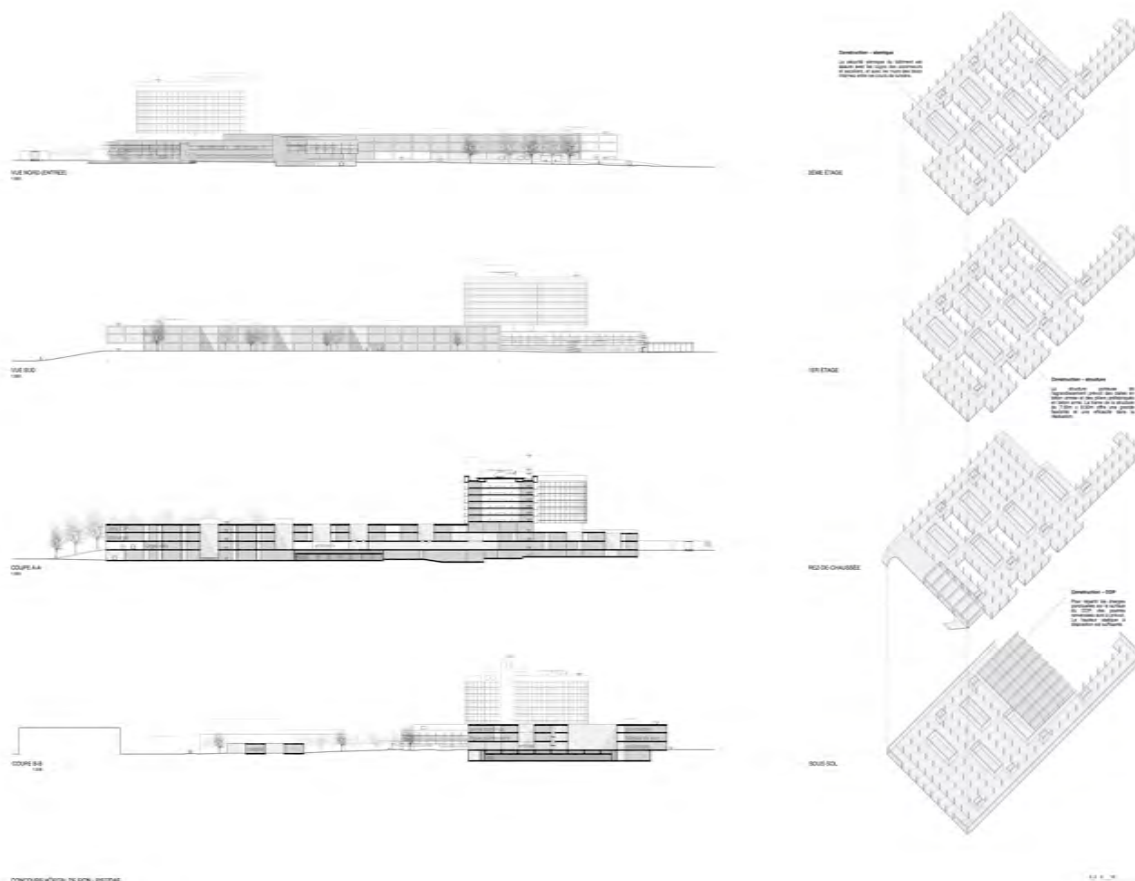
REZ-DE-CHARGE



NEW STAGE
1991
CONCOURS «OPTIMA DE BOM» - PISTONNIER



1.2 0.1 0.05 0.025 0.0125 0.00625 0.003125 0.0015625 0.00078125 0.000390625 0.0001953125 0.00009765625 0.000048828125 0.0000244140625 0.00001220703125 0.000006103515625 0.0000030517578125 0.00000152587890625 0.000000762939453125 0.0000003814697265625 0.00000019073486328125 0.000000095367431640625 0.0000000476837158203125 0.00000002384185791015625 0.000000011920928955078125 0.0000000059604644775390625 0.00000000298023223876953125 0.000000001490116119384765625 0.0000000007450580596923828125 0.00000000037252902984619140625 0.000000000186264514923095703125 0.0000000000931322574615478515625 0.00000000004656612873077392578125 0.000000000023283064365386962890625 0.0000000000116415321826934814453125 0.00000000000582076609134674072265625 0.000000000002910383045673370361328125 0.0000000000014551915228366851806640625 0.00000000000072759576141834259033203125 0.000000000000363797880709171295166015625 0.0000000000001818989403545856475830078125 0.00000000000009094947017729282379150390625 0.000000000000045474735088646411895751953125 0.0000000000000227373675443232059478759765625 0.00000000000001136868377216160297393798828125 0.000000000000005684341886080801486968994140625 0.0000000000000028421709430404007434844970703125 0.00000000000000142108547152020037174224853515625 0.000000000000000710542735760100185871124267578125 0.0000000000000003552713678800500929355621337890625 0.00000000000000017763568394002504646778106689453125 0.000000000000000088817841970012523233890533447265625 0.0000000000000000444089209850062616169452667236328125 0.00000000000000002220446049250313080847263336181640625 0.000000000000000011102230246251565404236316680908203125 0.0000000000000000055511151231257827021181583404541015625 0.00000000000000000277555756156289135105907917022705078125 0.000000000000000001387778780781445675529539585113525390625 0.0000000000000000006938893903907228377647697925567626953125 0.00000000000000000034694469519536141888238489627838134765625 0.000000000000000000173472347597680709441192448139190673828125 0.0000000000000000000867361737988403547205962240695953369140625 0.00000000000000000004336808689942017736029811203479766845703125 0.000000000000000000021684043449710088680149056017398834228515625 0.0000000000000000000108420217248550443400745280086994171142578125 0.00000000000000000000542101086242752217003726400434970855712890625 0.000000000000000000002710505431213761085018632002174854278564453125 0.0000000000000000000013552527156068805425093160010874271392822265625 0.00000000000000000000067762635780344027125465800054371356964111328125 0.000000000000000000000338813178901720135627329000271856784820556640625 0.0000000000000000000001694065894508600678136645001359283924102783203125 0.00000000000000000000008470329472543003390683225006796419620513916015625 0.000000000000000000000042351647362715016953416125033982098102569580078125 0.0000000000000000000000211758236813575084767080625169910490512847900390625 0.00000000000000000000001058791184067875423835403125849552452564239501953125 0.000000000000000000000005293955920339377119177015629224776262821197509765625 0.0000000000000000000000026469779601696885595885078146123881314105987548828125 0.00000000000000000000000132348898008493442979425390730619406570529937744140625 0.000000000000000000000000661744490042467214897126953653097032852649688720703125 0.0000000000000000000000003308722450212336074485634768265485164263248443603515625 0.00000000000000000000000016543612251061680372428173841327425821316242218017578125 0.000000000000000000000000082718061255308401862140869206637129106581211090087890625 0.0000000000000000000000000413590306276542009310704346033185645532906055450439453125 0.00000000000000000000000002067951531382710046553521730165928227664530277252197265625 0.000000000000000000000000010339757656913550232767608650829641138322651386260986328125 0.0000000000000000000000000051698788284567751163838043254148205691613256931304931640625 0.00000000000000000000000000258493941422838755819190216270741028458066284656524658203125 0.000000000000000000000000001292469707114193779095951081353705142290331423282623291015625 0



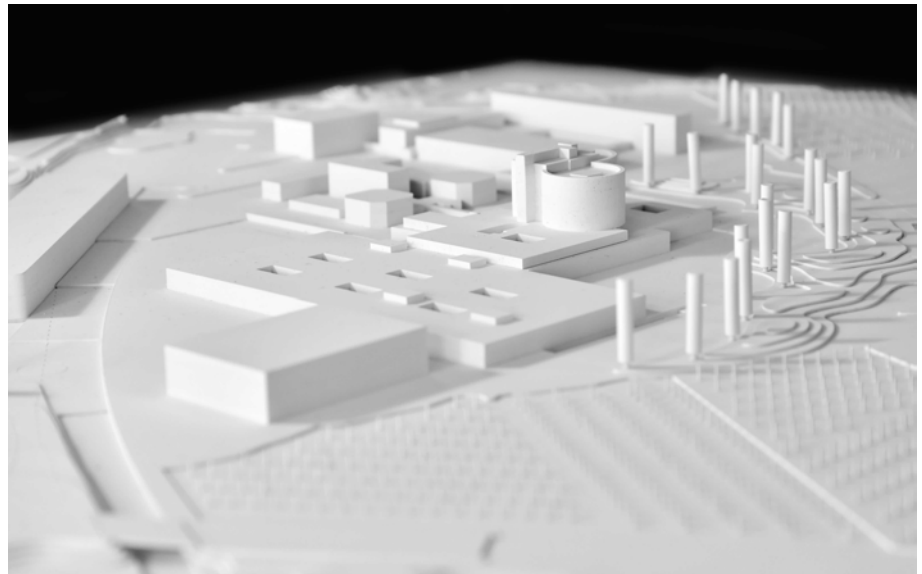
⁰⁵ **à votre santé**
Éliminé au deuxième tour

**Les ateliers du passage Sàrl –
Jean-Luc Grobéty – Cyrille Fasel**
Avenue du Tivoli 4
1700 Fribourg
Dominique Joliat-Schaer, Mathieu
Andrejewski, Hervé Romanens,
Noam Berchier, Jonathan Chkarnat,
Luis Filipe da Silva Nogueira

Ingénieur civil
Roger Kneuss, Fribourg

Spécialiste

—

[illegible]

L'AGRANDISSEMENT EST ORGANISÉ SUR 2 NIVEAUX 2 BÂTIMENTS CONSTRUITS HORS TERRE SONT RÉFÉRENCES AUX ÉTAGES DE CHÔRTEL EXISTANT LA STRUCTURE EST DE 8 A 8.4 Mètres. LE PROGRAMME EST ORGANISÉ AVEC ÉTAGE D'ENTRÉE + JARDINETS + RANGÉE DE 4 CHAMBRES + 2 CORRIDORS IMBELLISSEMENTS. ÉTAGE 2 NIVEAU 1 - COCHONNET - TRAVAILLOIR + BLOCS OPERATOIRES.

LES CONSTRUCTIONS ET LES EXTENSIONS FUTURES NE SONT PAS DES PRECIS RAYONNEMENTS ELLES RENFORCENT L'ESSE DU CAMPUS HOSPITALIER LE BÂTIMENT DE L'AGRANDISSEMENT REÇOIT UN VOLUME DÉFINI, CONTRIBUANT SUR 2 NIVEAUX LES EXTENSIONS FUTURES SONT 20% DES PRÉFÉRENCES AUX CONSTRUCTIONS EN TOUTURE DE CHÔRTEL EXISTANT.

LE VÉGETAL REÇU RESTE INTACT L'AGRANDISSEMENT ET LA TRANSPORTATION DE CHÔRTEL SONT DES ÉLÉMENTS DE LA VIE DU CAMPUS HOSPITALIER.

LES SÉJOURS CONTRIBUENT AU DÉVELOPPEMENT AU NIVEAU USAGE AU CAMPUS HOSPITALIER.

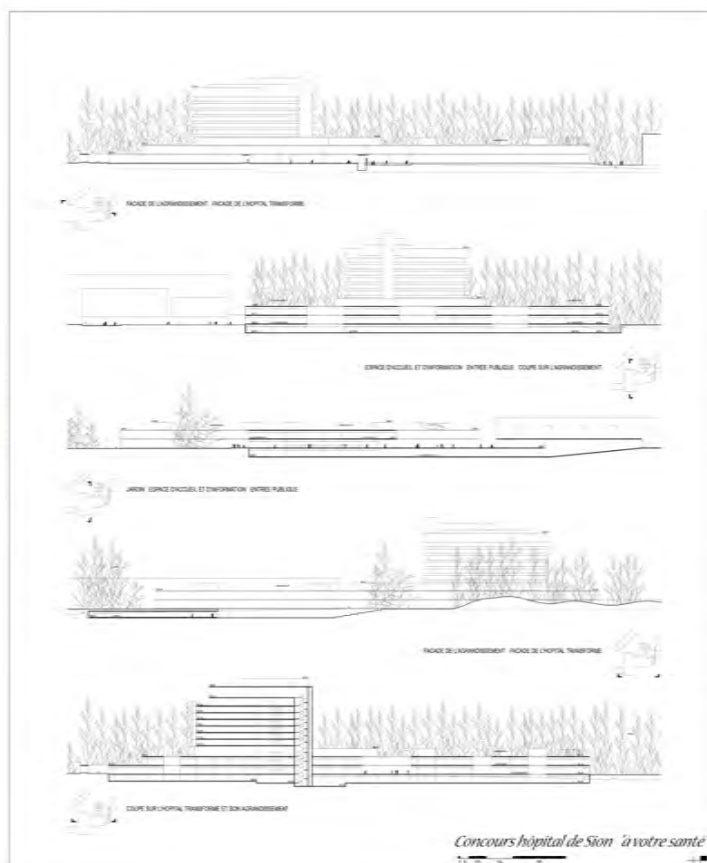
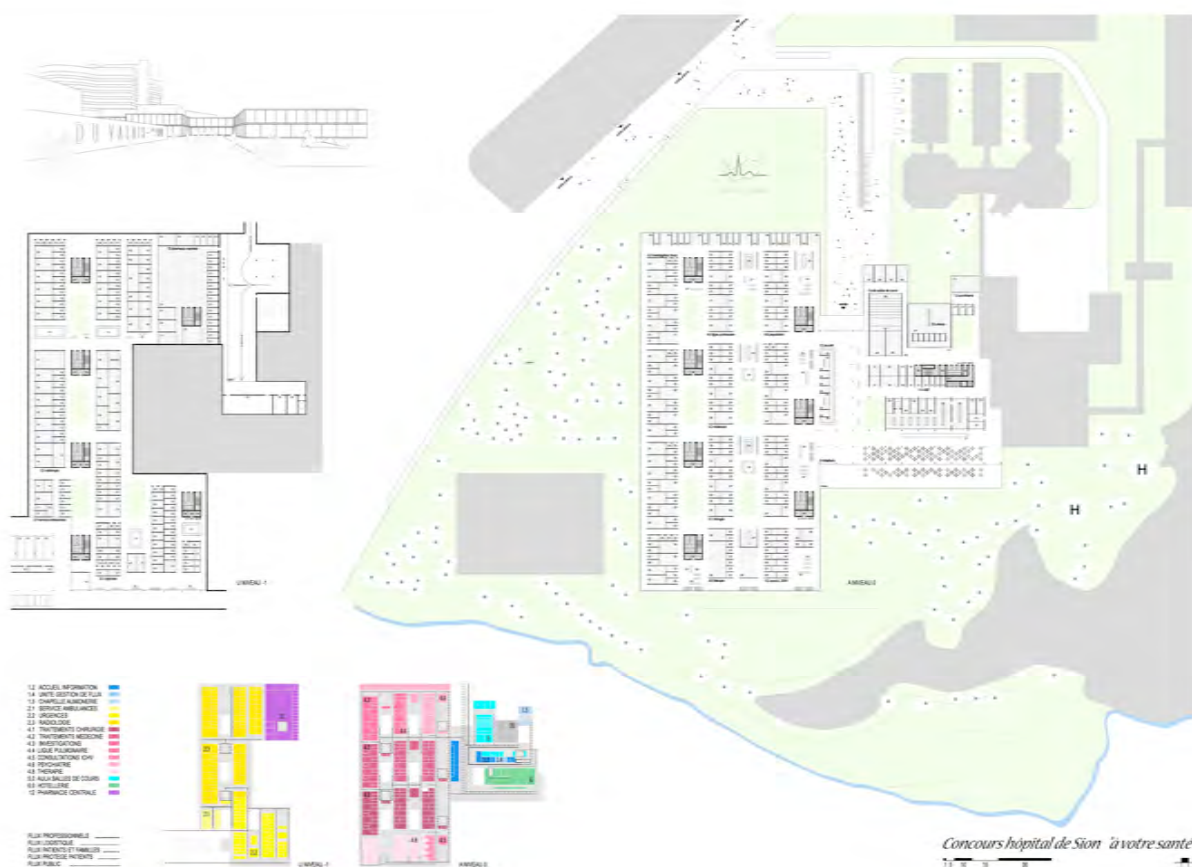


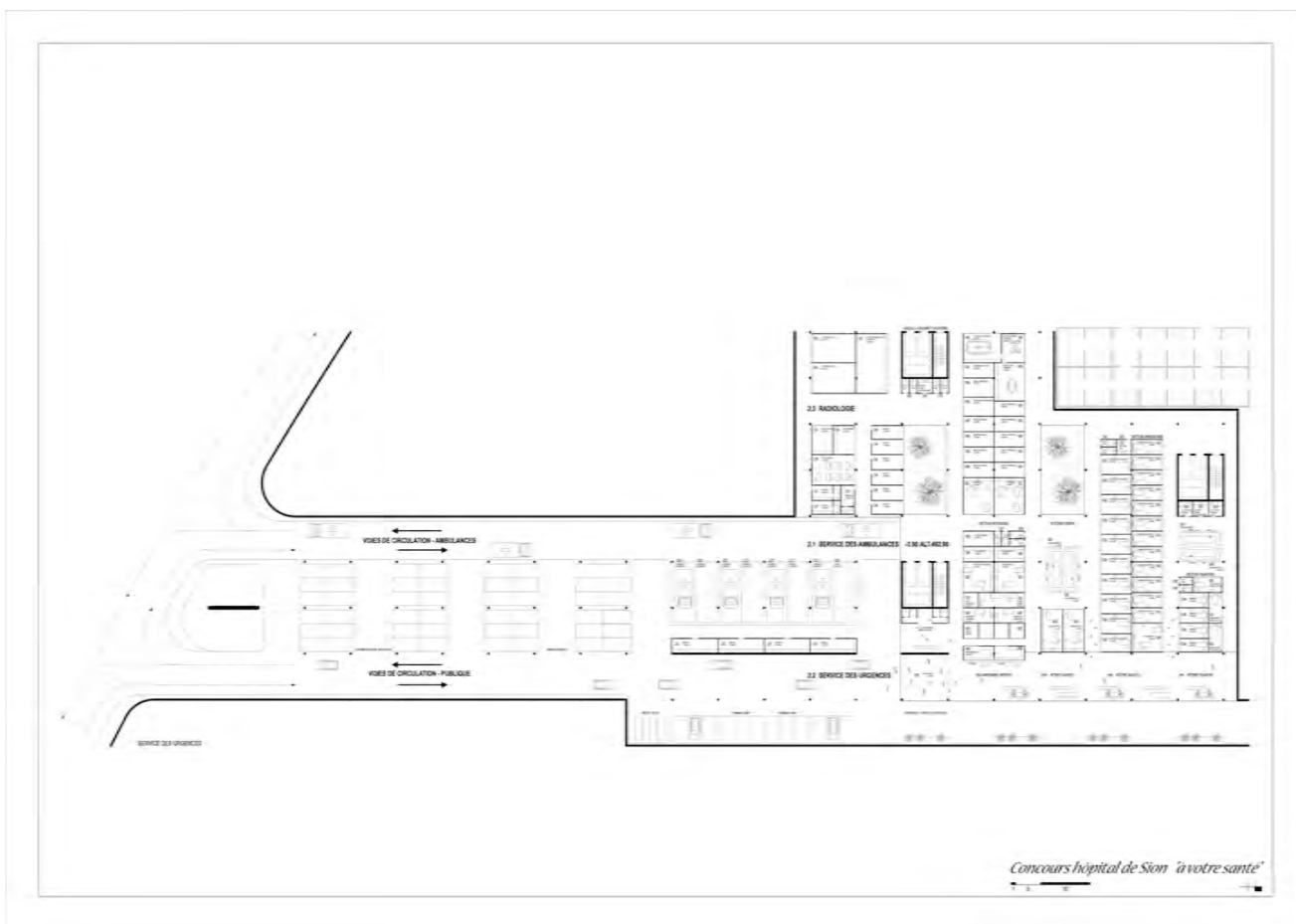
LES FORCES HORIZONTALES ENGENDRÉES PAR LE BEISME SONT REPETÉES DANS LES ETAGES HAUTS
LES NOUVEAUX ET LES MURS DE REYFOND DE LONGUEUR 14M ETRES EN BETON, DISPOSES DE FACON
CONTIGUE SUR TOUTE LA HAUTEUR DU BATIMENT JUSQU'AU NIVEAU DES FONDATIONS. LA ZONE DE
REYFONDEMENT EST EN BLOC EN BOUTEILLON. LE BEISME EST EN BLOC EN BOUTEILLON. LE BEISME
EST BATTANT STROCCHEUR DE FACON INDIVISIBILEMENT D'UN VERT DU BEISME AU CONTACT AVEC LES
SOLLS-ALL. LES FORCES HORIZONTALES SONT REPETÉES SUR LA DALLE, PLUS TRANSMISEES PAR
CELLES-ALL. LES FORCES HORIZONTALES VALENT MURS EN BETON DISPOSEES A CES NIVEAUX.
LA SECURITE PARAMETRIQUE DE LA SURVEILLANCE NUTRE EST ASSUREE PAR LE POULVOIRMENT
DE QUATRE NOUVEAUX ET D'UNE PARTIE DES MURS DE REYFOND DE SYSTEME REYFOND DE FACON
DAPUIS LES CONTRAINTES PARAMETRIQUES DONT ON LAISSANT UNE GRANDE LIBERTE POUR



Concours hôpital de Sion "à votre santé"

0 10 20
10 min





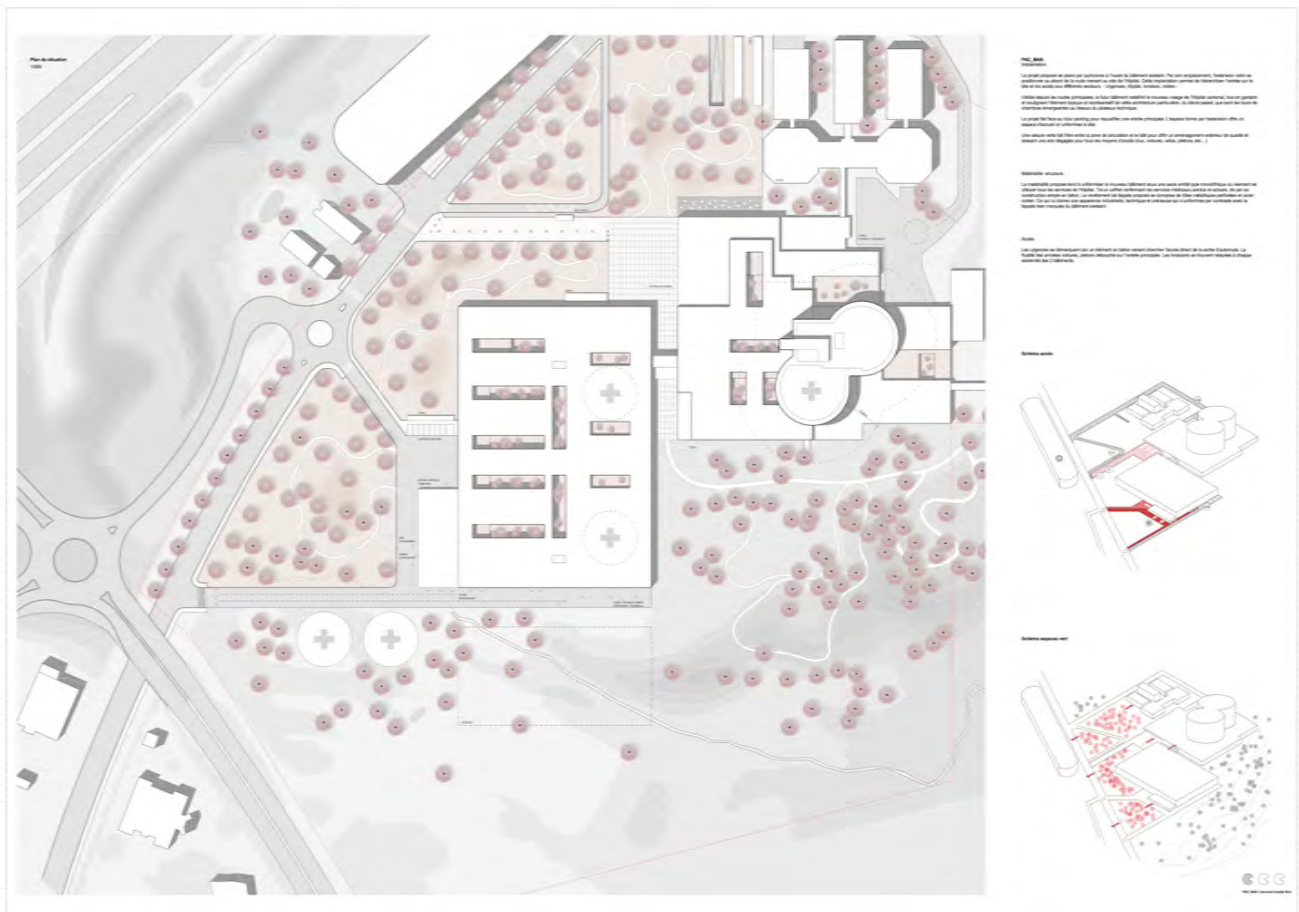
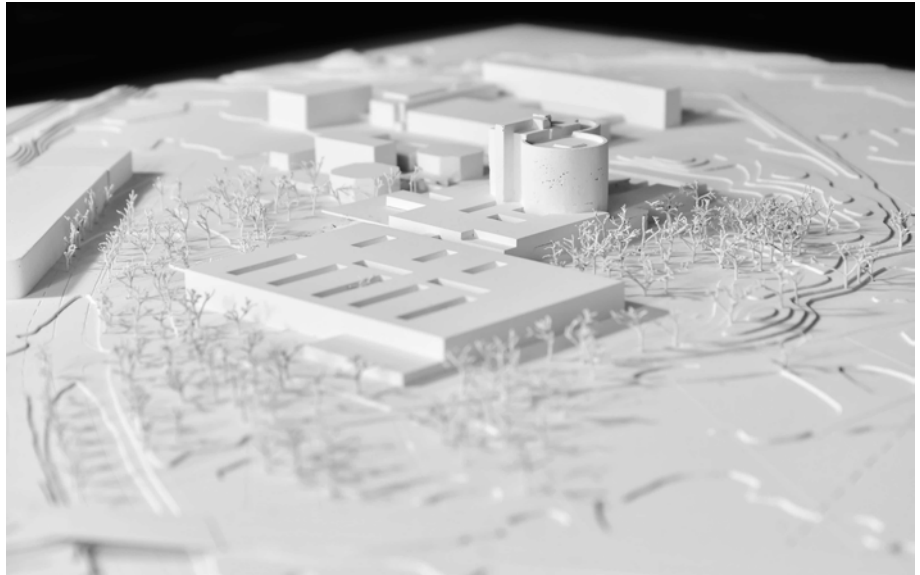
06 **PAC_MAN**

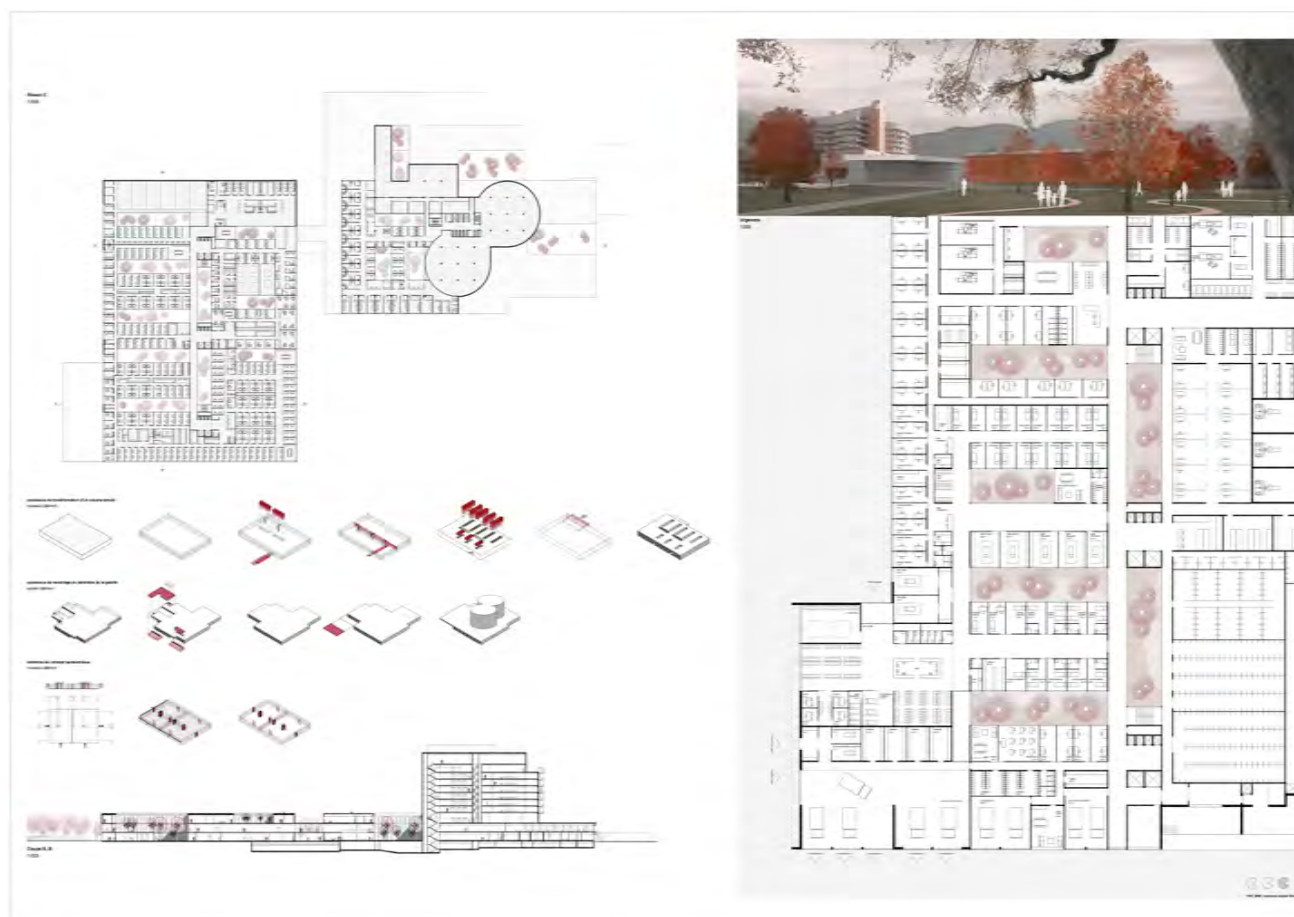
Éliminé au deuxième tour

**Grégoire Comina HMA /
Hugues Michaud / Atelier 1912 –
John Michellod**
Dent Blanche 19
1950 Sion
Monique Fellay, Mirjeta Berisha,
Melinda Fenner

Ingénieur civil
Bureau d'Ingénieurs civils Mauler
SA, Neuchâtel

Spécialiste
Olivier Jean Léonard Mauler





09 **FELIX**

Éliminé au deuxième tour

**dl-a, designlab-architecture sa /
Inès Lamunière & GayMenzel sàrl**

Rue Gourgass 5

1205 Genève

Inès Lamunière, Götz Menzel,

Aurélia Yammine, Giovanni

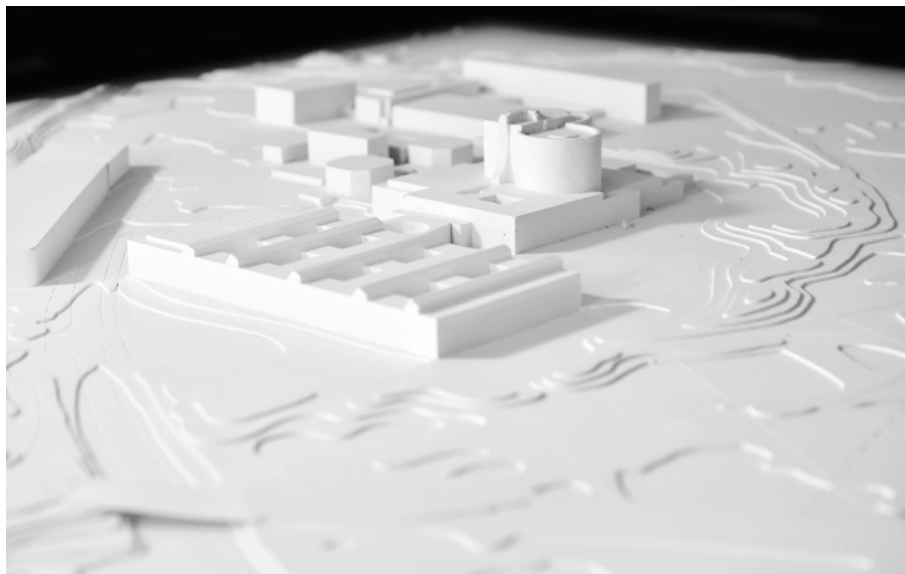
Campaci, Ludovic Tiollier

Ingénieur civil

EDMS SA, Genève

Spécialiste

-



UN CAMPUS DE LA SANTÉ À CHAMPEL
Le projet de l'hôpital de Champeil est un projet d'avenir. Il s'agit d'un projet de développement durable qui vise à créer un environnement de soins de qualité, sûr et agréable pour les patients, le personnel et la communauté. Le projet est basé sur des principes de conception durable et de respect pour l'environnement.

UNE NOUVELLE ENTREE, UNE LIAISON CARILLONNIQUE
Le projet propose une nouvelle entrée de l'hôpital, une liaison carillonnée qui relie les différents bâtiments de l'hôpital. Cette liaison est conçue pour être un espace de rencontre et de dialogue entre les différents services de l'hôpital.

LE NOUVEAU ET L'ANCIEN ENSEMBLE : DES ESPACES DE SOINS À L'ALLIANCE NATURELLE
Le projet vise à créer un ensemble cohérent entre les nouveaux bâtiments et les bâtiments existants. Les espaces de soins sont conçus pour être en harmonie avec la nature et l'environnement.

SYSTÈME CONSTRUCTIF ET ÉTAPES DE CONSTRUCTION
Le projet est basé sur un système constructif innovant qui permet de réaliser des bâtiments de haute qualité. Les étapes de construction sont conçues pour être efficaces et respectueuses de l'environnement.

PRINCIPE PARAMÉTRIQUE
Le projet est basé sur un principe paramétrique qui permet de créer des bâtiments adaptés à leur environnement. Les paramètres de conception sont définis en fonction des besoins et des contraintes du projet.

SCHEMAS STRUCTURELS
Le projet est basé sur des schémas structurels innovants qui permettent de réaliser des bâtiments de haute qualité. Les schémas structurels sont conçus pour être efficaces et respectueux de l'environnement.

SCHEMAS STRUCTURELS
Le projet est basé sur des schémas structurels innovants qui permettent de réaliser des bâtiments de haute qualité. Les schémas structurels sont conçus pour être efficaces et respectueux de l'environnement.

SCHEMAS STRUCTURELS
Le projet est basé sur des schémas structurels innovants qui permettent de réaliser des bâtiments de haute qualité. Les schémas structurels sont conçus pour être efficaces et respectueux de l'environnement.

SCHEMAS STRUCTURELS
Le projet est basé sur des schémas structurels innovants qui permettent de réaliser des bâtiments de haute qualité. Les schémas structurels sont conçus pour être efficaces et respectueux de l'environnement.

SCHEMAS STRUCTURELS
Le projet est basé sur des schémas structurels innovants qui permettent de réaliser des bâtiments de haute qualité. Les schémas structurels sont conçus pour être efficaces et respectueux de l'environnement.

SCHEMAS STRUCTURELS
Le projet est basé sur des schémas structurels innovants qui permettent de réaliser des bâtiments de haute qualité. Les schémas structurels sont conçus pour être efficaces et respectueux de l'environnement.

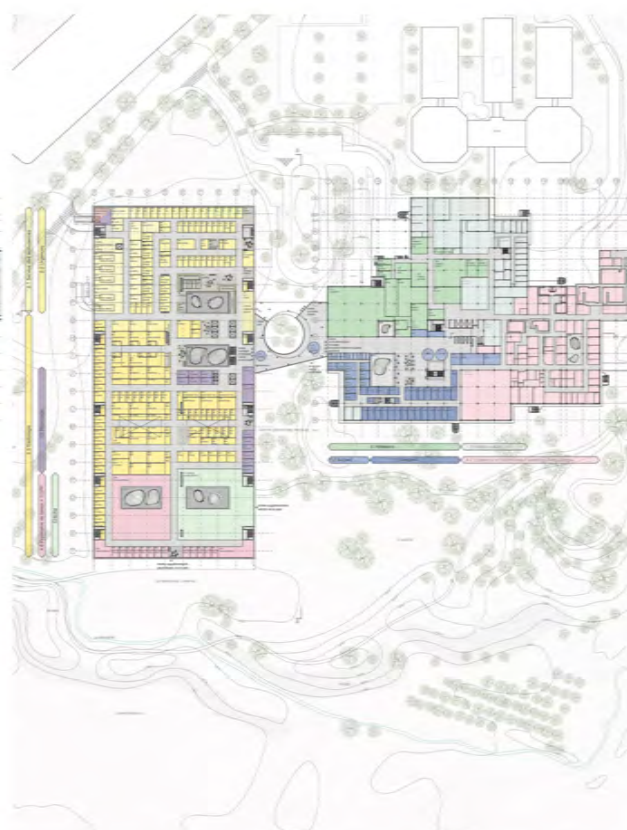
SCHEMAS STRUCTURELS
Le projet est basé sur des schémas structurels innovants qui permettent de réaliser des bâtiments de haute qualité. Les schémas structurels sont conçus pour être efficaces et respectueux de l'environnement.

SCHEMAS STRUCTURELS
Le projet est basé sur des schémas structurels innovants qui permettent de réaliser des bâtiments de haute qualité. Les schémas structurels sont conçus pour être efficaces et respectueux de l'environnement.



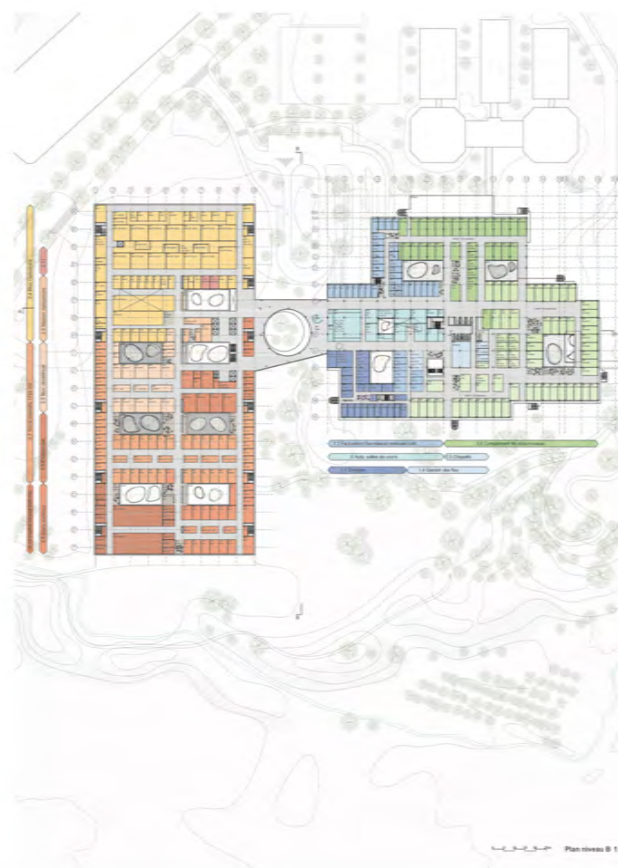


Plan niveau U 1:500

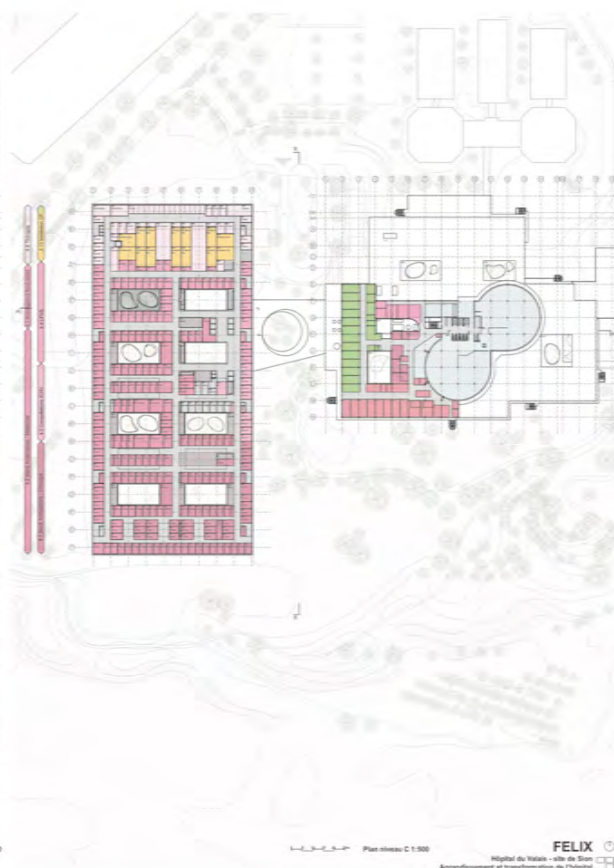


Plan niveau A 1:500

FELIX
Hôpital du Valais - site de Sion
Agrandissement et transformation de l'hôpital

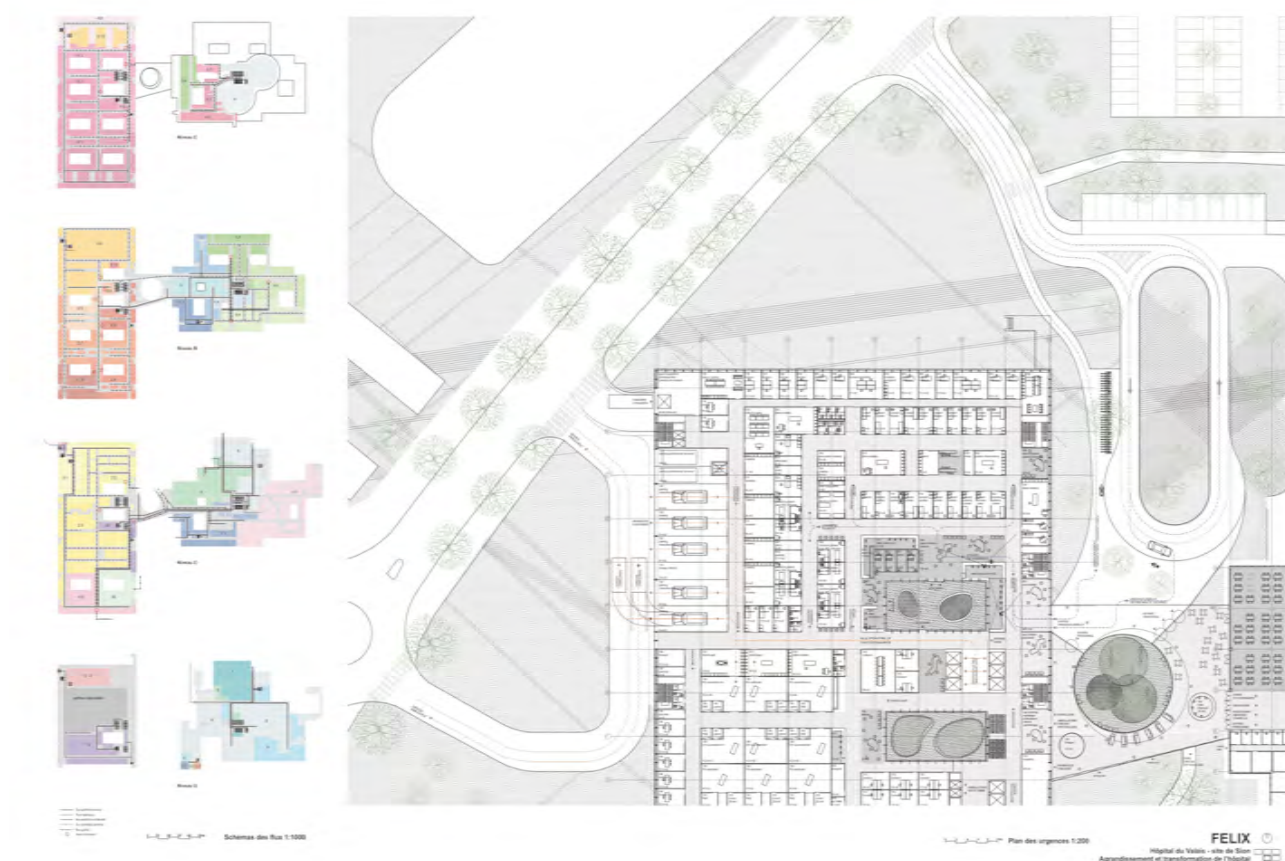


Plan niveau B 1:500



Plan niveau C 1:500

FELIX
Hôpital du Valais - site de Sion
Agrandissement et transformation de l'hôpital



¹⁶ **Kägi f.**

Éliminé au deuxième tour

Cittolin Polli & Associés SA

Avenue de la Gare 46B

1920 Martigny

Stefano Cittolin, Francisco Costa,
Carole Major, Maëlle Rochat

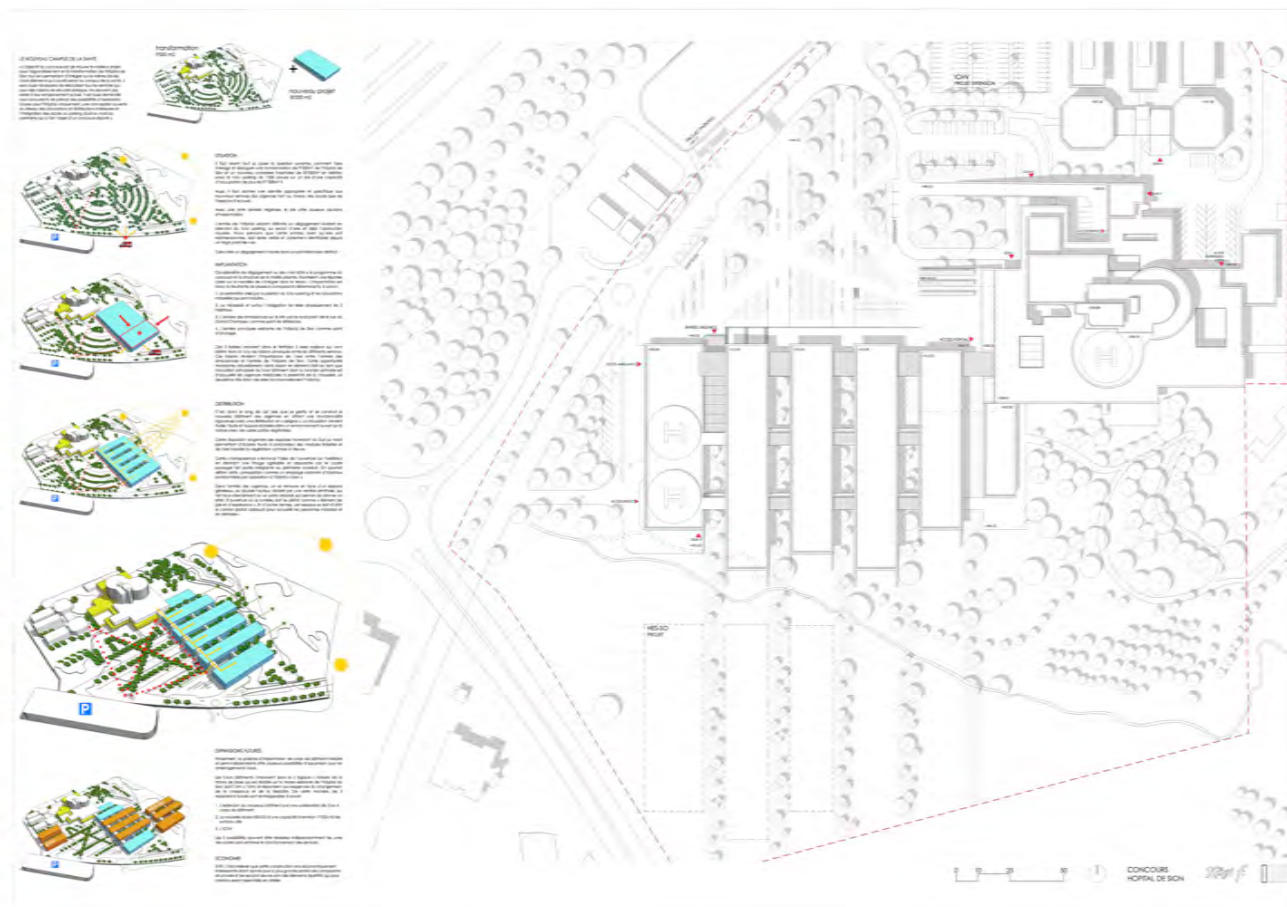
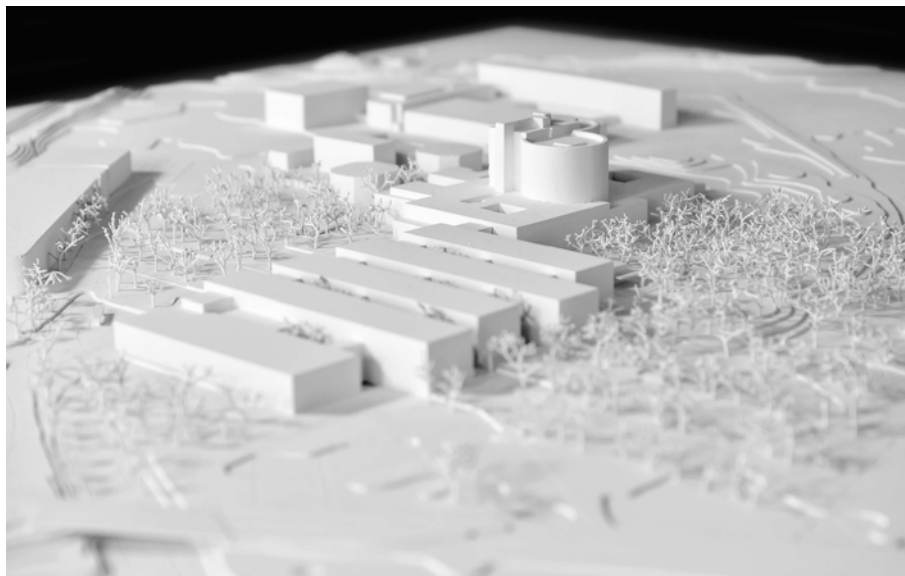
Ingénieur civil

INGENI SA, Lausanne

Michel Porcelli, Verena Pierret

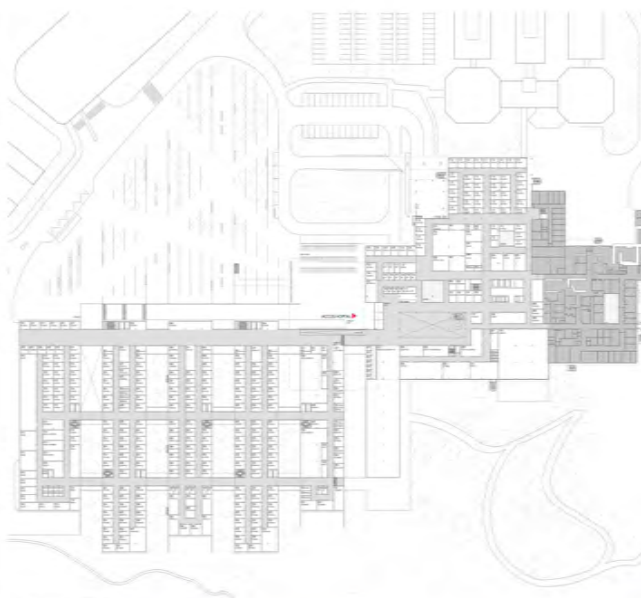
Spécialiste

-





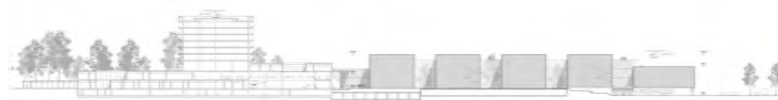
PLAN DEZ NIVEAU V



PLAN DEZ NIVEAU K



COUPE LONGITUDINALE



FACADE NORD

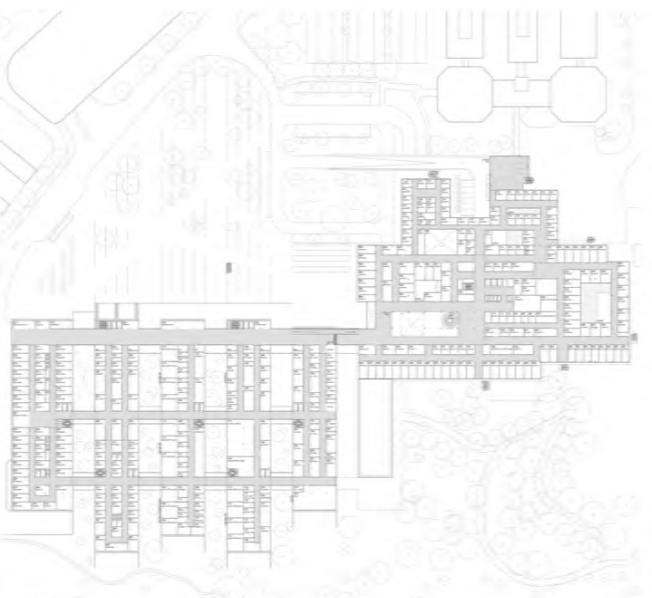


VUE DE L'EXTERIEUR

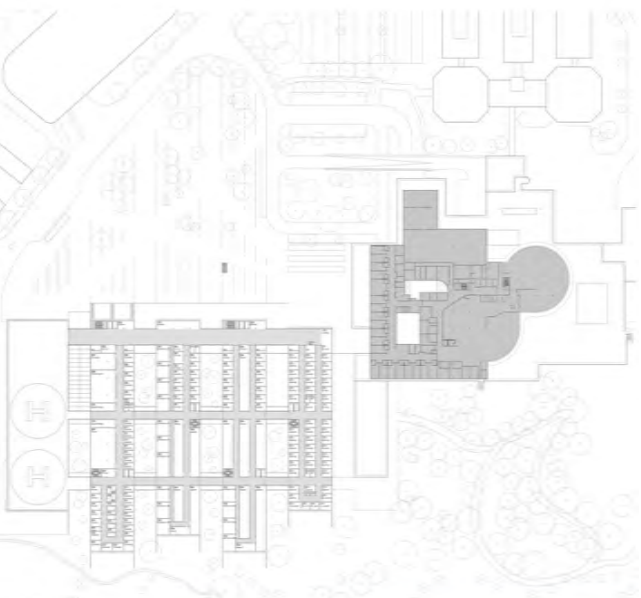

CONCOURS
HOPITAL DE SON

SOFIT

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100



PLAN DEZ NIVEAU 1



PLAN DEZ NIVEAU 2



COUPE TRANSVERSALE

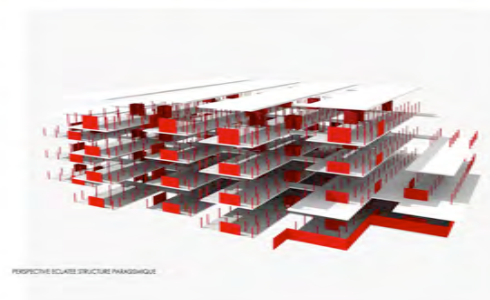
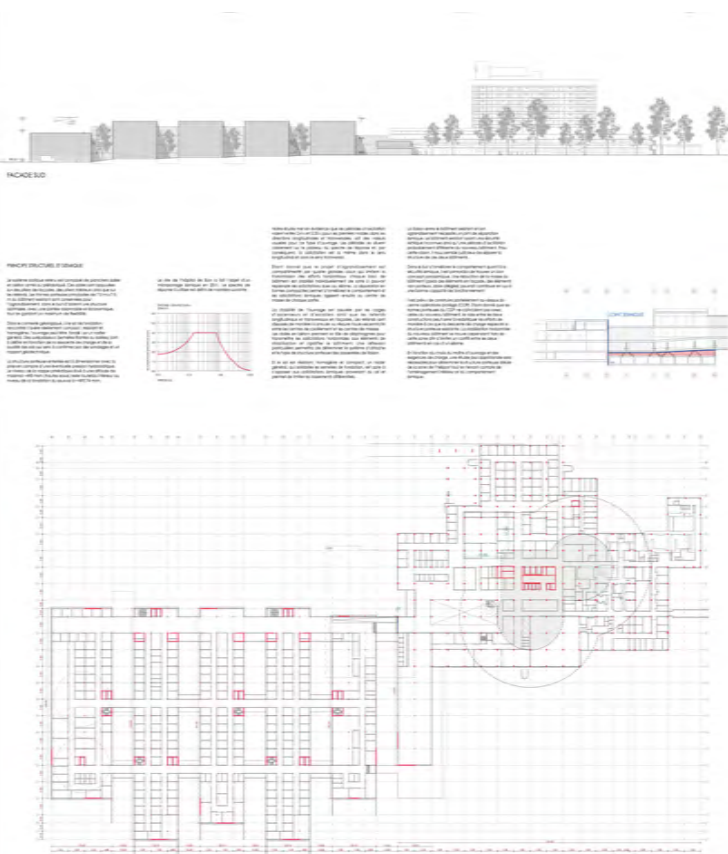
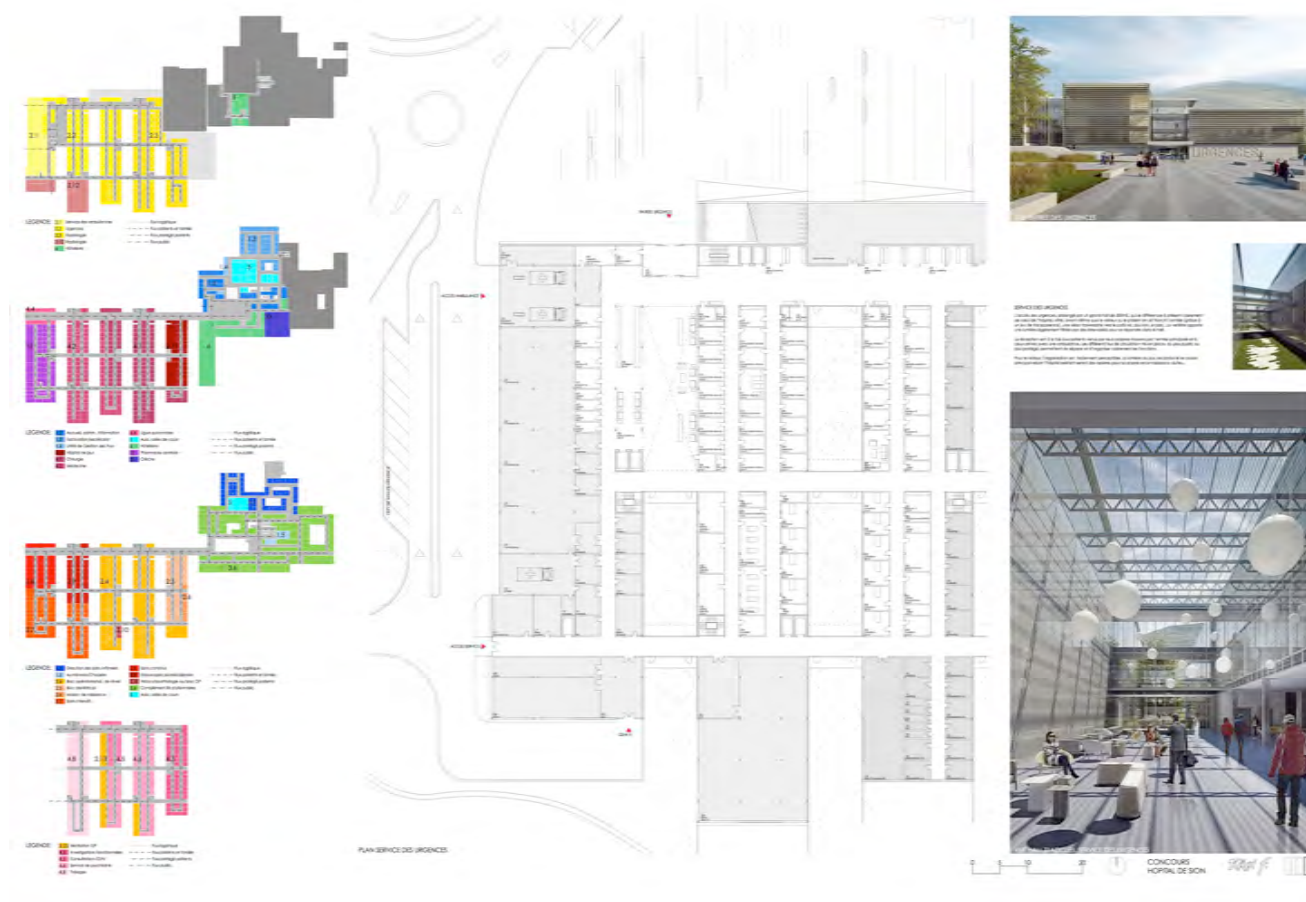


FACADE OUEST


CONCOURS
HOPITAL DE SON

SOFIT

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

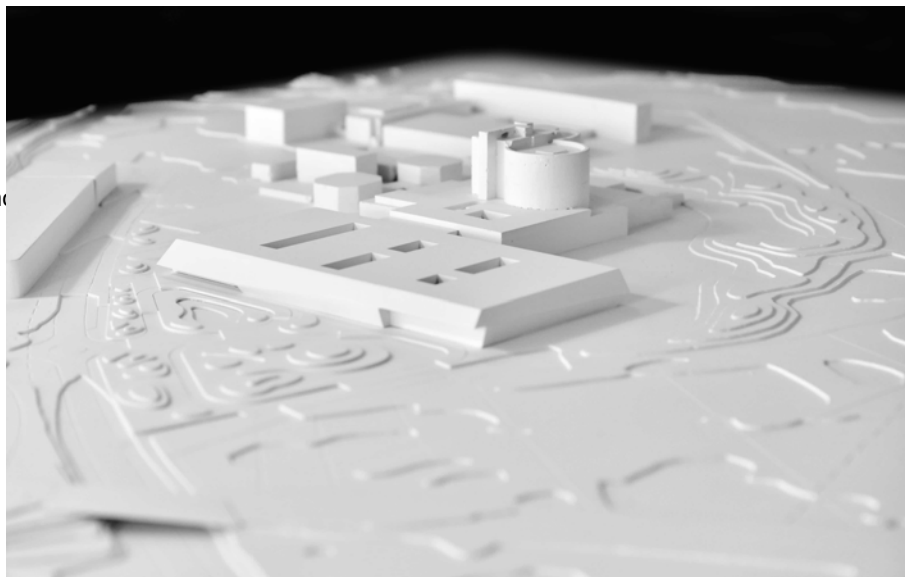


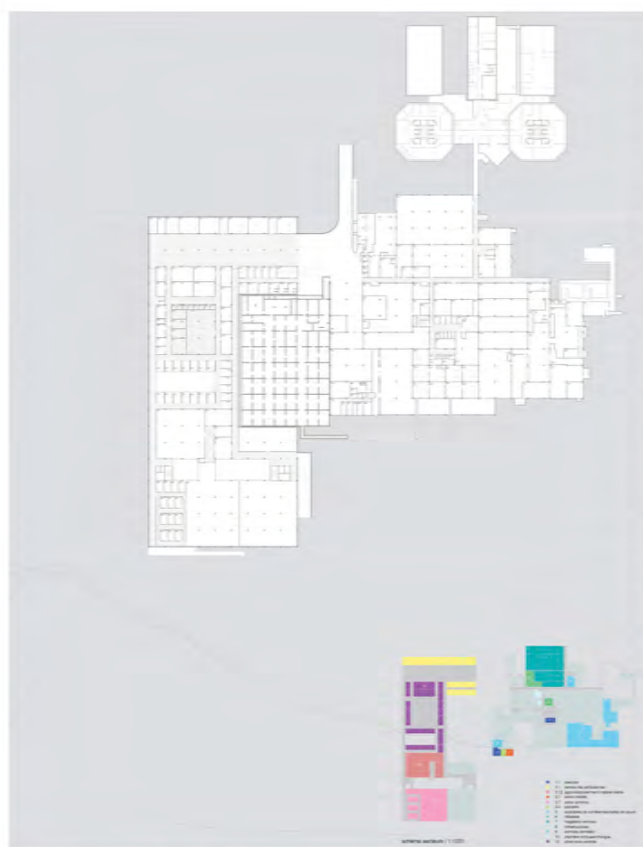
¹⁸ **PaysageBienEtre**
Éliminé au deuxième tour

gp ADM (AZPML Ltd // DF + Partners Sagl / MED ARCHITECTS)
Via Besso 28
6900 Lugano
Alejandro Zaera Polo, Maider Llaguno
Dario Franchini, Vicente Beneitez

Ingénieur civil
Bollinger + Geohmann
Kim Boris Löffler, Agnes Weilandt

Spécialiste







19 TOMOGRAPHY

Éliminé au deuxième tour

LEMANARC SA

Place Chauderon 24

1003 Lausanne

Vincent Zhang, PDG

Michel Clivaz, Andreas Scheiwiller,

Yves Coppey, Maria Tapia,

Juliette Durand, Adeline Sieber

Ingénieur civil

Willi SA

Daniel Vocat

Guillaume Fabre Ingénieurs & Architectes SA

Jean-François Favre

Pierre Kurmann SA

Spécialiste

Daniel Pauli

Gabriel Gonzalez



ESQUISSE D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION

L'implantation et le développement du projet d'hôpital à Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville. Le projet de développement global de la ville de Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville. Le projet de développement global de la ville de Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville.

SCHEMA DE DISTRIBUTION

Le projet de développement global de la ville de Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville. Le projet de développement global de la ville de Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville. Le projet de développement global de la ville de Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville.

VOLUMETRIE

Le projet de développement global de la ville de Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville. Le projet de développement global de la ville de Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville. Le projet de développement global de la ville de Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville.

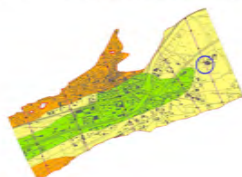


SYNTHESIS

Le projet de développement global de la ville de Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville. Le projet de développement global de la ville de Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville. Le projet de développement global de la ville de Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville.

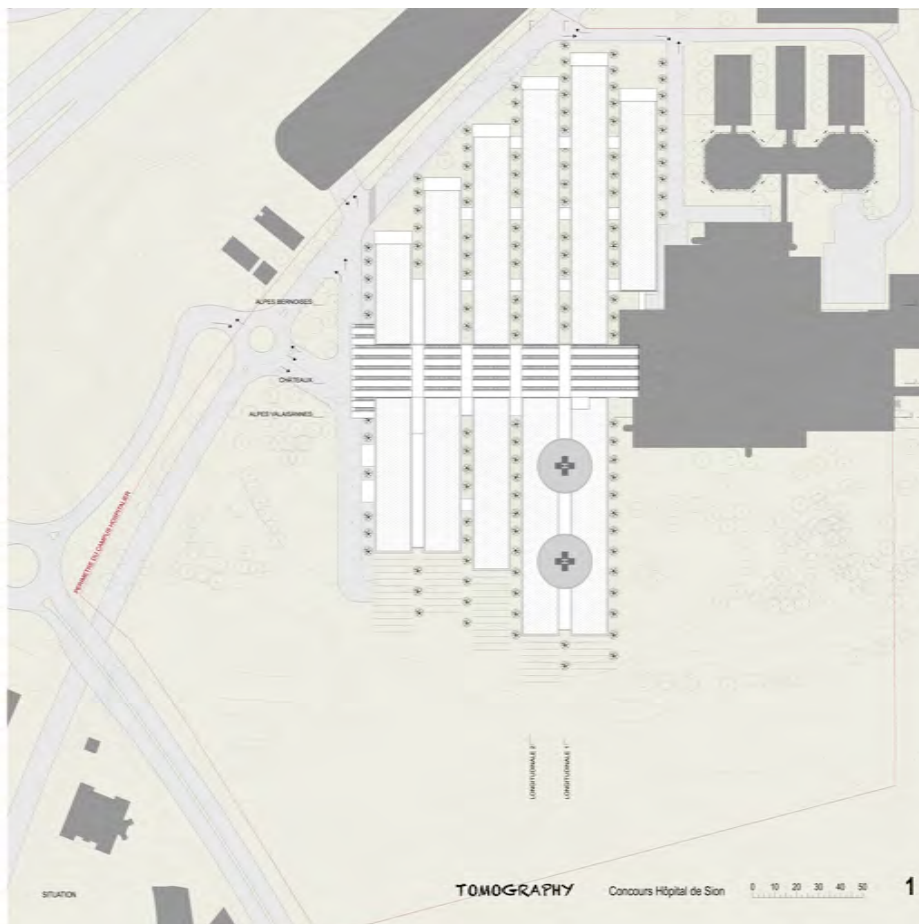
PROPOSITION

Le projet de développement global de la ville de Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville. Le projet de développement global de la ville de Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville. Le projet de développement global de la ville de Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville.



DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le projet de développement global de la ville de Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville. Le projet de développement global de la ville de Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville. Le projet de développement global de la ville de Sion, en Valais, s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville.

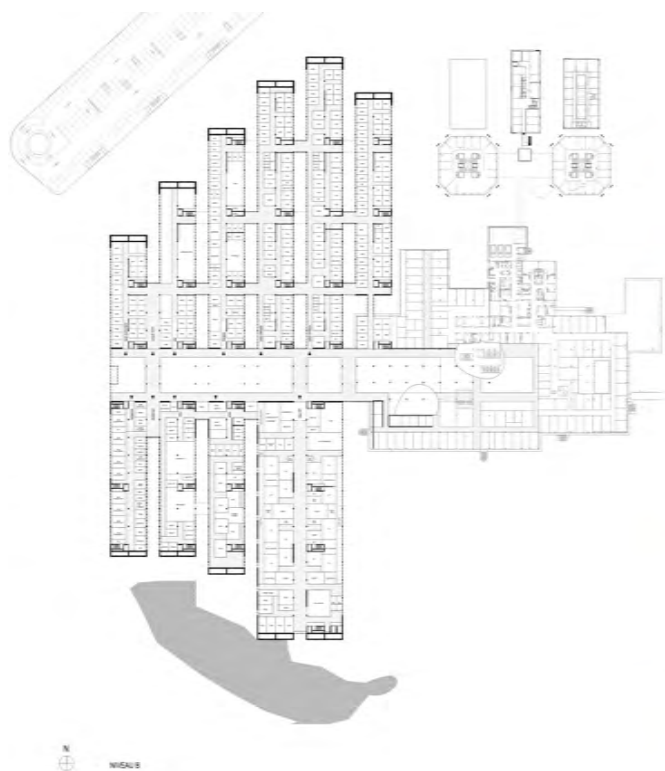


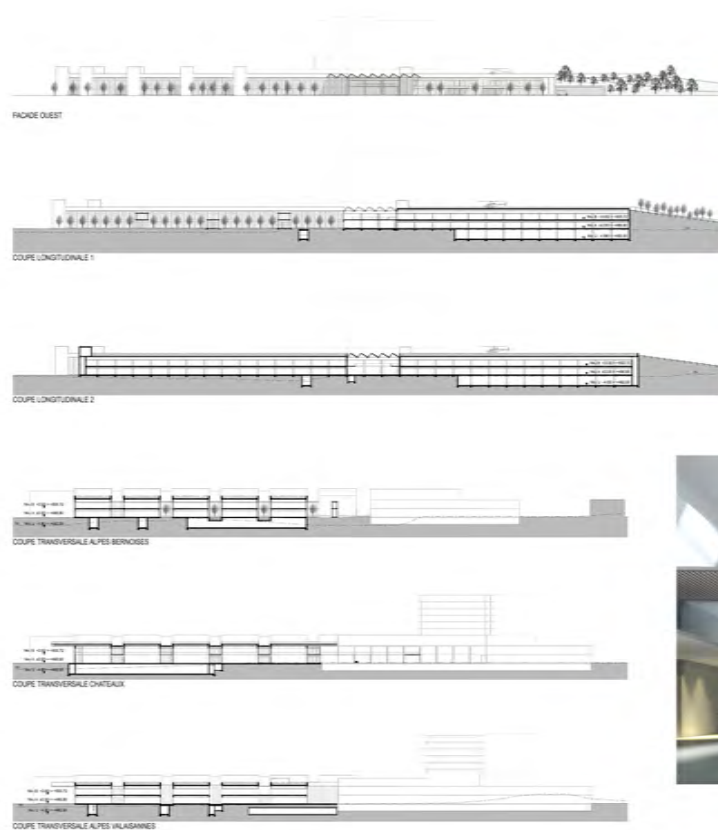
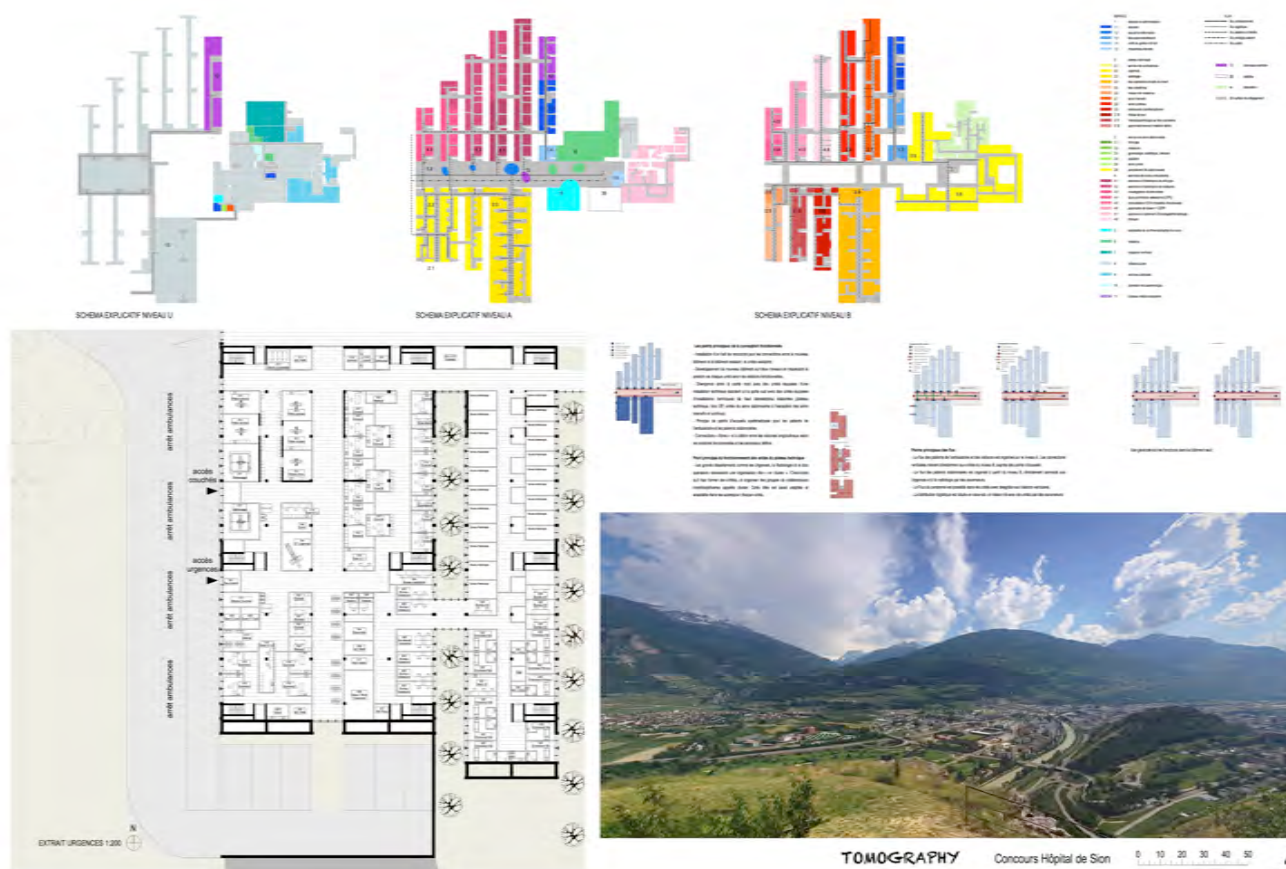
TOMOGRAPHY

Concours Hôpital de Sion

0 10 20 30 40 50

1





23 **TOPOLINO**

Éliminé au deuxième tour

ffbK Architekten AG

Hardstrasse 43

4002 Basel

Eva-Maria Darge, Gerard Jansen,

Jonathan Davies, Marta

Kossakowska, Alexander Furter,

Jan Krarup & Timon Tobler

Ingénieur civil

Schmidt Partner Bauingenieure**AG, Basel**

Dr. Ingenieur Wendelin Schmidt

**L'implantation**

L'agrandissement et la transformation de l'hôpital de Sion, construit en 1978, se fait par une extension au sud de 2 étages d'habitat de façon continue et insérée au sein du bâtiment existant tout en créant des espaces extérieurs riches et diversifiés.

Les bâtiments existants, entre les deux extensions, des charnières et l'agrandissement peuvent ainsi être traités de façon efficace et coordonnée. L'axe principal ainsi que la rue sont maintenus à leur place actuelle de qui présente de nombreux avantages pendant la phase de construction de l'agrandissement.

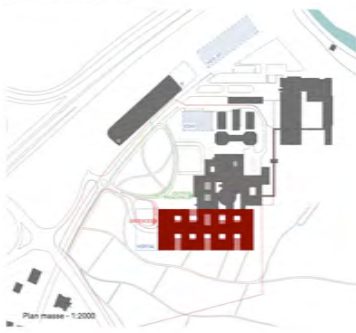
L'infrastructure d'accueil pour être parfaitement maintenue et le centre opératoire protégé (COP) n'est pas touché par un remodellement au sud de l'extension.

La place pour l'extension de COP est réservée sur le site avant d'implémenter le parking existant.

Le centre est perché comme un bâtiment pavillonnaire dans le parc entre le nouveau parking et l'extension de l'hôpital existant pour le cheminement d'accès de la route à l'hôpital.

L'implantation de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-So) se fait à proximité du futur parking le long des collines au Nord. La chose de l'implantation au nord du site est déterminée par la volonté de créer un parc hospitalier au sud du site se transformant par la suite en zone agricole avec des vergers. L'implantation de la HES-So dans le parc protégera l'hospitalité, favorisant la proximité de la nature ainsi que les possibilités futures d'extension de l'hôpital.

Le parc de l'hôpital est intégré au sud et à l'ouest de l'extension de l'hôpital et crée un lien transversal avec le paysage des vergers. L'extension de la route est alignée entre les deux versants de la vallée du Rhône.





Niveau U - 1:500



Niveau U - Schéma flux - 1:1000



Espaces d'orientation



Niveau A - 1:500



Niveau A - Schéma flux - 1:1000



Concours Hôpital de Sion - TOPOLINO - 2



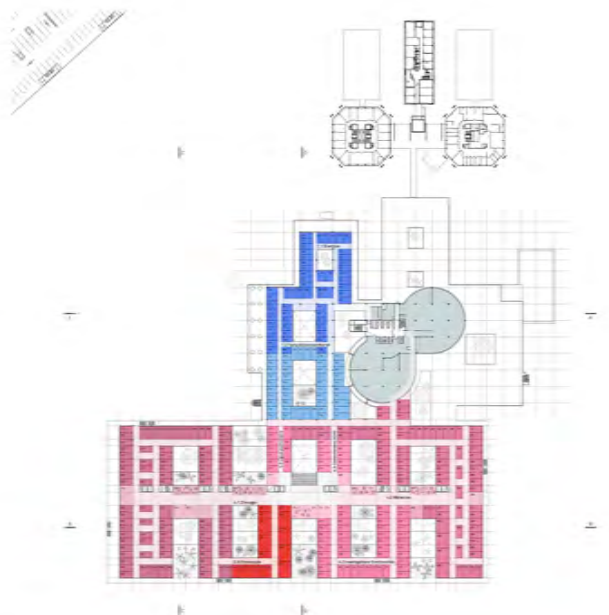
Niveau B - 1:500



Niveau B - Schéma flux - 1:1000



Niveau B - Schéma flux - 1:1000



Niveau C - 1:500



Niveau C - Schéma flux - 1:1000



Concours Hôpital de Sion - TOPOLINO - 3

L'hôpital

Un parti architectural de l'extension de l'hôpital est l'organisation et de ordre des espaces d'orientation forte et l'organisation à trois 1^{er} étage de l'extension. Les volumes, c'est le hall d'entrée qui donne l'identité à l'ensemble. Le hall d'entrée est au 2nd étage c'est la fois l'entrée des services des soins ambulatoires.

Le hall d'entrée existant transformé et agrandi du côté sud pour une liaison directe et claire entre l'hôpital existant et son extension.

Le hall d'entrée au deuxième étage de l'extension donne accès à tous les services des soins ambulatoires.

Le hall d'entrée au deuxième étage de l'extension donne accès à tous les services des soins ambulatoires.

De grandes baies vitrées permettent des vues dans les parties extérieures, elles amènent de la lumière naturelle et favorisent l'orientation dans l'espace. Les cours et jardins ont un caractère différent suivant leur position, leur orientation et leur fonction dans le bâtiment.

La façade
Dans le but d'établir une relation harmonieuse entre le bâtiment des années 70 et l'extension, l'extension reprend le langage de la façade existante tout en la modernisant.

Deux long bandeaux en béton préfabriqué représentent également les proportions de l'extension et créent un lien fort entre le bâtiment existant et l'extension. Au tour de la cour de 30 ans les escaliers de l'extension sont conçus pour être facilement accessibles de la cour.

Les escaliers, l'extension, les façades, comme dans le bâtiment existant, servent de schéma de fuite en intégrant tous les volumes de l'extension au bâtiment.

Les urgences

Les urgences bénéficient d'une position stratégique dans l'extension de l'hôpital. Elles sont situées au 1^{er} étage de l'extension et sont accessibles à l'ensemble des services. Elles sont à la fois un accès indépendant pour les ambulances du site existant et un accès pour les ambulances du site existant.

Des entrées latérales permettent une liaison directe avec le site existant au premier étage et l'hôpital sur la toiture.

La disposition des deux cours, avec un rapport direct aux alentours, permet une position privilégiée pour les zones d'attente, les places de consultation et d'examen, les bureaux et les chambres des patients qui disposent tous d'une vue sur le site existant.



Flux de circulation



Plan du service des urgences - 1:200



Concours Hôpital de Sion - TOPOLINO - 4



Axonométrie des blocs fonctionnels

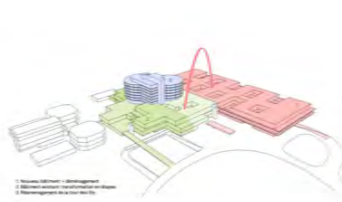


Schéma de l'étagement des travaux



Schéma sécurité sismique



Coupe AA - 1:500



Élévation ouest - 1:500



Coupe BB - 1:500



Coupe CC - 1:500



Élévation sud - 1:500



Coupe DD - 1:500



Concours Hôpital de Sion - TOPOLINO - 5

25 **Cercle de santé**
Éliminé au deuxième tour

**C.F.Møller / fsp Architekten /
Stähelin Architekten**

Rue de la Jeunesse 2

2800 Delémont

Klavs Hyttel, C.F.Møller, Bernd Fürst,
Julian Weyer, C.F.Møller, Jean-
Philippe Stähelin, Christoph Käch,
James Wong

Ingénieur civil

WMM Ingenieure AG, Münchenstein

Spécialiste

**Lasse Vilstrup Palm, architecte
paysagiste** – C.F.Møller



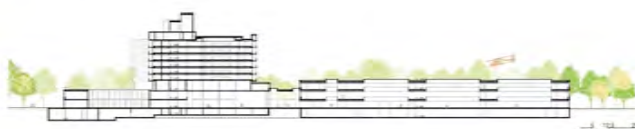
Plan Etage U 1:500



Plan Etage A 1:500



Coupe 1:500



Façade ouest 1:500



□ Cercle de santé
■ Communauté hospitalière de Son

Plan Etage B 1:500



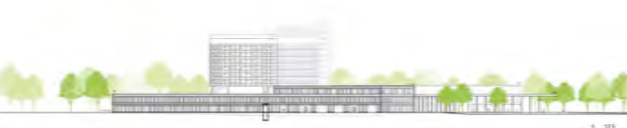
Plan Etage C 1:500



Façade sud 1:500



Façade Nord 1:500



□ Cercle de santé
■ Communauté hospitalière de Son

28 **HYGIE**

Éliminé au deuxième tour

**PAGE Aloys, Geneviève & Frédéric
ARCHITECTES SA**

Rte des Arsenaux 21

1705 Fribourg

Marta L. Cameselle, Marco Arzu,

Bruno Martins

Ingénieur civil

Brunny Ingénieurs Conseils Sàrl,

Fribourg

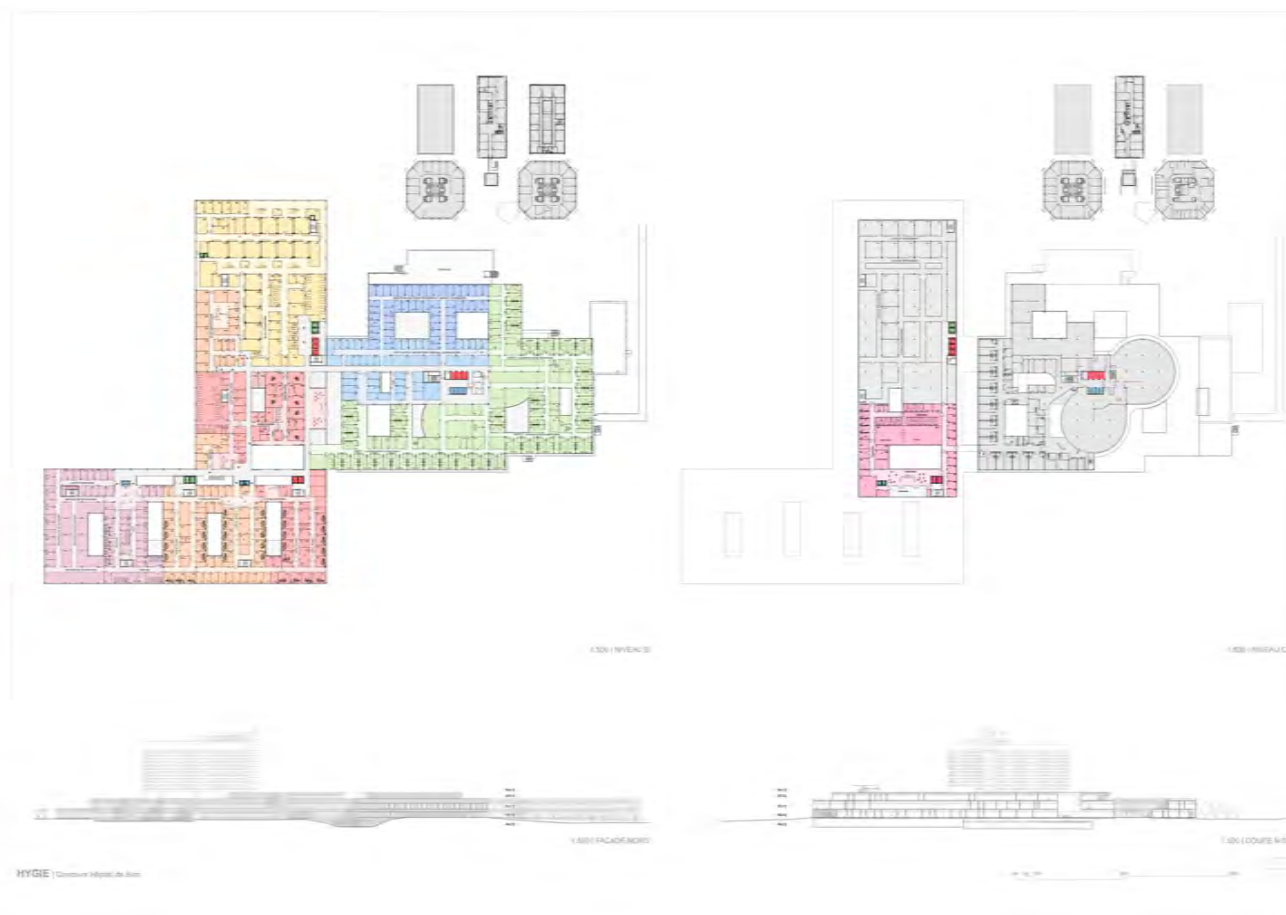
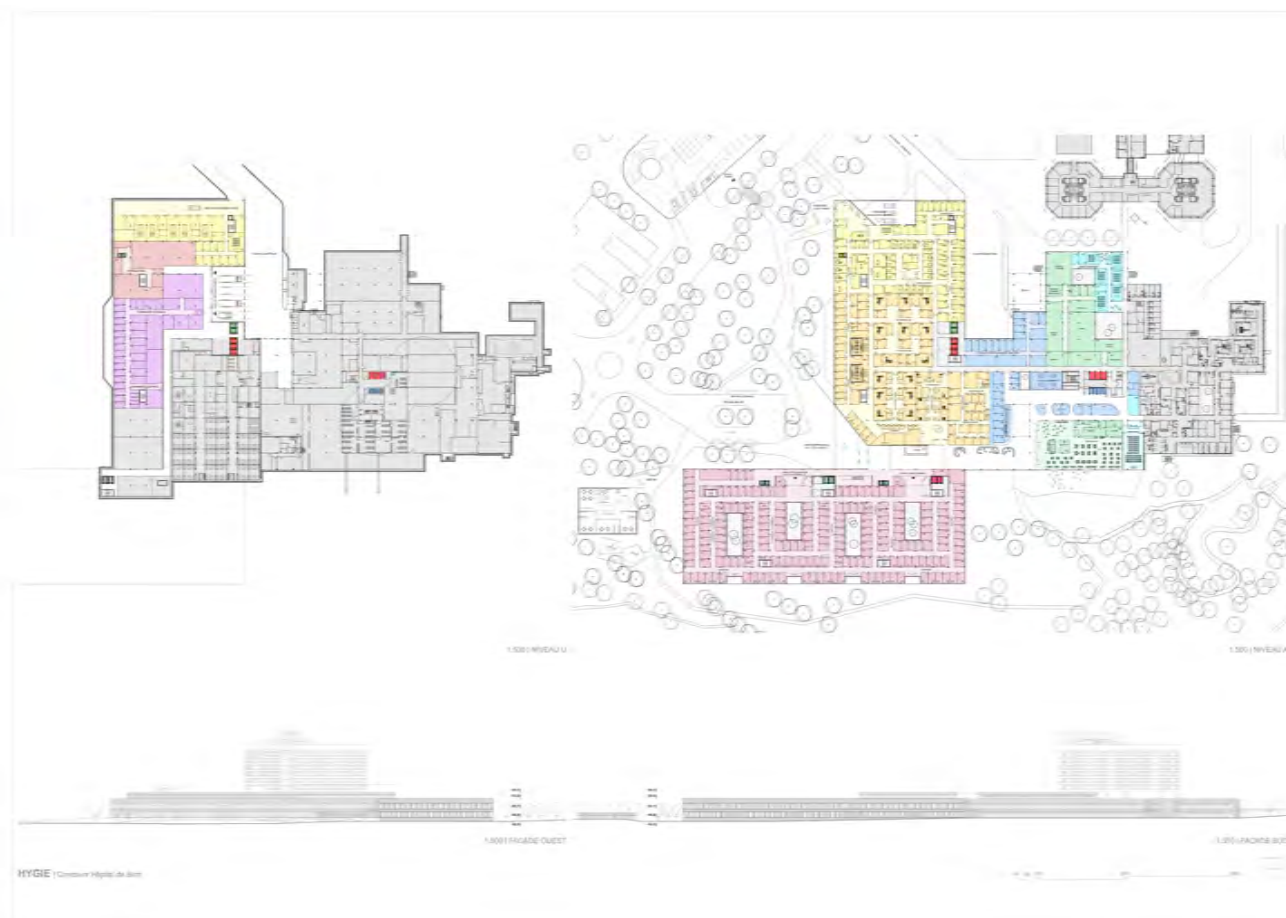
Tobie Brunny

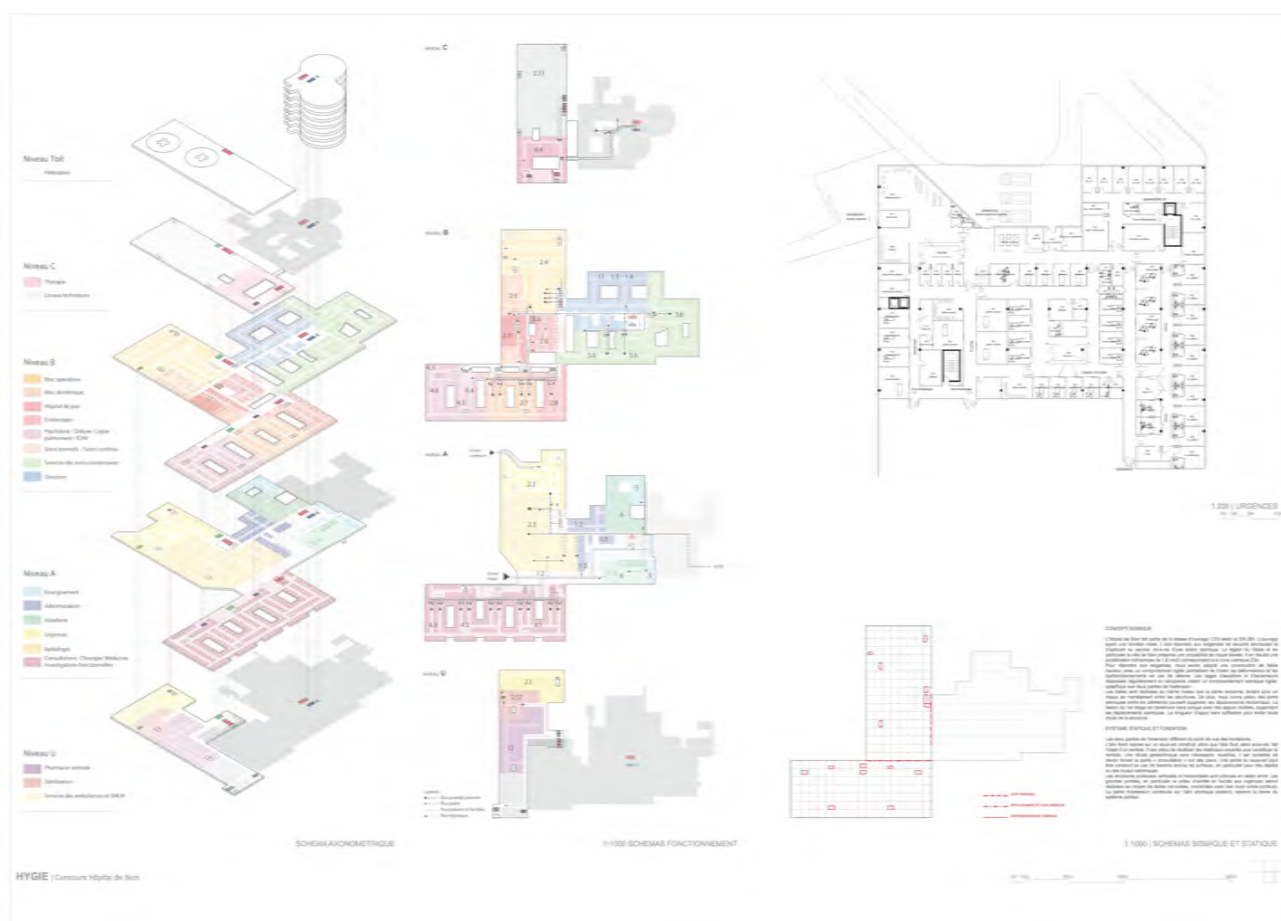
Spécialiste

Carta Associés, Marseille (F)

Stéphane Bernard, Laura Leone







22 Projets éliminés au premier tour

•	03	EMILE	94
•	07	ASPIRINE	97
•	08	TRAIT D'UNION	100
•	12	FIXFLEX	103
•	15	Plissé	106
•	20	des hommes et des machines	108
•	21	lueur d'espoir	111
•	27	V2712	114

03 **EMILE**

Éliminé au premier tour

**ARGE Lamoth, Reimann,
Halter Partner**

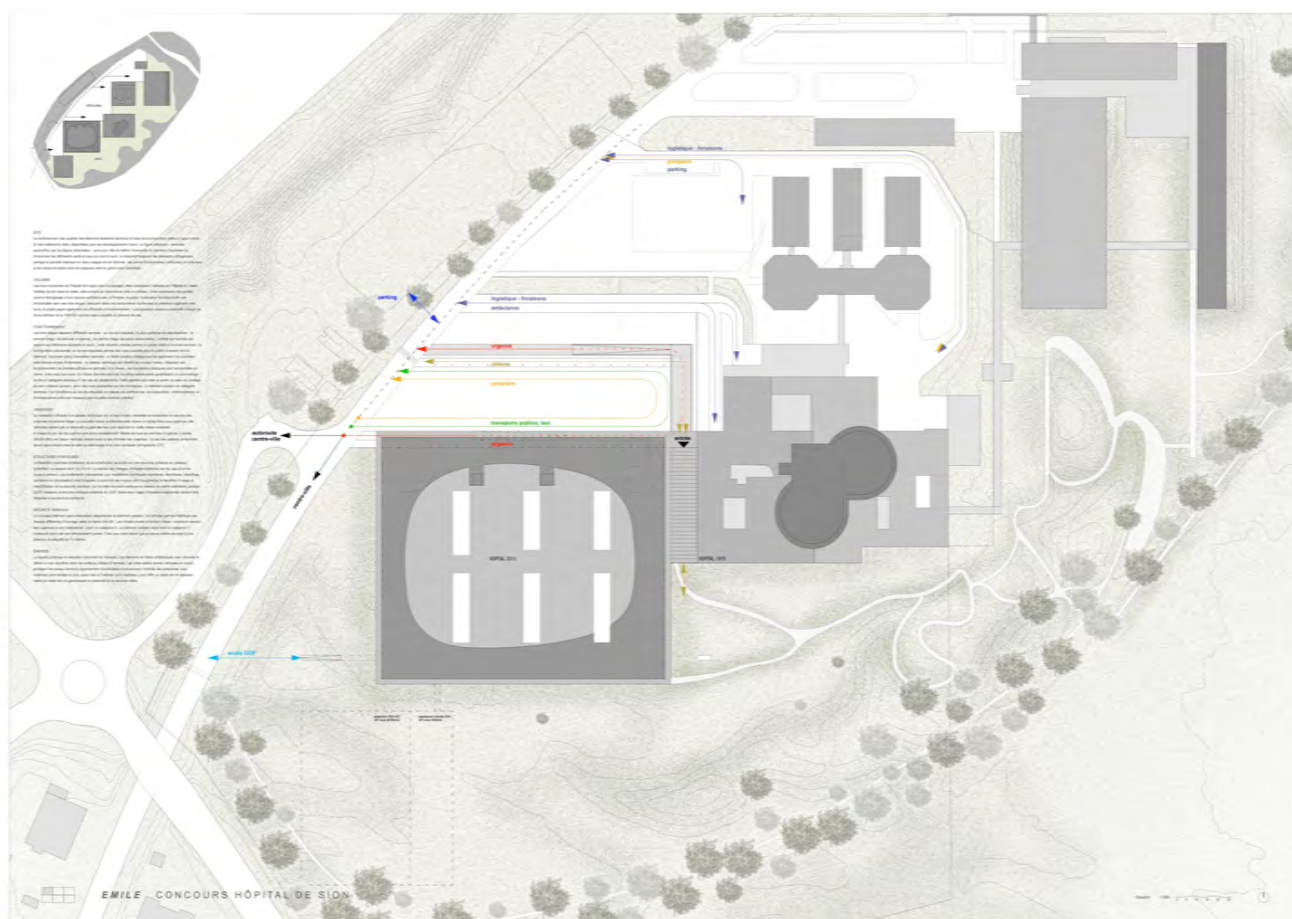
Speerstrasse 14
 8832 Wilen bei Wollerau
 Tibor Lamoth Wilen SZ, Andreas
 Reimann Zürich, Urs Hunziker
 Rapperswil SG,
 Dejan Fulurija Rapperswil SG

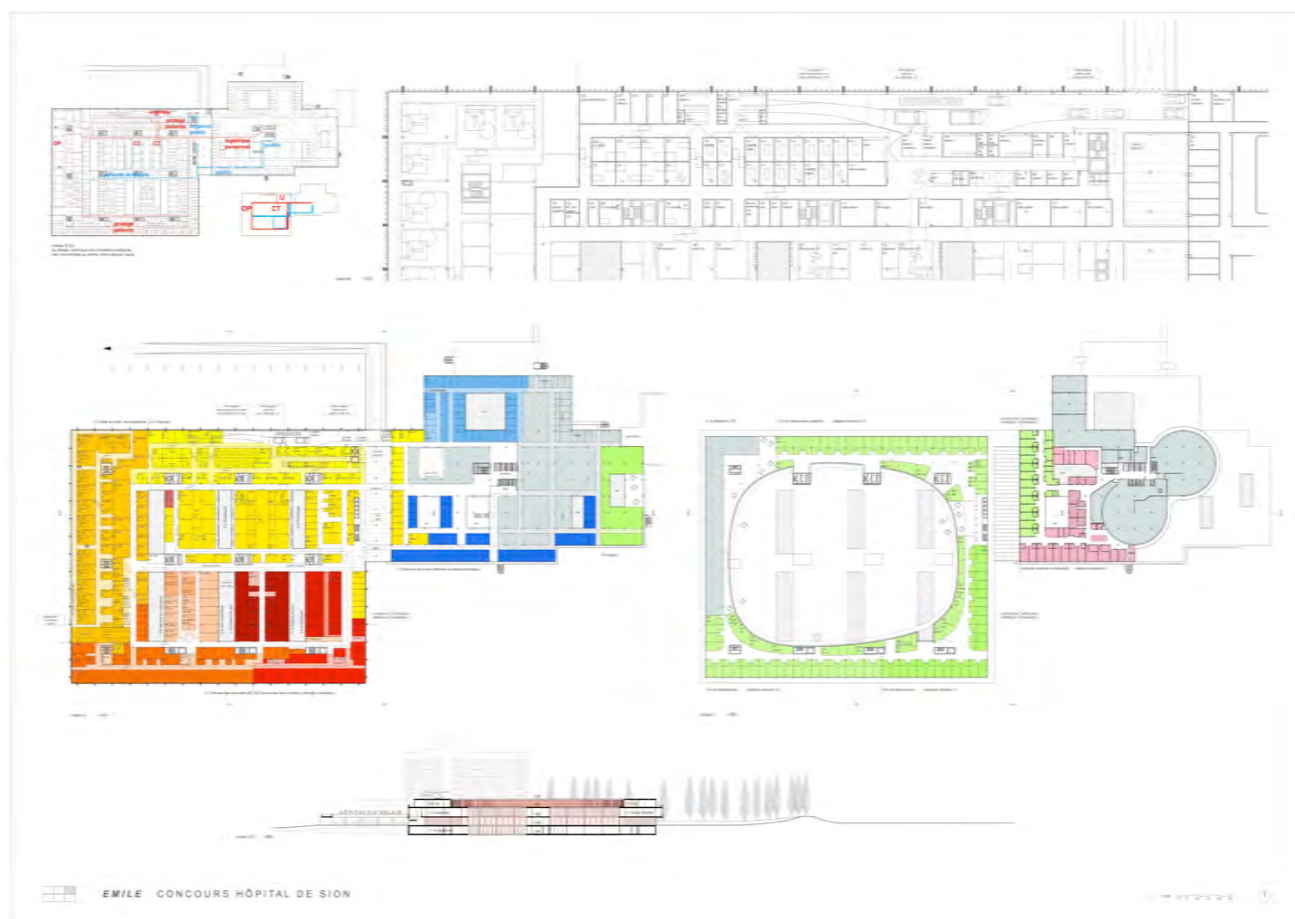
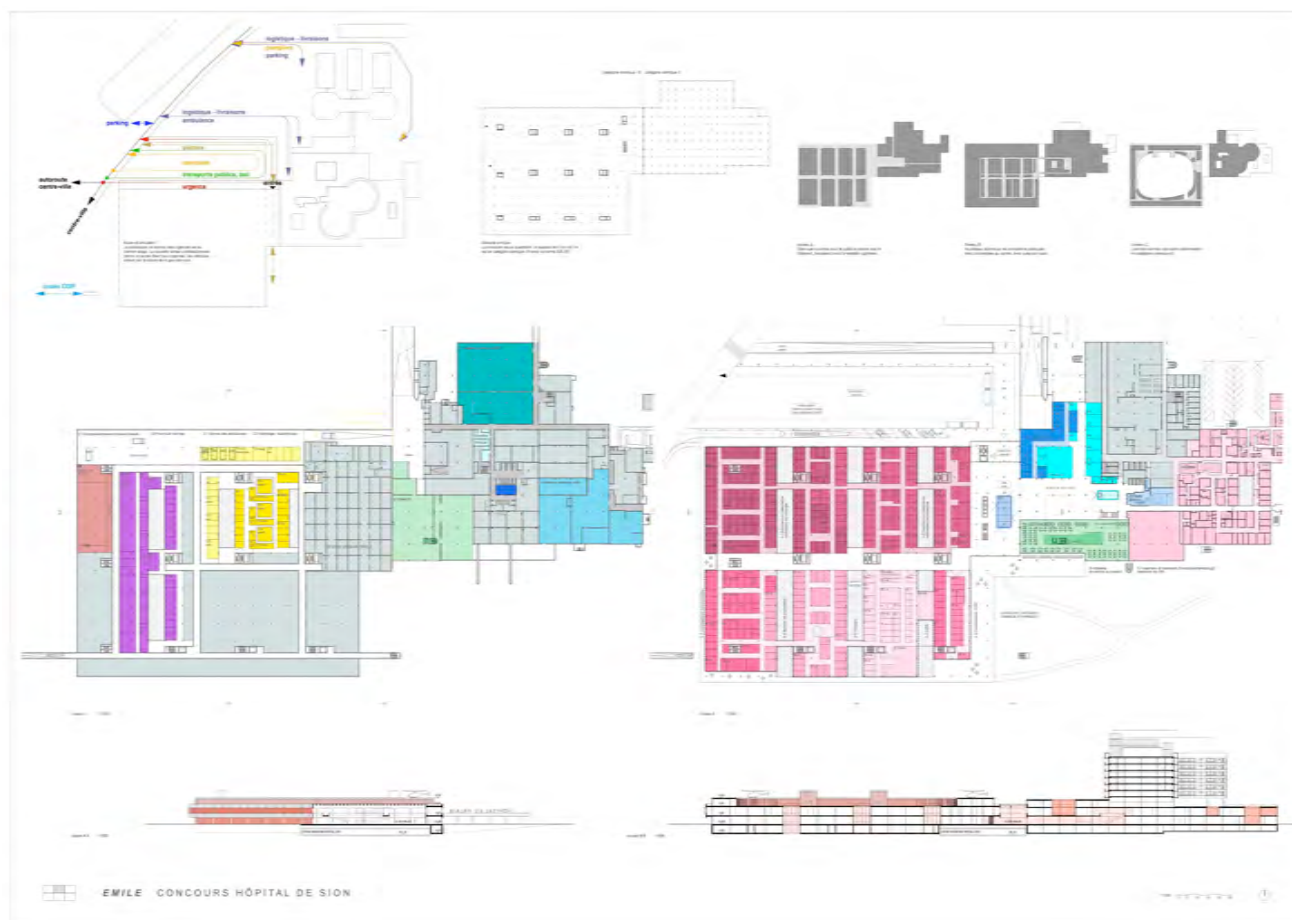
Ingénieur civil

Gruner Wepf AG, Zürich

Spécialiste

**IBG Institut für Beratungen im
 Gesundheitswesen AG**, Aarau
 Heinrich Messmer







La nouvelle place d'entrée

EMILE CONCOURS HÔPITAL DE SION



Le hall d'entrée sera une zone d'attente. Le hall d'attente sera ouvert pour le public. Le premier étage sera réservé pour le développement des services.

EMILE CONCOURS HÔPITAL DE SION

07 ASPIRINE

Éliminé au premier tour

suter sauthier & associés

place de la gare 1

1950 Sion

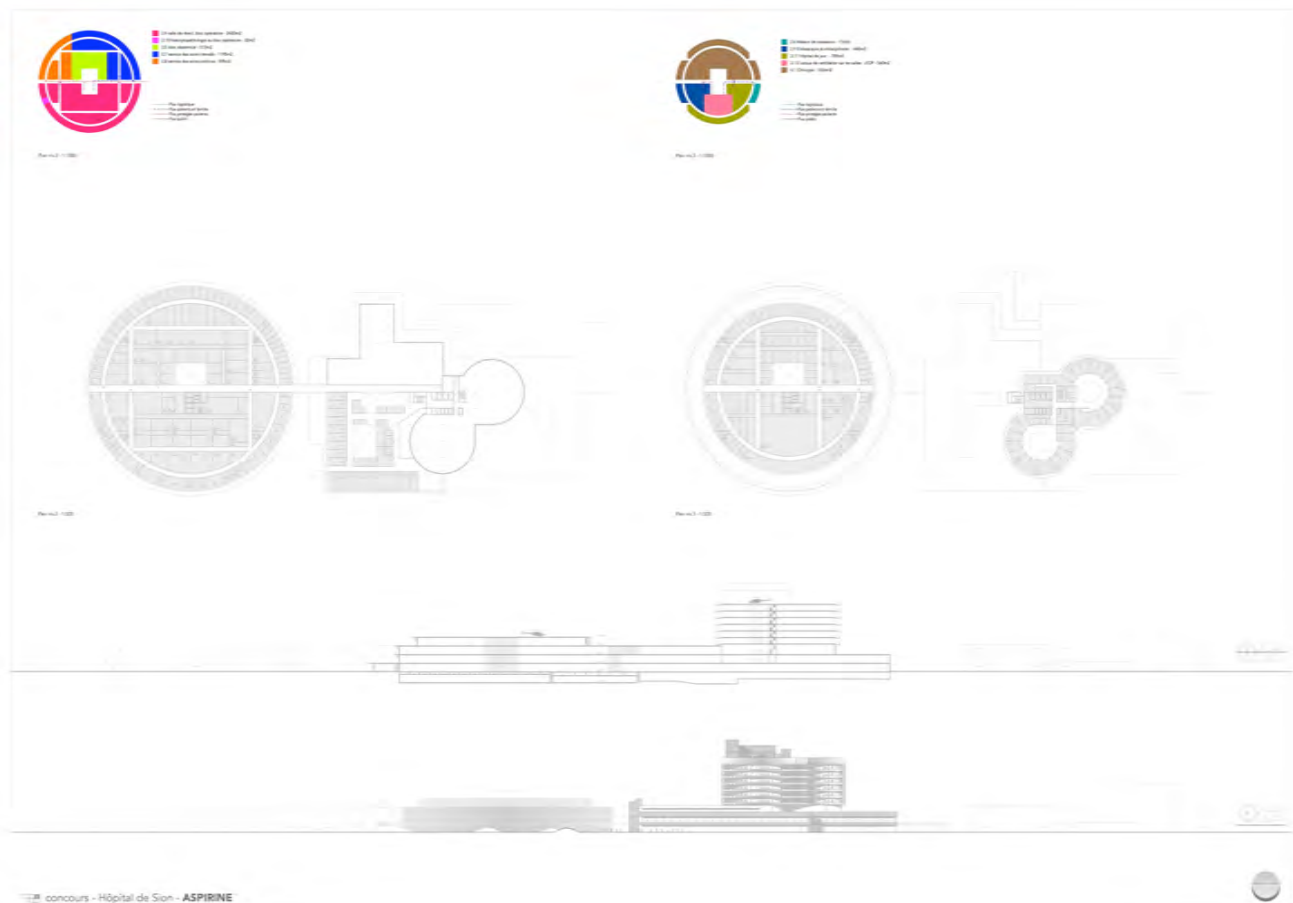
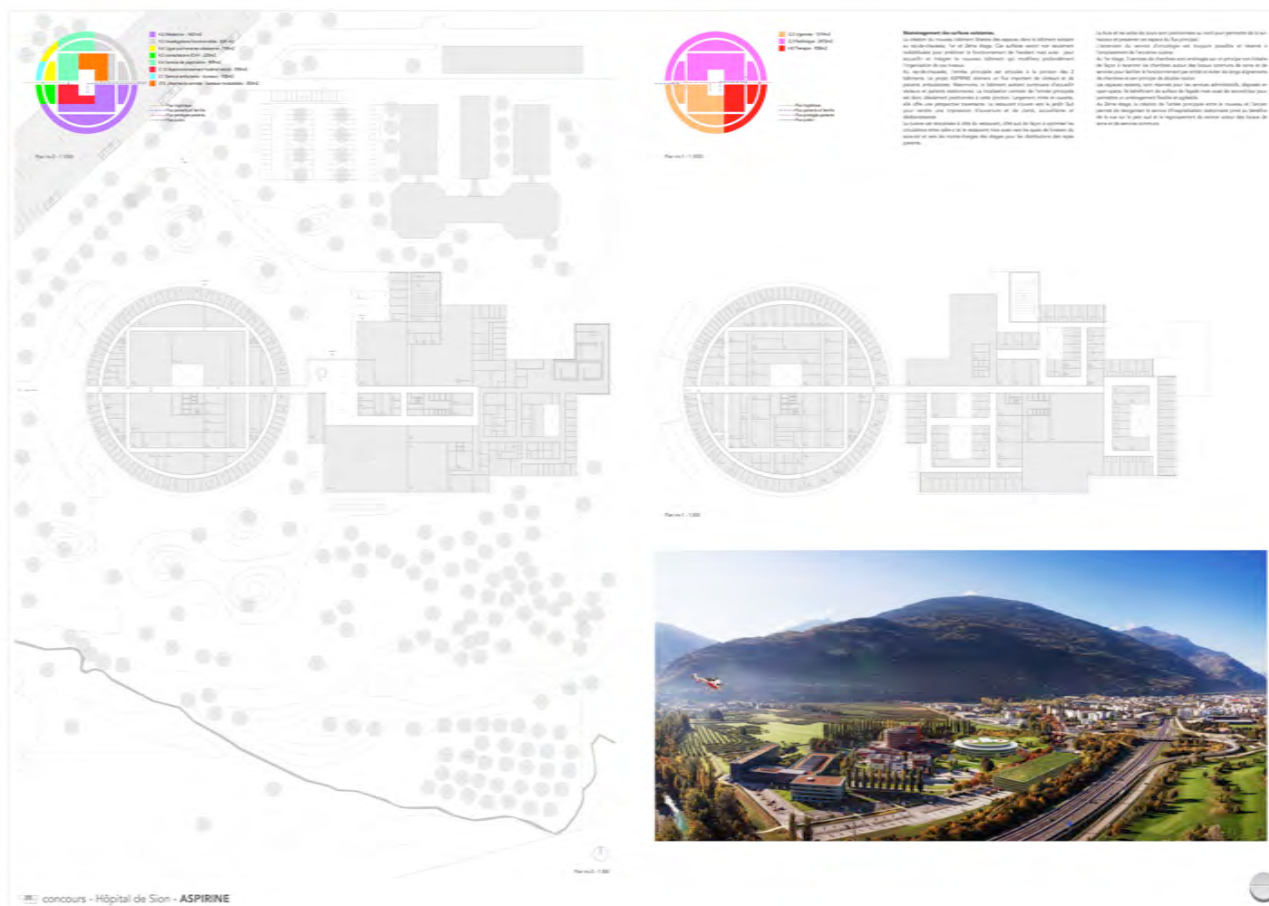
Christian Suter, Raphael
Sauthier

Ingénieur civil

sd ingénierie, Sion

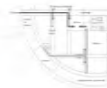
Spécialiste

jam group – Alexandre**Luthringer**, Genève





Service des urgences
Le service des urgences est un service de premier recours pour les patients en situation d'urgence. Il est ouvert 24 heures sur 24 et est doté d'un personnel médical et paramédical qualifié. Le service des urgences est un service de premier recours pour les patients en situation d'urgence. Il est ouvert 24 heures sur 24 et est doté d'un personnel médical et paramédical qualifié.



service des urgences - 1/100

08 **TRAIT D'UNION**

Éliminé au premier tour

**Dolci Architectes Sàrl et
AS Architecture-Studio** (Paris)

Rue des Pêcheurs 8

1400 Yverdon-les-Bains

Silvio Dolci, Sandro Pacifico, Nicolas

Delacrétaz, Ivann Ly, Jérémy

Pamingle, Marie-Caroline Piot,

Laurent-Marc Fischer, Jean-

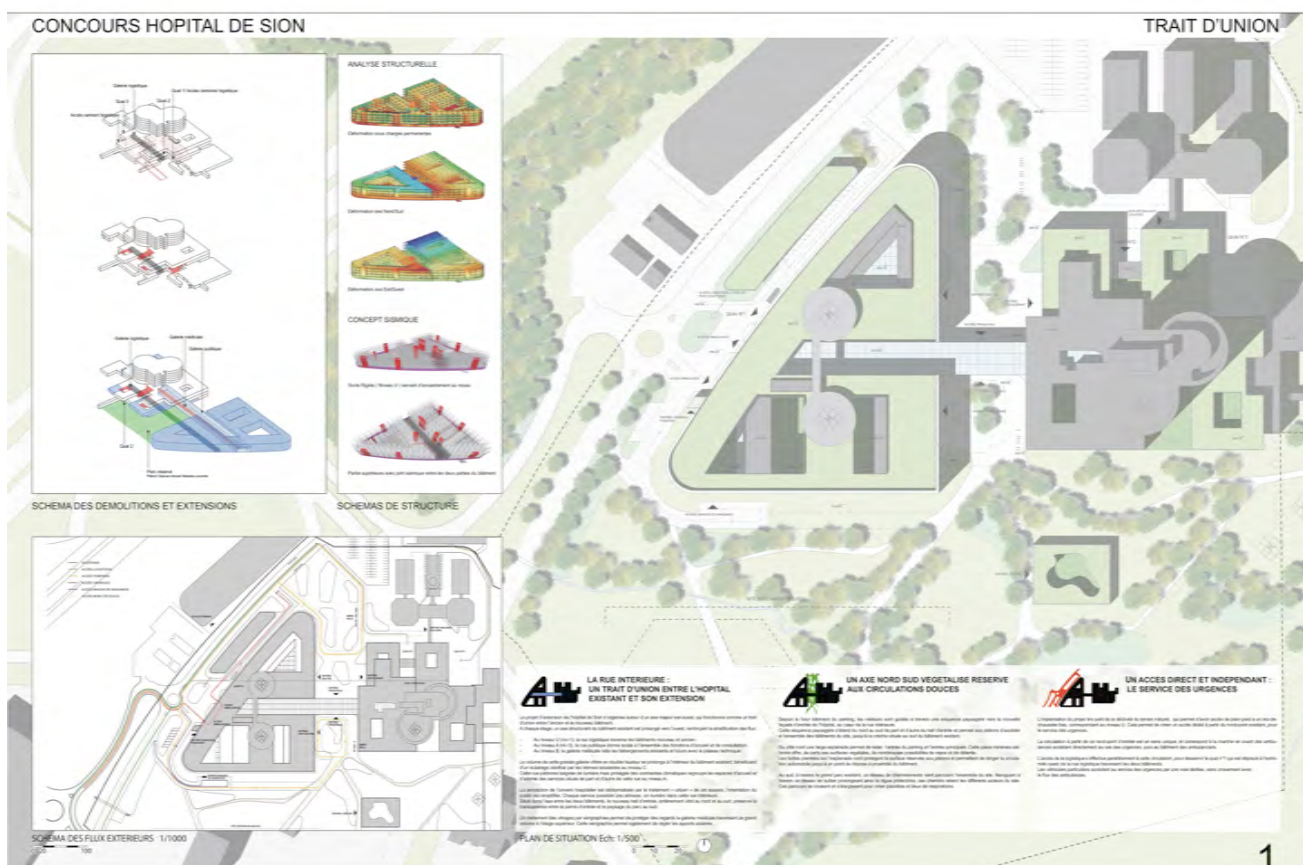
François Bonne, Pierre Matia,

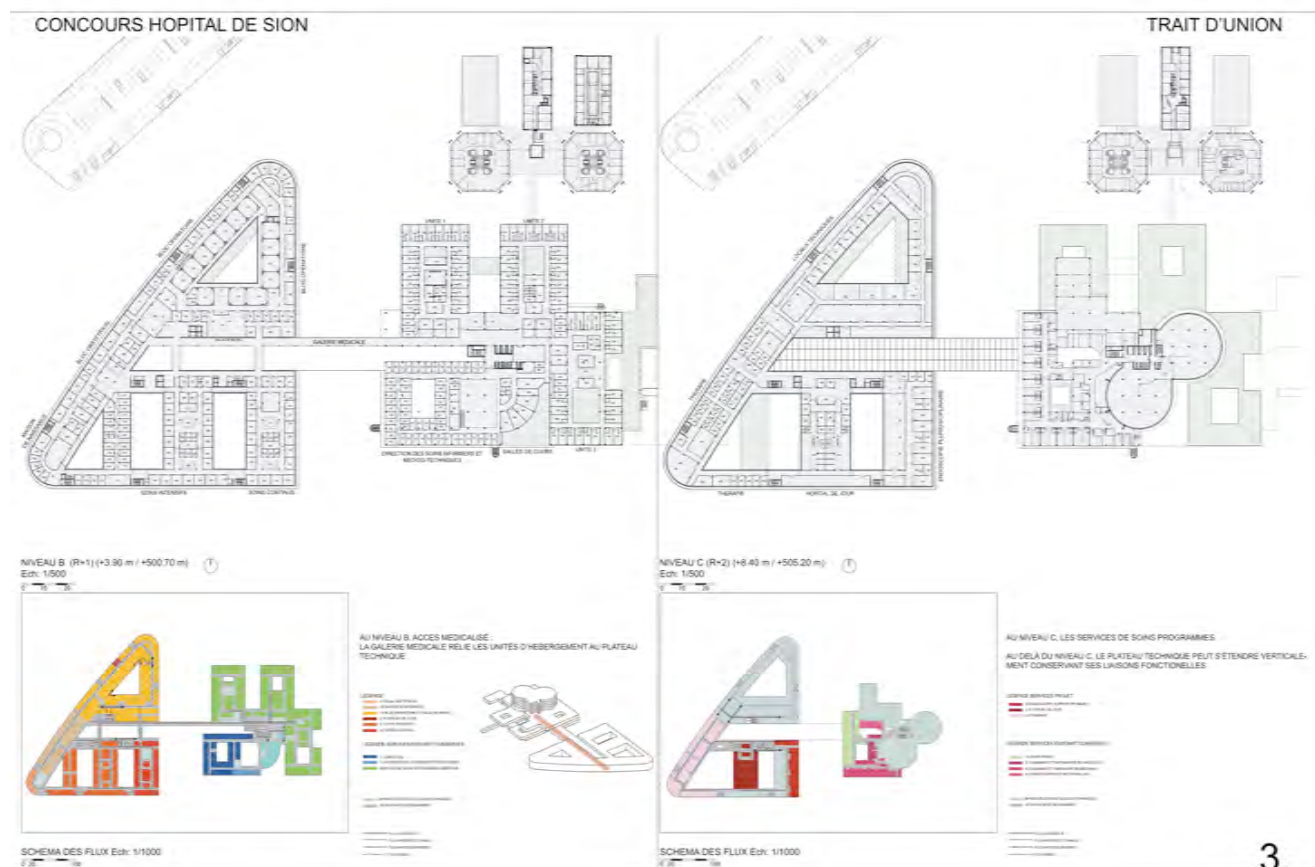
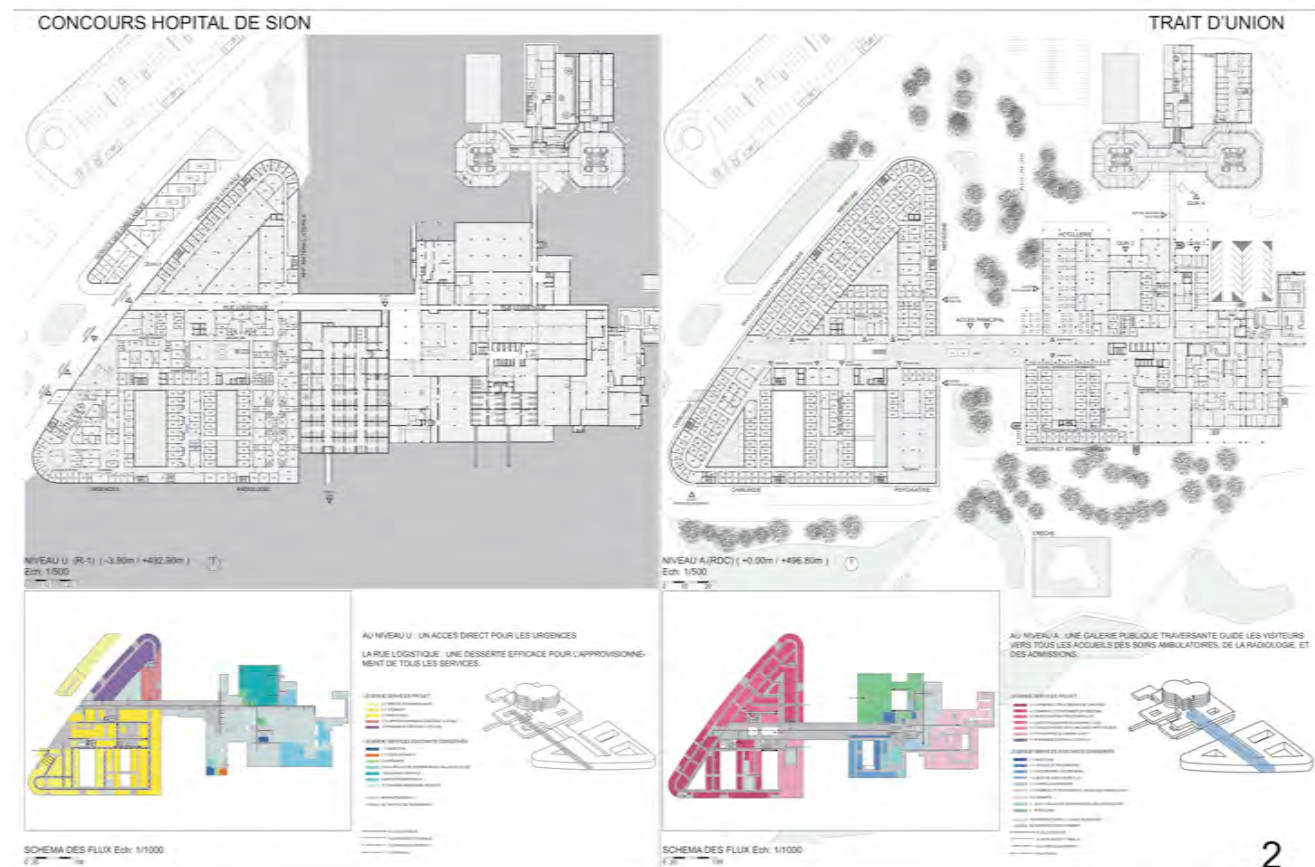
Mariano Efron, Rexa Vidal

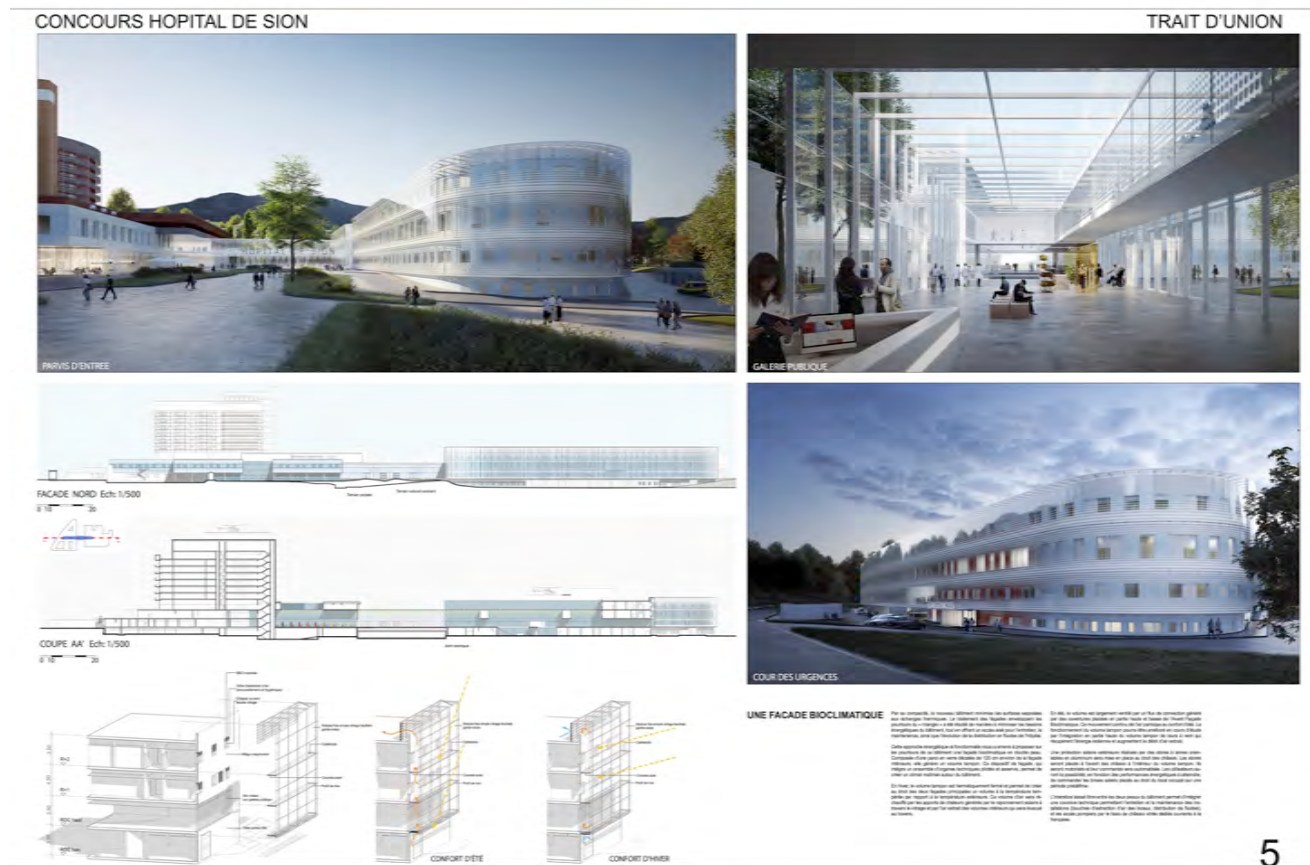
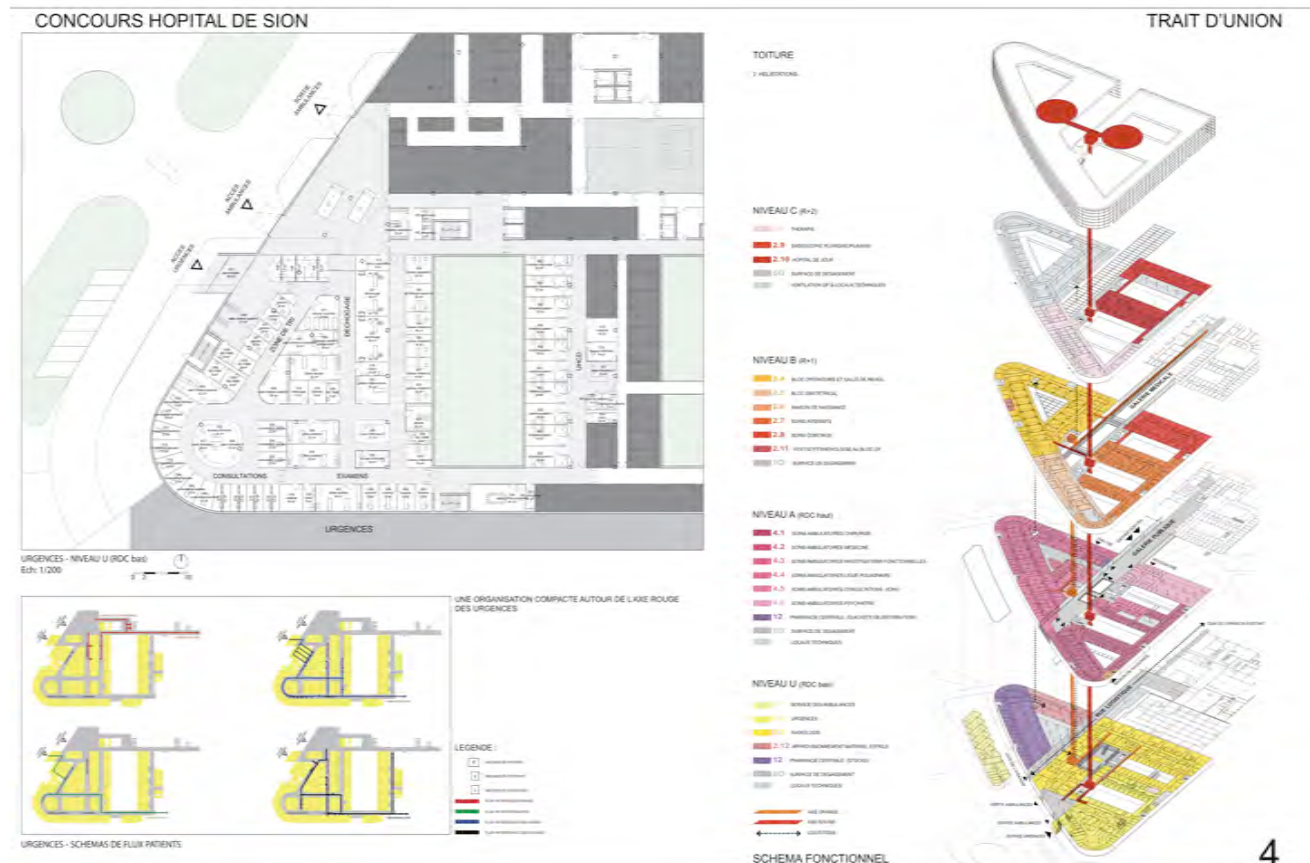
Ingénieur civil

Guido Roelfstra, Orbe

Spécialiste

Profil Paysage Sàrl, Yverdon-les-
Bains





¹² **FIXFLEX**

Éliminé au premier tour

steigerconcept ag

Staffelstrasse 8

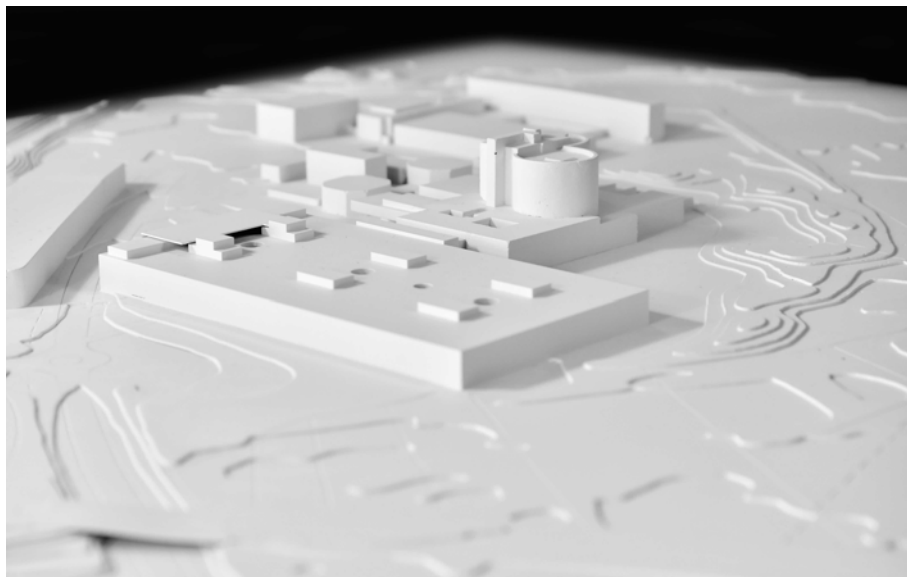
8045 Zürich

Christof Nauck, Jean-Daniel Wyss, Julia Gorek, Wael Alchach, Thomas Keller, Joe Kaps, Agata Muszynska Jochen Brunner, Kostis Stoforos, Susi Higgins, Veronica Hernandez

Ingénieur civil

ingenta ag ingenieure + planer,
Berne

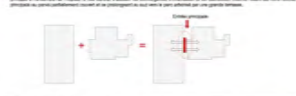
Spécialiste

**CONCEPT**

Le projet propose l'extension de l'ancien hôpital de la ville de Sion, dans le quartier de l'ancien hôpital, pour répondre à la demande croissante de soins de santé. Le projet est divisé en deux phases : la phase 1, qui comprend la construction d'un nouveau bâtiment de soins de santé, et la phase 2, qui comprend la construction d'un nouveau bâtiment de soins de santé.



Un projet unique, avec un hôpital qui s'adapte à son environnement, qui s'inscrit dans le quartier de l'ancien hôpital, et qui répond à la demande croissante de soins de santé.



Le projet propose l'extension de l'ancien hôpital de la ville de Sion, dans le quartier de l'ancien hôpital, pour répondre à la demande croissante de soins de santé.

Le projet propose l'extension de l'ancien hôpital de la ville de Sion, dans le quartier de l'ancien hôpital, pour répondre à la demande croissante de soins de santé.



Le projet propose l'extension de l'ancien hôpital de la ville de Sion, dans le quartier de l'ancien hôpital, pour répondre à la demande croissante de soins de santé.

Le projet propose l'extension de l'ancien hôpital de la ville de Sion, dans le quartier de l'ancien hôpital, pour répondre à la demande croissante de soins de santé.

Le projet propose l'extension de l'ancien hôpital de la ville de Sion, dans le quartier de l'ancien hôpital, pour répondre à la demande croissante de soins de santé.

Le projet propose l'extension de l'ancien hôpital de la ville de Sion, dans le quartier de l'ancien hôpital, pour répondre à la demande croissante de soins de santé.

Le projet propose l'extension de l'ancien hôpital de la ville de Sion, dans le quartier de l'ancien hôpital, pour répondre à la demande croissante de soins de santé.

Le projet propose l'extension de l'ancien hôpital de la ville de Sion, dans le quartier de l'ancien hôpital, pour répondre à la demande croissante de soins de santé.

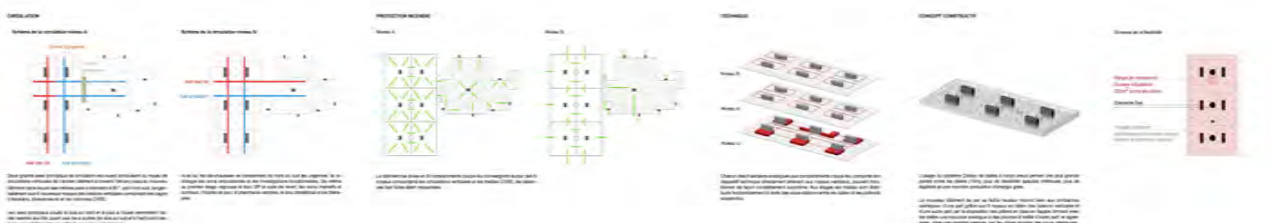
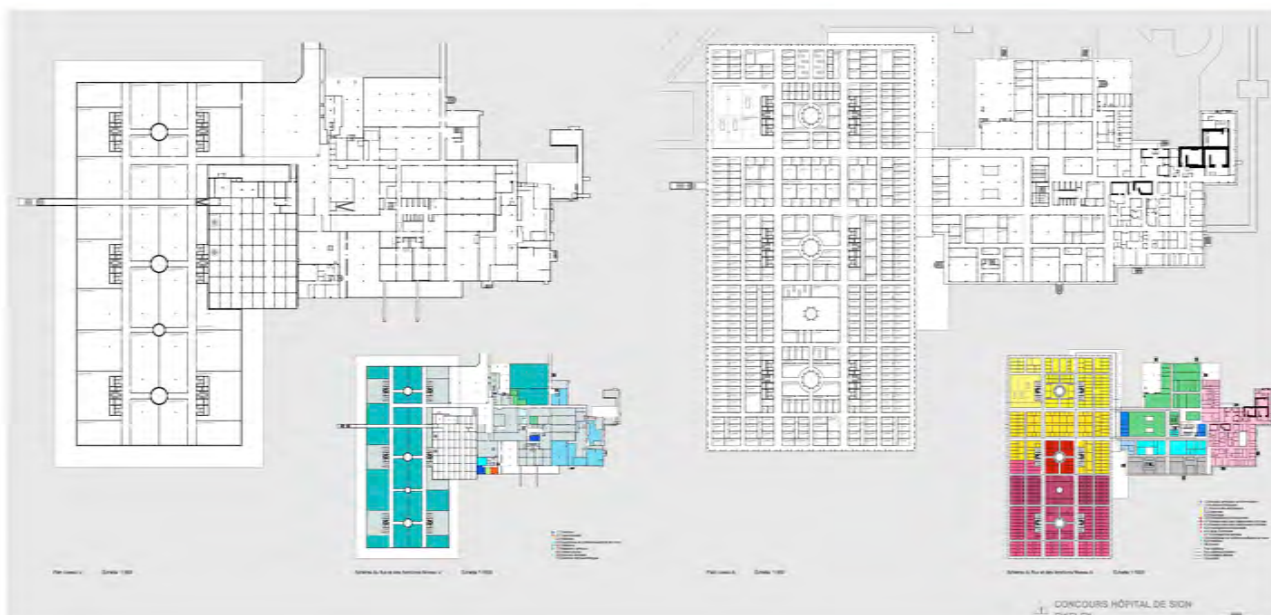
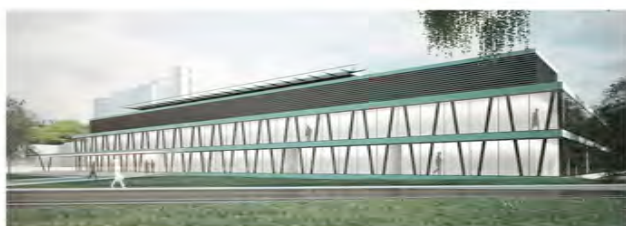
Le projet propose l'extension de l'ancien hôpital de la ville de Sion, dans le quartier de l'ancien hôpital, pour répondre à la demande croissante de soins de santé.

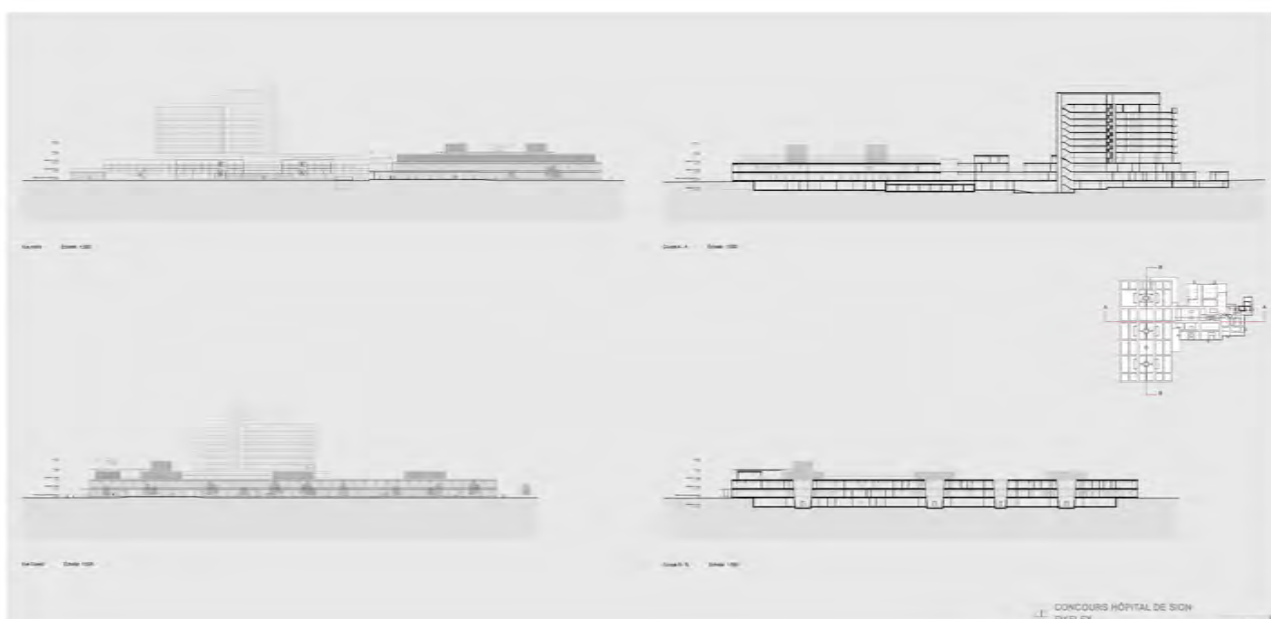
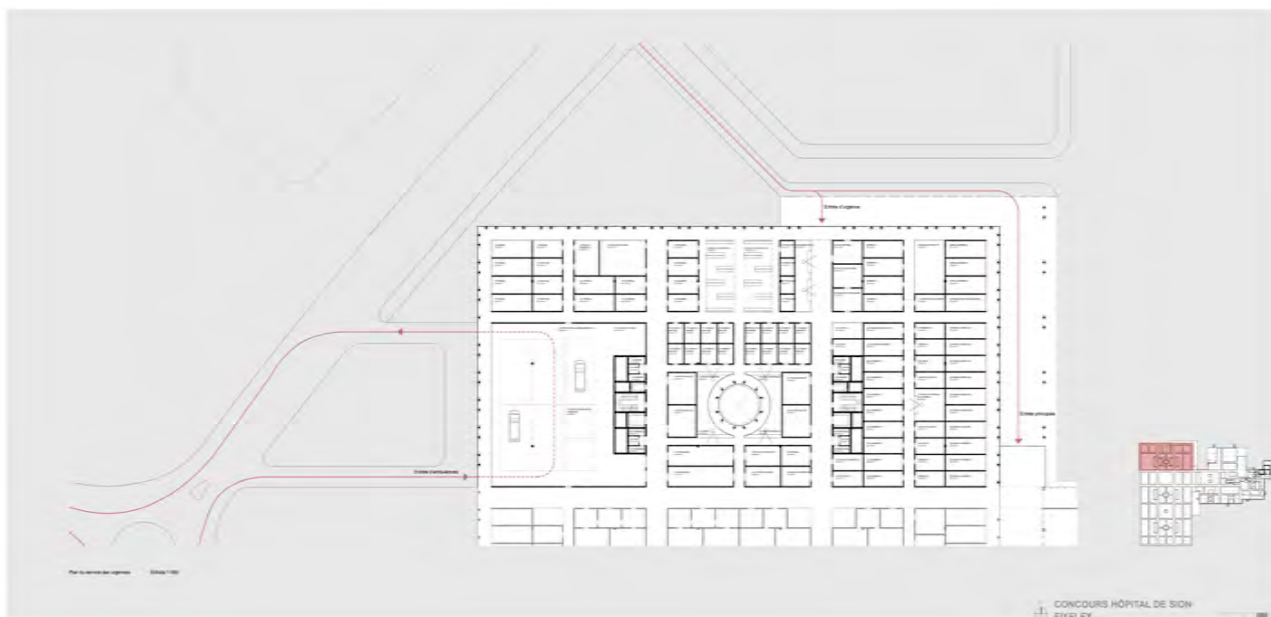
Le projet propose l'extension de l'ancien hôpital de la ville de Sion, dans le quartier de l'ancien hôpital, pour répondre à la demande croissante de soins de santé.



Plan de situation Échelle 1:500

0 5 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100
CONCOURS HÔPITAL DE SION
FIXFLEX





15 **Plissè**

Éliminé au premier tour

Gianellini Laura

Via Riviera 3

6900 Lugano

Karim Renzo Notari

Ingénieur civil

GNOTUL SA – ING.**PIERUMBERTO PERUCCHINI**

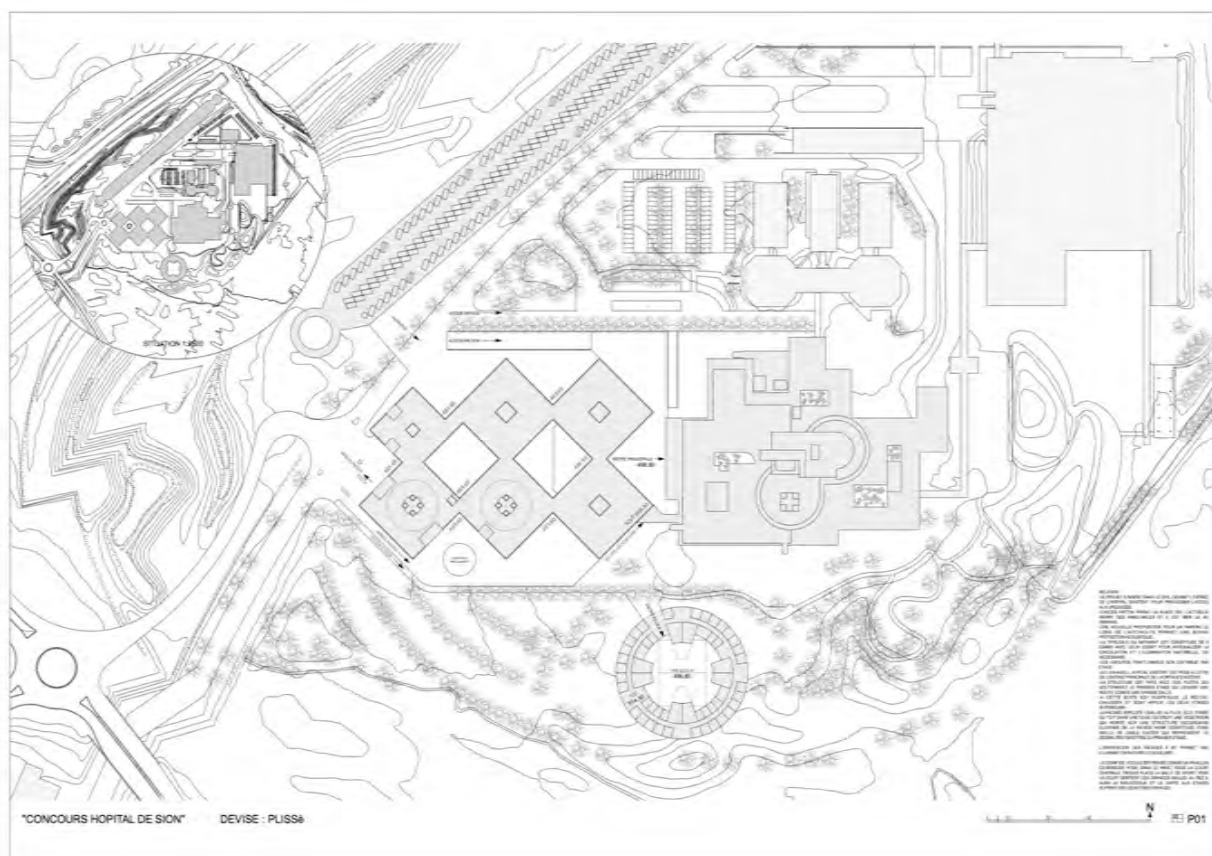
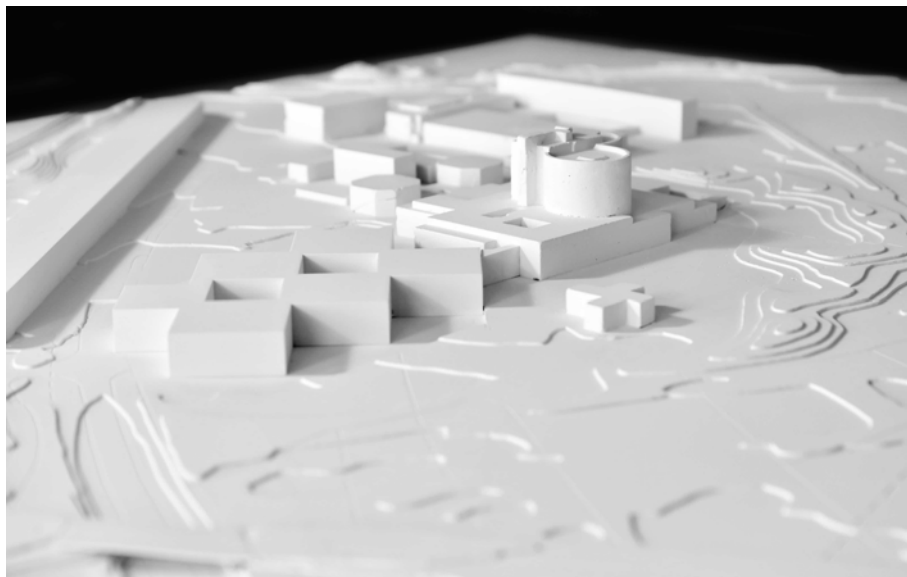
Spécialiste

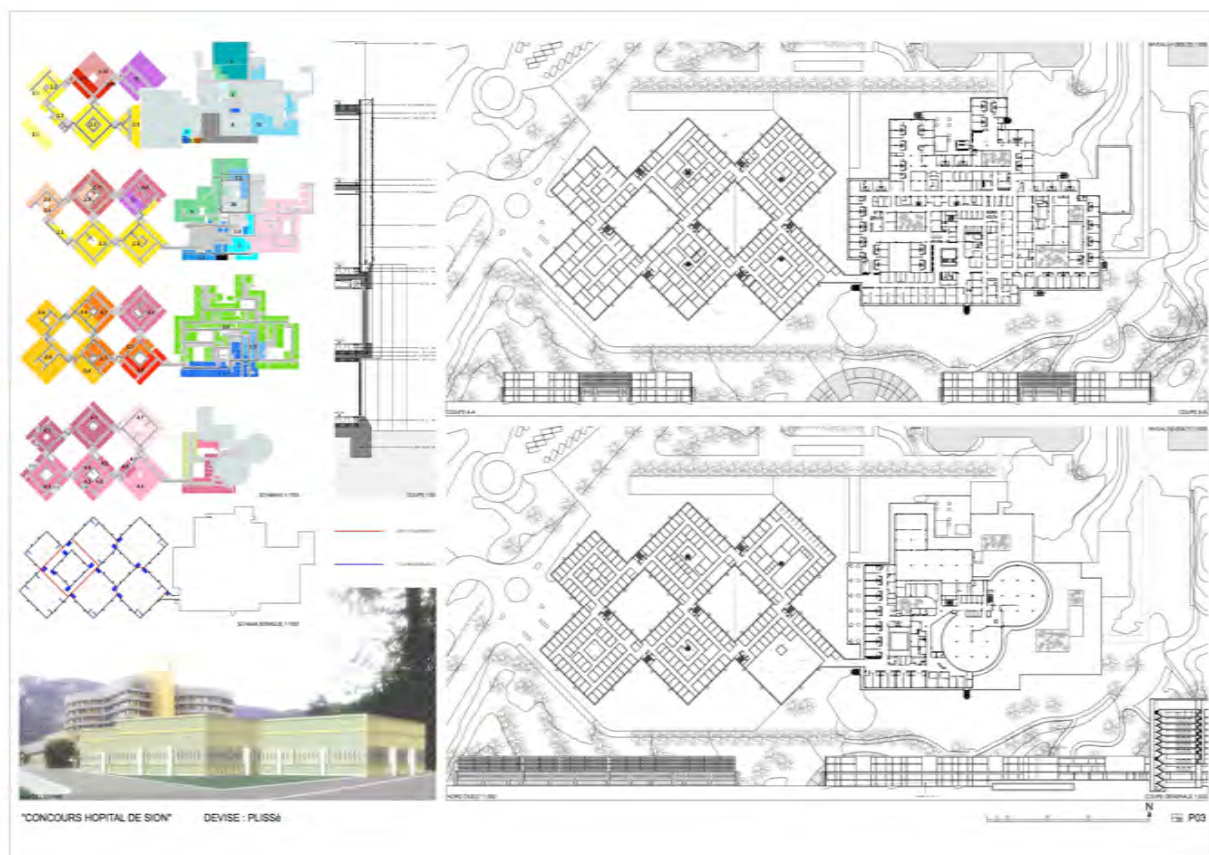
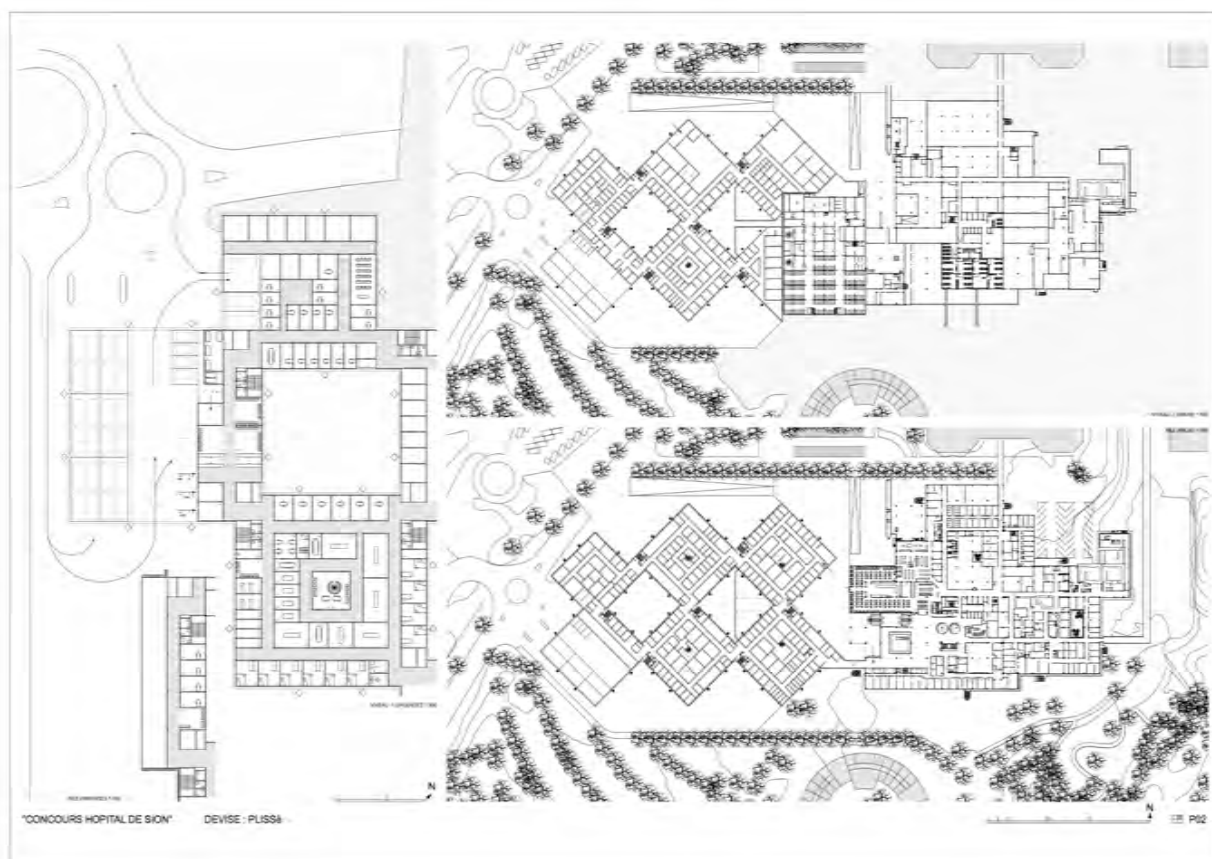
Alberto Contini

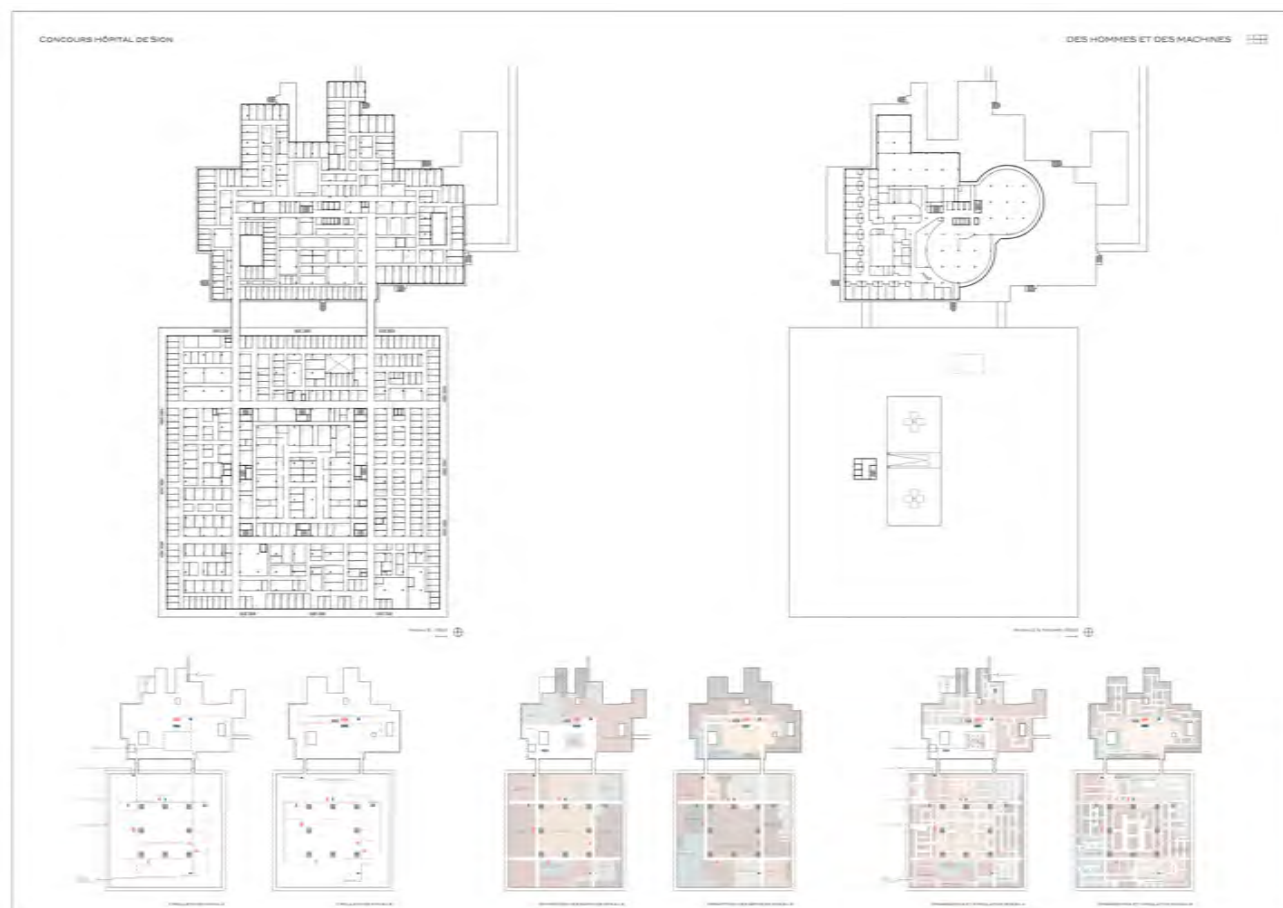
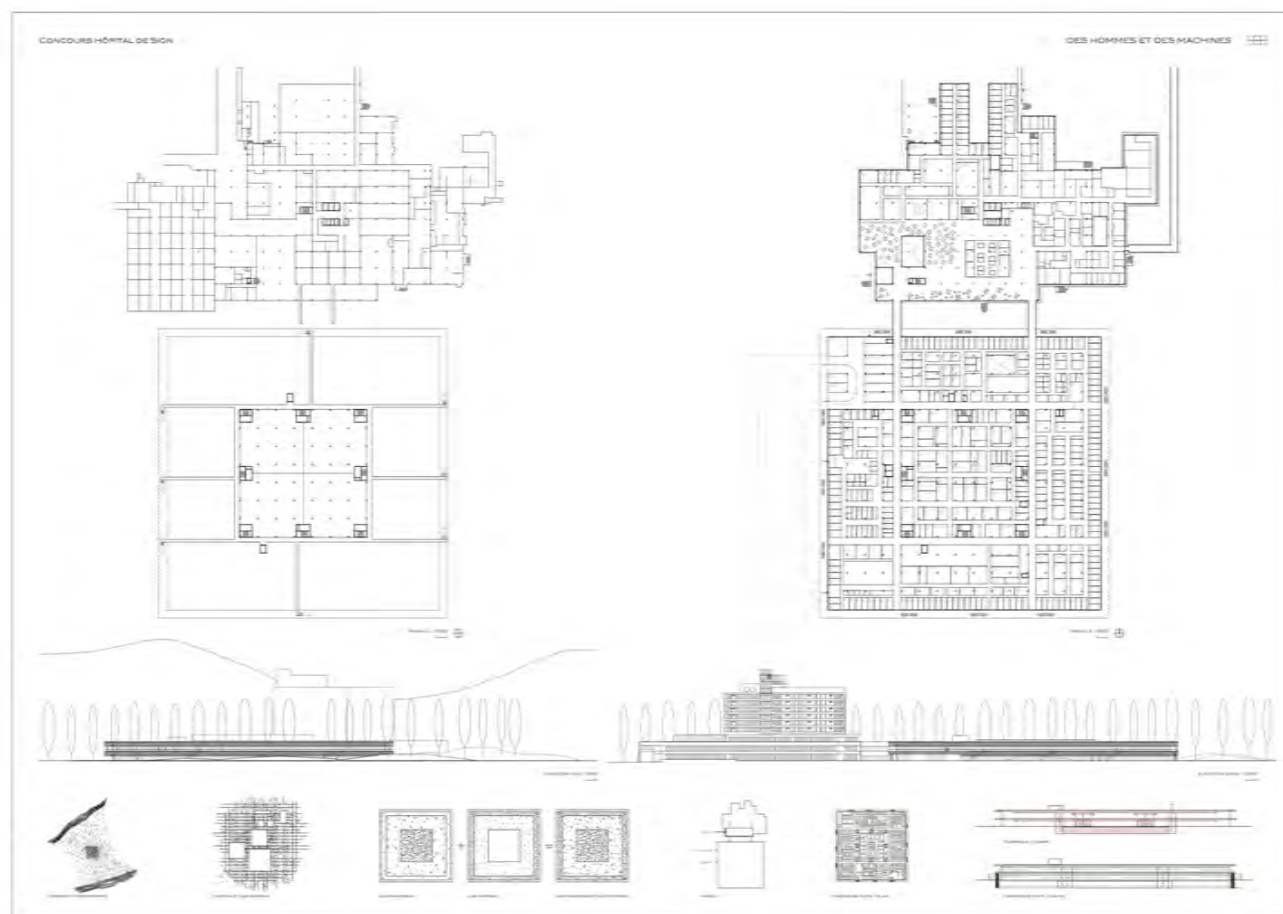
Laura Locatelli

Silvia Locatelli

Matteo Rapazini, Denis Sahli









21 **lueur d'espoir**
Éliminé au premier tour

**dreipunkt ag, für konzept.entwurf +
realisierung**

Safischstrasse 4

3900 Brig

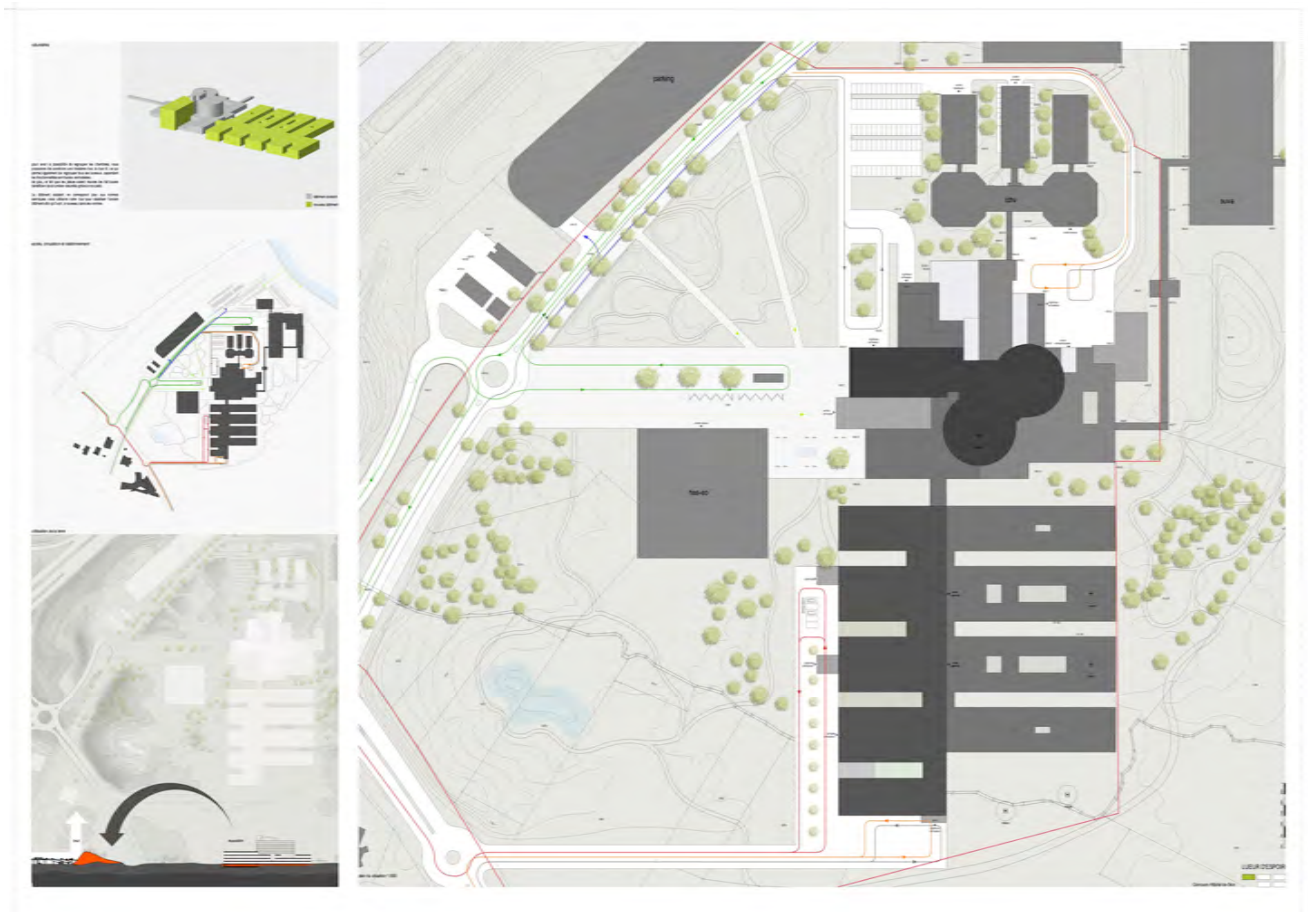
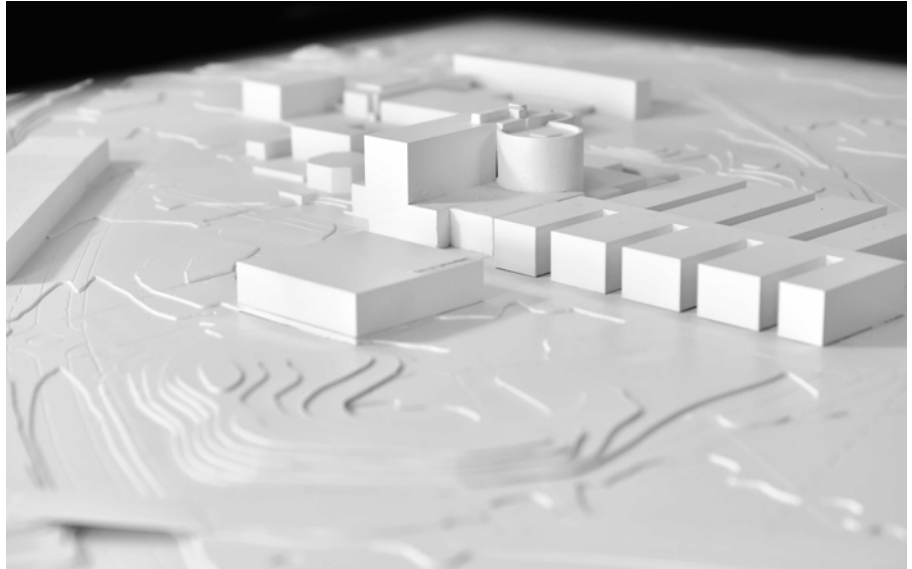
Clausen Diego, Brunner Michèle,
Herbort Anne-Dorothee, Kuonen
Fabian, Stoffel Milena, Meier-Ruge
Xenia, Ittig Dominique

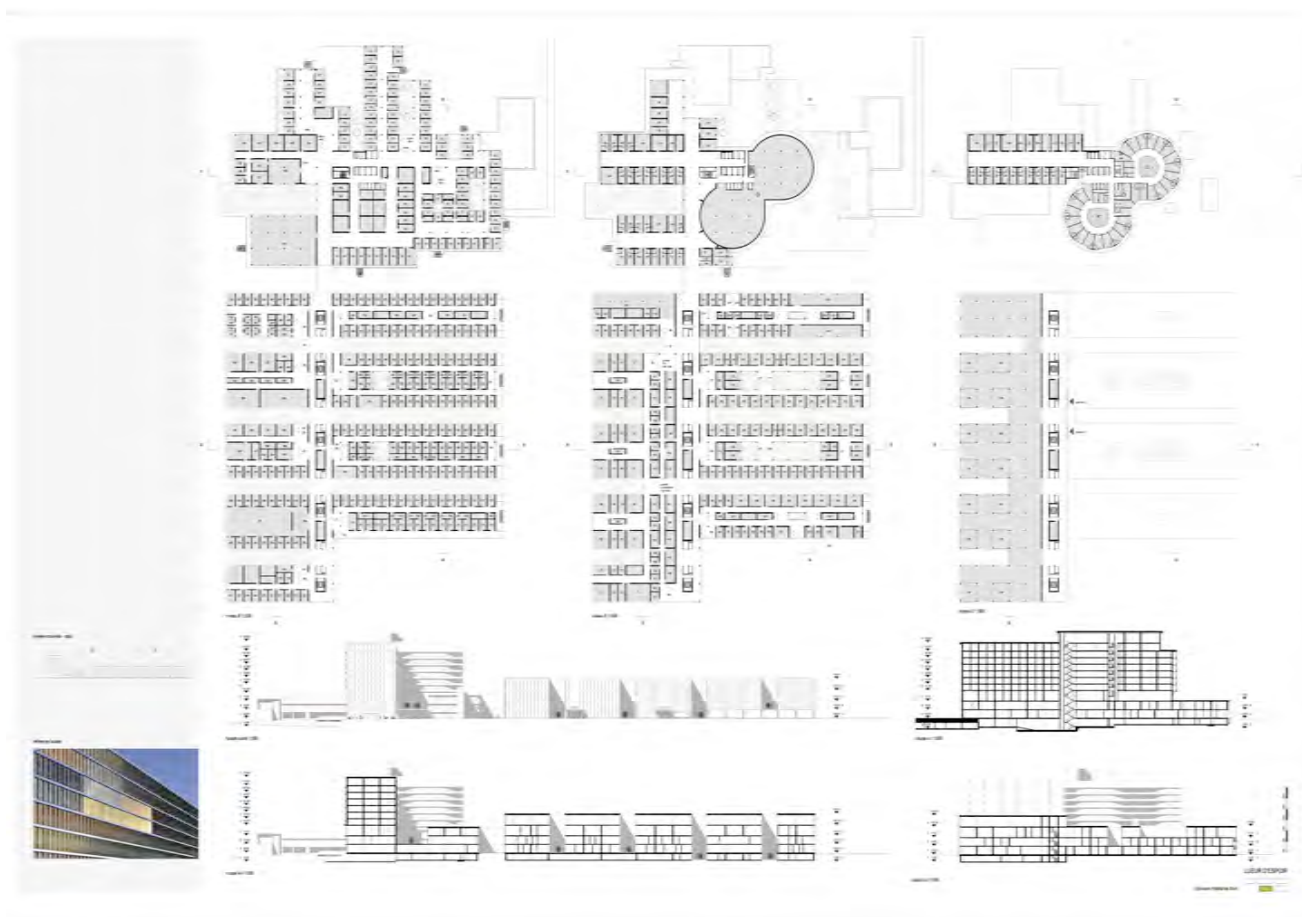
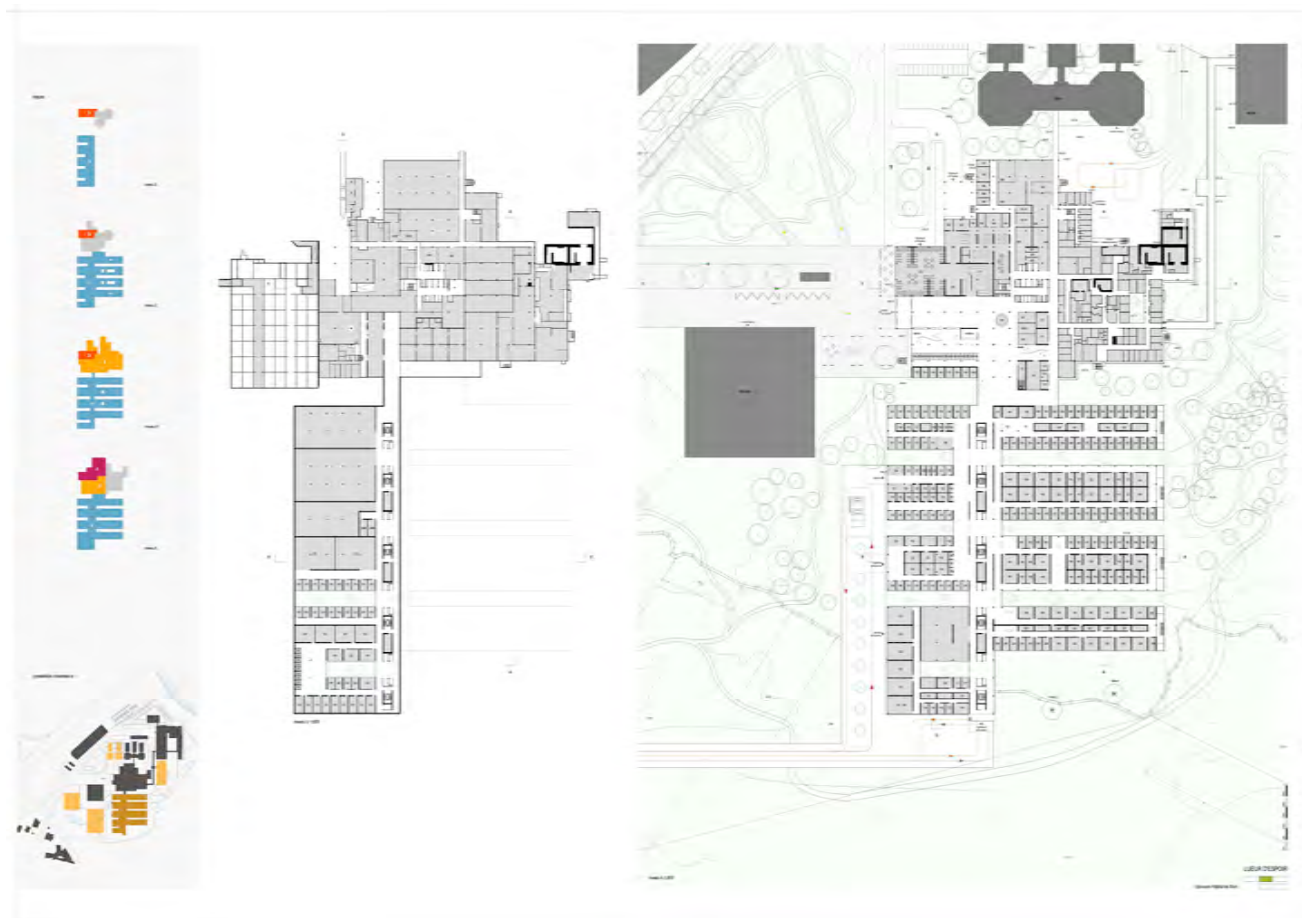
Ingénieur civil

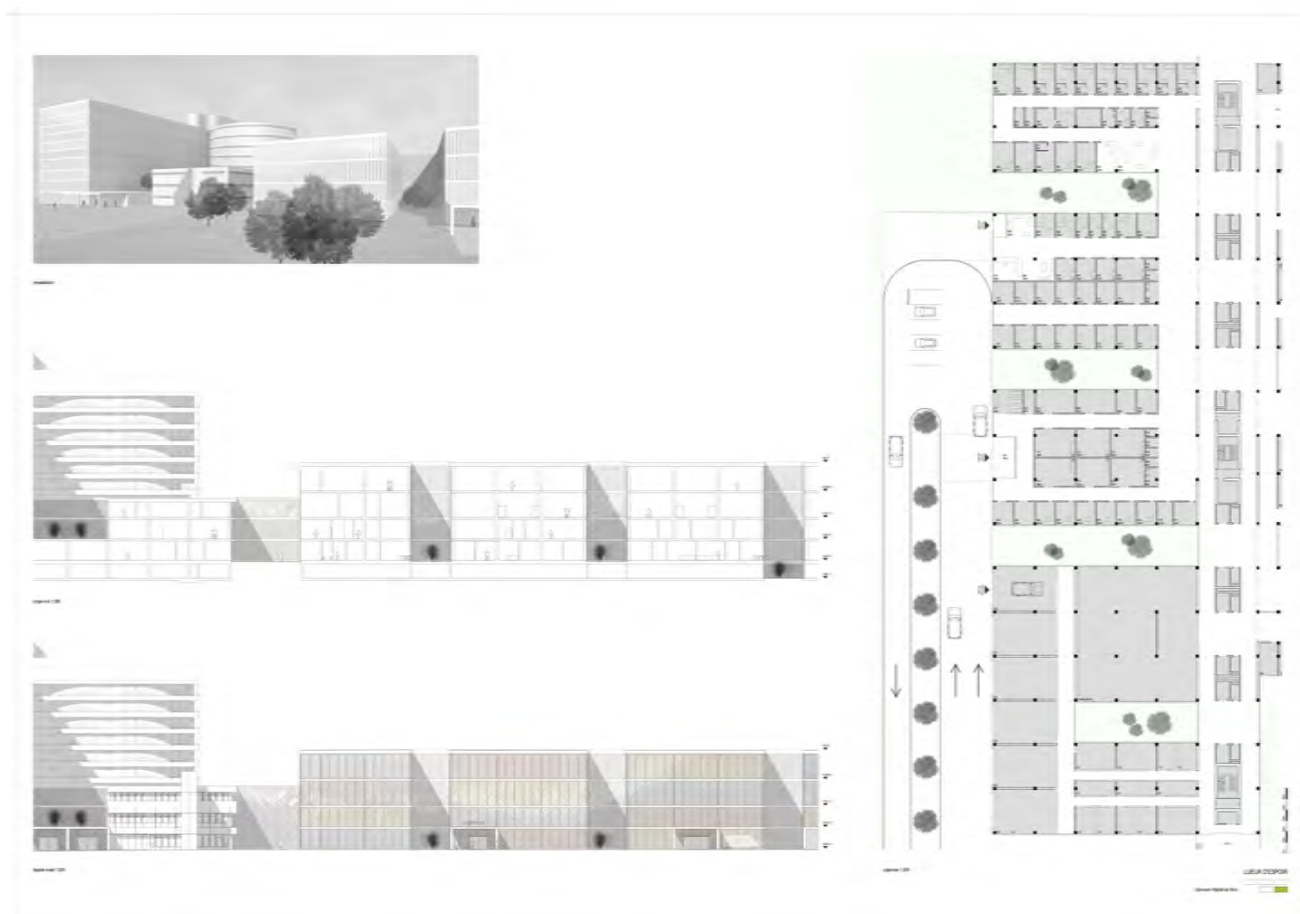
**ALP Andenmatten Lauber &
Partner AG, Visp**

Spécialiste

-







27 **V2712**

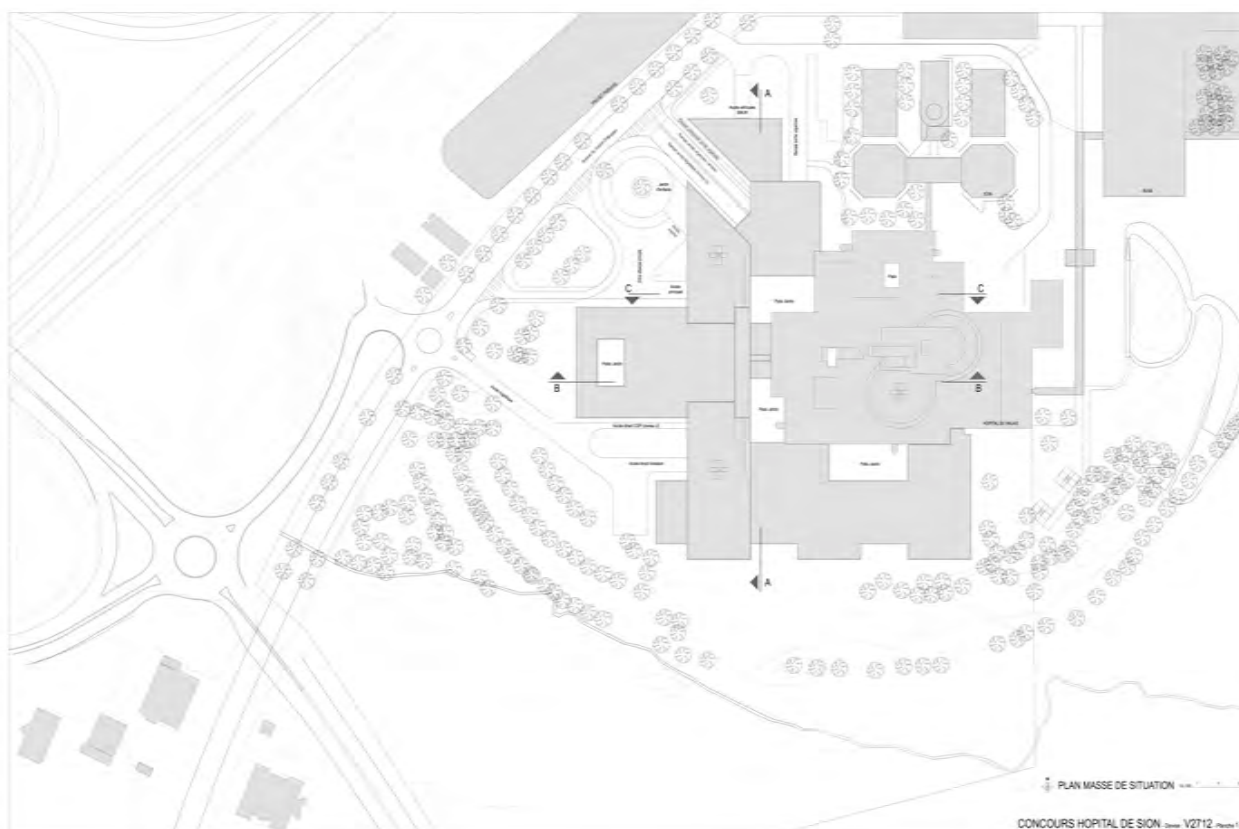
Éliminé au premier tour

Yves WOZNIAK Architecte
 Rue de l'arbre de paradis 79
 59274 Marquillies (F)

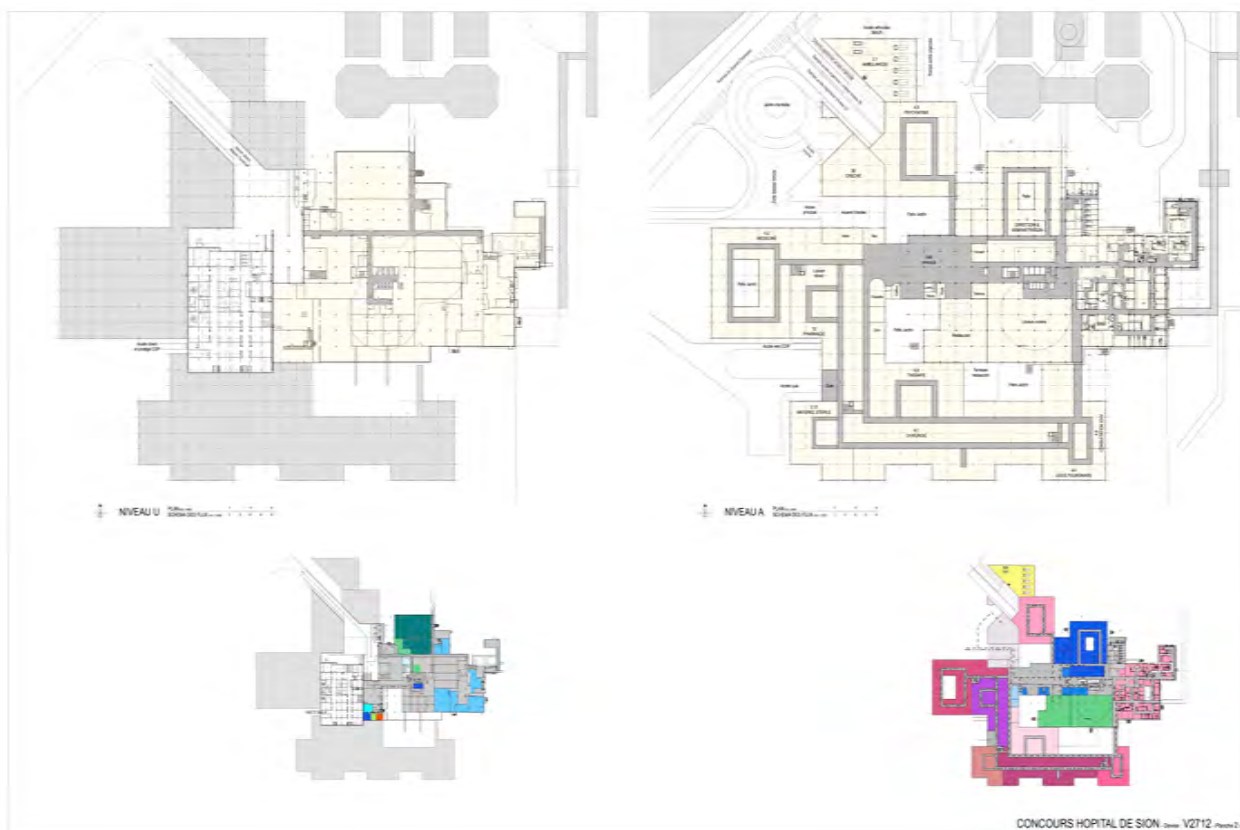
Ingénieur civil
HDM Ingénierie sa, Villeneuve
 d'Ascq (F)
 Fabrice Taleux

Spécialiste

-



CONCOURS HOPITAL DE SION - 2006 - V2712 - Plan 1/1





VUE D'ACCES AUP. (JURONCI)



VUE DU PAVILLON VIDE HALL



VUE DU PAVILLON D'ENTREE



URGENCES



PERSPECTIVE GENERALE SITE AVANT



PERSPECTIVE GENERALE SITE AVANT

CONCOURS HOPITAL DE SION - Dessin: VZ712 - Planche 4/5

NOTE DE PRESENTATION DU PROJET

Le bâtiment actuel de l'hôpital de Sion, qui se situe dans le quartier de la gare, est un édifice moderne, mais qui ne répond plus aux besoins de la ville. Il est donc nécessaire de le remplacer par un nouveau bâtiment qui répondra aux besoins de la ville et de la région.

Dans cet esprit, il est proposé de réaliser un bâtiment moderne et innovant, qui répondra aux besoins de la ville et de la région. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.

Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage. Le bâtiment sera construit sur un terrain qui est actuellement occupé par des parkings et des zones de stockage.



VUE D'ACCES AUP. (JURONCI)



VUE DU PAVILLON VIDE HALL



VUE DU PAVILLON D'ENTREE



PERSPECTIVE GENERALE SITE AVANT



PERSPECTIVE GENERALE SITE AVANT



PERSPECTIVE GENERALE SITE AVANT



PERSPECTIVE GENERALE SITE AVANT



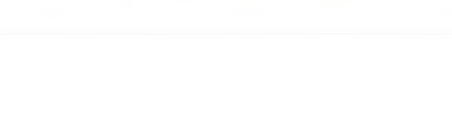
PERSPECTIVE GENERALE SITE AVANT



PERSPECTIVE GENERALE SITE AVANT



PERSPECTIVE GENERALE SITE AVANT



PERSPECTIVE GENERALE SITE AVANT



PERSPECTIVE GENERALE SITE AVANT

CONCOURS HOPITAL DE SION - Dessin: VZ712 - Planche 5/5

E Exposition publique

23 Dates et horaire

Vernissage lundi 25 janvier 2016 à 18h00

Ouvert au public du 25 janvier au 6 février 2016

Du lundi au vendredi de 16h à 19h et le samedi de 14h à 18h, dimanche fermé

24 Lieu

EOS, Usine de Chandoline - Rue de la Dixence 76 - 1950 Sion

